



RAPPORT NATIONAL

Sur le Développement Humain

2006

Dette Publique &

Développement humain au Gabon



RAPPORT NATIONAL

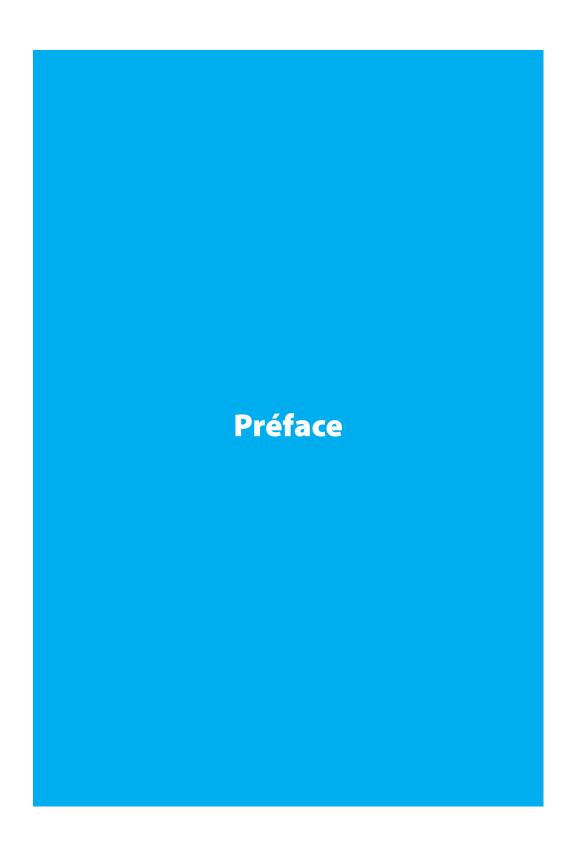
Sur le Développement Humain

2006

Dette Publique &

Développement humain au Gabon







PREFACE

e concept de Développement humain renvoie à ce processus qui consiste à donner davantage de choix aux hommes, et qui leur permet de vivre plus longtemps et plus sainement, d'être bien informés, d'avoir un niveau de vie décent et de participer activement à la vie de la Communauté. De cette acception, il ressort que le développement humain ne saurait se réduire à une simple résultante de la croissance économique. En effet, ce concept, forgé et vulgarisé par le PNUD à travers son rapport Mondial du même nom, déborde largement le cadre trop restreint des logiques purement économiques et intègre dans sa vision les modalités d'interaction entre les politiques socio-économiques et les formes de gouvernance. Du point de vue du PNUD, il est communément admis que les politiques publiques doivent effectivement être réorientées dans le sens de changements pertinents visant à consolider l'environnement institutionnel et économique, afin de lever les distorsions qui rendent inaccessibles à nombre d'acteurs, leurs principales opportunités de développement.

Dans cette perspective, le développement humain propose de revisiter la conception traditionnelle du progrès économique pour replacer l'être humain au centre des préoccupations de développement, par le redéploiement d'une plus grande partie des investissements vers le seul capital qui donne sa valeur à tous les autres, le capital humain. C'est pourquoi, après plusieurs années d'interruption, le Gabon renoue, par la présente édition, avec la production du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH). Il replace ainsi la problématique de la promotion du développement humain au centre des préoccupations des politiques économiques et sociales aussi bien du Gouvernement que des acteurs nationaux et des Partenaires au Développement. Equivalent national du Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH), le RNDH apparaît comme un instrument de choix en faveur du dialogue sur les politiques, de plaidoyer sous toutes ses formes et donc de mobilisation des partenaires et acteurs autour de la promotion du développement humain.

Si l'on peut prêter à la précédente édition du RNDH d'avoir eu la grande ambition de faire le bilan global du développement humain au Gabon, exercice qui fut d'une originalité remarquable, on notera sans ambages que celle de 2006 aura excellé pour sa part, par le choix d'une thématique déterminante dans l'équation générale du développement économique et social d'un pays en quête d'émergence économique comme le Gabon: la dette. En effet, le présent RNDH du Gabon porte sur un thème plus que d'actualité car celui-ci constitue une contrainte majeure pour le développement, et du coup, inhibe tous les efforts susceptibles d'être déployés pour promouvoir un véritable développement humain durable au Gabon. Il évalue la situation du développement humain au Gabon, identifie les déterminants de la dette publique, en analyse l'impact sur l'IDH (Indice de Développement Humain) et examine les mécanismes de gestion de cette dette.

Ce Rapport, qui traite de la récurrente question de « la dette publique du Gabon », montre que son fardeau et notamment sa partie extérieure de nature surtout bilatérale représentait, à elle seule en 2005, environ 93% du stock total. Cette dette extérieure exerce, à travers son service, un effet d'éviction important sur les investissements publics, notamment ceux en faveur des secteurs sociaux (éducation, santé, électricité, eau potable), et limite par conséquent la marge de manœuvre du Gouvernement à promouvoir le développement humain. Malgré les efforts de remboursement consentis par l'Etat, le ratio d'endettement du pays demeure élevé, se situant à plus de 50% du PIB en 2005. Le niveau d'endettement ainsi que la récession économique que le Gabon a connu par le passé, ont fini par contraindre le pays à mettre en place, dès 1986, des programmes d'ajustement structurel (PAS). Dans ce cadre, en 1987, il rééchelonne sa dette bilatérale vis-à-vis du Club de Paris et refinance sa dette commerciale envers le Club de Londres. Dans le même temps, la dette intérieure a été également restructurée. De 1988 à 2000, le Gabon a entrepris d'autres restructurations de sa dette publique. Ces multiples rééchelonnements et restructurations auront pour effet d'accroître plus tard le niveau du service de la dette extérieure, inhibant ainsi les possibilités de redéploiement des dépenses publiques en faveur des secteurs à forte résonance sociale, et qui déterminent directement ou indirectement le développement humain.

Or, la recherche d'une solution appropriée à la question de l'endettement ainsi que la connaissance des facteurs qui l'influencent, le sens de leurs interrelations et de leurs relations intrinsèques avec les variables qui gouvernent le comportement des indicateurs de développement humain ont été pour ainsi dire, le fil conducteur des principaux développements qui constituent la trame de ce Rapport.

De plus, ce Rapport explicite le phénomène du «paradoxe gabonais», qui se traduit par le fait que le niveau et l'évolution de l'IDH du Gabon ne reflètent pas son niveau de richesse capté par son revenu par tête en parité de pouvoir d'achat (PPA).

Au total, l'examen approfondi des mécanismes de gestion de la dette publique en vigueur au Gabon, a conduit le Rapport à préconiser: (i) de renforcer le dispositif institutionnel de gestion de la dette publique du Gabon en lui octroyant les moyens adéquats et en améliorant sa gouvernance; et (ii) d'explorer davantage et de négocier les options susceptibles d'alléger de manière significative le poids de la dette publique du Gabon afin de la rendre plus soutenable.

Par ailleurs, le Rapport suggère également au Gabon d'explorer les options de négociations de sa dette qui permettraient non seulement de réduire son stock effectif, mais également de diminuer le montant annuel de son service. Il s'agit plus précisément de réduire les taux d'intérêts, de plafonner les paiements au titre du service de la dette, de rembourser en monnaie locale, d'effectuer les paiements anticipés et de convertir la dette en aide au financement des projets d'investissement à caractère social. Toutes ces propositions sont de nature à susciter le débat et à générer l'action souhaitée qui vise à réduire considérablement la contrainte de la dette sur la promotion du développement humain au Gabon.

En définitive, ce sont là, autant d'arguments qui justifient la pertinence du thème développé par ce Rapport qui constitue un appel éloquent et significatif à l'endroit de la communauté internationale et des créanciers du Gabon. Ce faisant, ce Rapport apparaît comme un instrument de plaidoyer en faveur d'une mise en œuvre optimale et efficace des orientations et choix contenus dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) basé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le Gabon s'est volontairement doté en 2005. En effet, le supplément de ressources financières qui peut être rendu disponible par un traitement efficace de l'équation de la dette permettrait au Gabon, à coup sûr, de renforcer ses allocations budgétaires au profit des programmes/projets sociaux prioritaires retenus dans le DSCRP et devant contribuer de façon décisive, à la réalisation des OMD.

Nous voudrions souligner, à cet égard, qu'en appuyant la production de ce rapport qui sera largement diffusé, le Gouvernement gabonais et le PNUD s'engagent, au titre de leur partenariat, à créer au niveau national un cadre systématique de réflexion et de plaidoyer sur la problématique du développement humain.

Aussi, importe-t-il de noter que le Rapport est un produit du concours de plusieurs spécialistes chevronnés, consultants et experts nationaux indépendants, qui ont bénéficié de l'appui technique et des orientations stratégiques d'un Comité de Pilotage composés de représentants du Gouvernement, de la Société Civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Autant dire que le présent Rapport se veut un document véritablement indépendant et neutre; par ailleurs, la dynamique de large concertation et d'échanges qui a gouverné son processus d'élaboration lui confère, une crédibilité scientifique certaine tout en lui garantissant sans nul doute une appropriation nationale qui ne souffrira d'aucune ambiguïté.

Que tout le monde trouve ici l'expression renouvelée de nos sincères remerciements.

Son Excellence M. Casimir OYE MBA Ministre d'Erat, Ministre de la Planification, et de la Programmation du Développement

du Gabon

Madame Fatoumata Bintou DJIBO Représentant Résident du PNUD en République Gabonaise

REMERCIEMENTS

Que tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce 2^{ème} Rapport National sur le Développement Humain trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements pour leur engagement, leur endurance, leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

De même, voudrions - nous inviter toutes les personnes qui ont consacré leur temps à la relecture de ce Rapport à trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

MEMBRES DE L'EQUIPE CHARGEE DE L'ELABORATION DU RNDH 2006

COMITE DE SUPERVISION

SE. M. Casimir OYE MBA

Mme Bintou DJIBO

Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement du Gabon (MPPD) Représentant Résident du PNUD en République Gabonaise

COMITE DE SUIVI TECHNIQUE

Didier Mebaley

Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, MPPD

Marcellin Ndong Ntah

Economiste International du PNUD - Gabon

Ange Macaire LONGHO

Commissaire Général au Plan et Développement, MPPD

Joseph Ibouili Maganga

Directeur de la Planification Générale au MPPD

COMITE DE PILOTAGE		
Fidèle Ntsissi,	Directeur de Cabinet Privé du Président de la République	
Jean-Philippe Ndong Biyogho,	Conseiller Financier du Ministre d'Etat, MPPD et Coordonnateur du DSCRP	
Théophile Akué Nguema,	Directeur Général Adjoint de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances	
Régis Immongault,	Conseiller Financier du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances	
Paul Henri Nguema Meyé,	Directeur Général Adjoint de la Statistique au MPPD	
Joseph Ibouili Maganga,	Directeur de la Planification Générale au MPPD	
Pauline Etoughe Nyinzé,	Chargée d'Etudes à la Direction Générale du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances	
Lucie Ada,	Chargée d'Etudes au Cabinet du Ministre de l'Education et de l'Enseignement Supérieur	
Marie-Claire Abogue Ndong,	Présidente de la section Economique et des Finances au Conseil Economique et Social	
Jean Pierre Tchoua,	Président de la Confédération Nationale des PMEs du Gabon	
Jean-Pascal Ndong,	Journaliste, Président de la Section Gabonaise de l'Union Internationale de la Presse Francophone	
Régis Loussou Kiki,	Représentant de la Confédération du Patronat Gabonais	
Anaclet Bissielo,	Sociologue et Enseignant à l'université Omar Bongo	
Assitan Diarra-Thioune,	Economiste Principale de la BAD	
Rick Emery Tsouck Iboundé,	Economiste Résident de la Banque Mondiale	
Marcellin Ndong Ntah,	Economiste International du PNUD	

EQUIPE DE CONSULTANTS

Jean-Sylvain Ndo Ndong, Economiste, Maître-Assistant à l'université Omar Bongo,

Consultant National chargé de la rédaction du RNDH

Victor Obame Emane, Consultant National chargé des Statistiques

Feu Urbain Eya'a Ngoua, Consultant National chargé de l'analyse de la Dette

EQUIPE DE FINALISATION DU RNDH

Directeur de Cabinet du Ministre d'état, ministre de la PPD

Joseph Ibouili Maganga Directeur de la Planification Générale au MPPD

Marcellin Ndong Ntah, Economiste International du PNUD - GABON

Taïb DIALLO Economiste International du PNUD - GABON

Jean-Sylvain Ndo Ndong, Consultant National chargé du la rédaction du RNDH

Serge Mboula, Chef de Service à la Direction de la Planification Générale au MPPD

Lazare Kassa, Chef de Service à la Direction Générale de la Comptabilité Publique

au Ministère de l'Economie et des Finances

Clotaire Obame Nzé, Chargé d'Etudes du Directeur Général à la Comptabilité Publique

au Ministère de l'Economie et des Finances

Jean Jacques Essono Nguema, Chargé d'Etudes au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre

de l'Economie et des Finances.

Frank Yvon Djembi Mavyoga, Chargé d'Etudes à la Direction Générale de la Comptabilité Publique

au Ministère de l'Economie et des Finances

Yvon Fabrice MOMBO Chef de Service à la Direction de la Planification Générale, MPPD

Patrick Ndzana Olomo, Doctorant à l'université Omar Bongo, conception couverture et images

Olivia NZE - BEKALE Conseiller en Communication du PNUD Ganon

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET A	ABREVIATIONS	13
INTRODUC	TION GENERALE:	15
1.	Contexte et justification du Rapport	17
2.	Objectifs et approche stratégique	20
3.	Principes d'élaboration	22
CHAPITRI	E I : LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU GABON	25
1.1-	Dimension sociopolitique du développement humain	28
1.1.1	L'accès aux biens et services essentiels	28
1.1.1.1	L'accès à l'eau potable et à l'électricité	28
1.1.1.2	L'habitat et l'assainissement	30
1.1.2	Le développement des ressources humaines	32
1.1.2.1	L'éducation	32
1.1.2.1.1	Education primaire	32
1.1.2.1.2	Education secondaire	33
1.1.2.1.3	Enseignement supérieur	34
1.1.2.1.4	Formation professionnelle	37
1.1.2.1.5	L'alphabétisation	37
1.1.2.2	La santé	37
1.1.2.3	La lutte contre le VIH/SIDA	39
1.1.3	L'environnement	42
1.1.4	L'approche genre	42
1.1.5	La promotion de la bonne gouvernance	44
1.2	Dimension socio-économique du développement humain	47
1.2.1	La pauvreté au sens monétaire	47
1.2.1.1	Lignes de pauvreté	47
1.2.1.2	Incidence et profondeur de la pauvreté	49
1.2.1.3	Les déterminants de la pauvreté	50
1.2.2	Inégalité des revenus	51
1.2.3	Le niveau d'emploi, la masse salariale et le profil de l'emploi	52
1.3	Les indicateurs synthétiques du développement humain	53
1.3.1	L'indicateur du développement humain	53
1.3.2	L'Indicateur sexo-spécifique du Développement Humain	55
1.3.3	L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH)	55

CHAPITRE 2	: LA DETTE PUBLIQUE AU GABON : DETERMINANTS ET IMPACT SUR LE DH	57
2.1	L'importance de la dette publique gabonaise	59
2.1.1 2.1.1.1	L'évolution et la structure de la dette publique du Gabon L'évolution de la dette extérieure	59 61
2.1.1.1.1	La dette extérieure bilatérale	62
2.1.1.1.2	La dette extérieure multilatérale	63
2.1.1.2	L'évolution de la dette intérieure	64
2.2-	Les déterminants de la dette publique du Gabon	64
2.2.1	Les déterminants endogènes	64
2.2.1.1	L'étroitesse de l'assiette fiscale	64
2.2.1.2	La gouvernance	65
2.2.2	Les déterminants exogènes	69
2.2.2.1	La détérioration des termes de l'échange	69
2.2.2.2	La dévaluation du franc CFA	69
2.3	L'impact socio-économique de la dette publique au Gabon	70
2.3.1	La vérification empirique	75
2.3.2	La modélisation	76
2.3.3	Les résultats du modèle et commentaires	76
2.4.	Projections de la dette publique gabonaise en termes d'analyse de soutenabilité et de solvabilité	79
2.4.1	Postulats et hypothèses	79
2.4.2	Résultats	81
, .,		<u> </u>
CHAPITRE 3	: LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE AU GABON	85
3.1	Cadre institutionnel et procédures de gestion de la dette	87
3.1.1	Cadre institutionnel de gestion de la dette	87
3.1.2	Procédures et outils de gestion de la dette	88
3.2	Réponses au problème de l'endettement du Gabon	89
3.2.1	Le traitement de la dette intérieure	89
3.2.1.1	Les engagements dans le cadre du club de Libreville	90
3.2.1.2	Le règlement de la dette intérieure	90
3.2.2	Les programmes d'ajustement structurels	91
3.2.3	Le club de Paris	92
3.3-	L'examen critique des solutions jusque-là proposées	94

3.4-	Option pour une négociation efficace de la dette publique du Gabon	95
3.4.1	Des actions sur les facteurs d'endettement du Gabon	97
3.4.1.1	Les facteurs directs de l'endettement au Gabon	97
3.4.1.2	Les facteurs indirects	98
3.4.2	Gestion active de la dette	99
3.4.2.1	Réduire les taux d'intérêt	99
3.4.2.2	Plafonner les paiements au titre du service de la dette	99
3.4.2.3	Effectuer des paiements anticipés	99
3.5	La conversion des créances	100
3.5.1	Financer le développement des secteurs productifs rentables	100
3.5.1.1	Diversification des capacités productives	100
3.5.1.2	Recherche de compétitivité	103
3.5.2	Convertir la dette en actifs	104
3.6	Principes de l'amélioration de la gouvernance de la dette publique	
	du Gabon	105
3.6.1	Fixation des objectifs généraux en matière d'endettement	106
3.6.2	Définition des rôles en matière de gestion de la dette	106
3.6.3	Limitation des responsabilités	106
3.6.4	Transparence et information du public	106
3.6.5	Exhaustivité	107
3.6.6	Evaluation et contrôle	107
CONCLUS	ION GENERALE	109
BIBLIOGRA	APHIE	113
Liste des e	encadrés, des graphiques et des tableaux	119
ANNEXES		123
LEXIQUE		145

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD Agence Française de Développement AGDP Agence de Gestion de la Dette Publique

APIP Agence de Promotion des Investissements Privés

BAD Banque Africaine de Développement

BADEA Banque Africaine de Développement des Etats Arabes

BEI Banque Européenne d'InvestissementsBGD Banque Gabonaise de Développement

BIAO

Banque Gabonaise et Française Internationale

Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale

BICIG Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon

BID Banque Islamique de Développement

BIRD Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BNP Banque Nationale de Paris

BVMAC Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

CES Conseil Economique et Social

CEMAC Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CFD Caisse Française de Développement
CID Centre Interafricain de Développement

CIRMF Centre International de Recherche Médicale de Franceville

CNSS Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CP Club de Paris

DGB Direction Générale du Budget

DGCP Direction Générale de la Comptabilité Publique

DSCRP Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

EDS Enquête Démographique et de Santé

EGEP Enquête Gabonaise pour le suivi et l'Evaluation de la Pauvreté

ETTI Extractive Industry Transparency Initiative
EPP Enquête sur la Perception de la Pauvreté
FED Fonds Européen de Développement
FCFA Franc de la Coopération Franco Africaine
FEM Fonds pour l'Environnement Mondial
FIAS Etude sur le Climat des Affaires au Gabon

FINEX Financement Extérieur

FMI Fonds Monétaire International ICOR Incremental Capital Output Ratio IDH Indicateur de Développement Humain

Loi d'Orientation Stratégique pour le Développement Economique et Social MPPD Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement

OCTRA Office du Chemin de fer Transgabonais

OMD Objectif du Millénaire pour le Développement

ONE Office National pour l'Emploi

OPEP Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OPT Office des Postes et Télécommunications

OUA Organisation de l'Unité Africaine

PARR Programme d'Aménagement du Réseau Routier

PAS Programme d'Ajustement Structurel

PIB Produit Intérieur Brut

PMI Petite et Moyenne Entreprise
PMI Petite et Moyenne Industrie

PNAE Plan National d'Action Environnementale

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PPA Parité de Pouvoir d'Achat
PPTE Pays Pauvre Très Endetté
PVVIH Personne Vivant avec le VIH

RGPHRecensement Général de la Population et de l'HabitatRMDHRapport Mondial sur le Développement HumainRNDHRapport National sur le Développement Humain

SEEG Société d'Energie et d'Eau du Gabon SNI Société Nationale Immobilière

SNU Système des Nations Unies

TOFE Tableau des Opérations Financières de l'Etat

UGB Union Gabonaise de Banque

USD United States Dollars (Dollars américains)

Introduction Générale

La problématique de la dette publique du Gabon

Rapport National sur le Dévelo	oppement Humain au Gaboi	n. 2006	

Dette Publique & Développement Humain au Gabon

uit ans après la publication de la dernière édition du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) du Gabon en 1998, le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les partenaires au développement ont adhéré en 2006 à l'idée suggérée par le PNUD de relancer à nouveau, l'élaboration de cet instrument essentiel à la promotion du dialogue sur les politiques. A cet effet, un processus participatif bénéficiant de l'appui du PNUD a abouti au choix du thème du RNDH 2005 qui est «Dette Publique et Développement Humain du Gabon ».

1. Contexte et justification

Le choix du présent thème n'est pas fortuit. En effet, au cours des deux dernières décennies, le contexte économique de l'ensemble des pays en développement a été marqué par un endettement sans précédent. Cette crise de la dette dans les pays en développement a été si persistante que les différents sommets des chefs d'Etat des pays les plus industrialisés au monde et les consultations des bailleurs de fonds en ont fait une préoccupation majeure. De même, les Gouvernements et la Communauté

financière internationale ont fait face à un environnement hostile au processus de développement économique et social : déficits budgétaires publics insupportables, accumulation d'importants arriérés de paiements et faibles taux de croissance économique. L'aggravation de cette crise est imputable tant au contexte économique international qu'aux politiques internes.

S'agissant du contexte économique international, son effet est important dans la mesure où il est lié aux fluctuations des taux de change, à la baisse du prix des matières premières induisant la détérioration des termes de l'échange, à la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'à la baisse du volume des prêts assortis de conditions concessionnelles.

Pour ce qui est des politiques internes, leurs responsabilités s'expriment principalement par la gouvernance (la mauvaise gestion de la dette publique, la mauvaise allocation des ressources, l'absence de discipline financière rigoureuse, etc.).

Cette faiblesse économique et financière a suscité, à long terme, un excès de l'endettement par rapport aux capacités des pays en développement à honorer leurs services de la dette. Ainsi, entre 1970 et 1979, leur dette totale se chiffrait à plus de 31 milliards de dollars US, représentant à peu près 80 % des exportations et 23 % du produit national brut. Mais c'est à partir de 1980 que les principaux indicateurs de la dette vont commencer à se détériorer de façon accélérée. A cette période, la dette totale de l'ensemble des pays en développement s'était établie à près de 150 milliards de dollars soit 196 % et 24 %, représentant respectivement les ratios de la dette et du service de la dette par rapport aux exportations.

Le Gabon n'échappe pas à cette crise générale de l'endettement public. Malgré une croissance soutenue due à la hausse des recettes d'exportation du pétrole, le pays va connaître une conjoncture économique et financière difficile. La connaissance du profil socio-économique du Gabon permet de mieux comprendre sa crise de l'endettement public.

En effet, pays faiblement peuplé avec une population estimée à 1,5 million d'habitants en 2003 et fortement urbanisée (presque 80 % de la population vit en milieu urbain), le Gabon est un pays riche. Sur la base de son PIB par habitant (estimé à 5439 US\$ en 2004), il est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

L'économie gabonaise est largement dominée par le secteur primaire qui représente en moyenne 40 % du PIB depuis les années 1960. Or, ledit secteur est caractérisé par la prépondérance des activités extractives (l'activité pétrolière en l'occurrence) et une



Vue d'un repiquage de plants d'ananas à la périphérie de Libreville marginalisation des activités de production dont l'agriculture.

Quoi que fortement vulnérable aux fluctuations des cours et de la production de pétrole, l'environnement macroéconomique global du Gabon apparaît stable depuis le début des années 2000. En effet, ce pays a retrouvé en 2002 un taux de croissance positif de son PIB réel, bien que modeste (1,5 % en moyenne) et essaie de maîtriser les tensions inflationnistes avec un niveau d'inflation évoluant autour de 1 à 2 %. La conduite de la politique fiscale semble cohérente avec les objectifs macroéconomiques de programme économique. C'est ainsi que le déficit budgétaire primaire hors pétrole est passé de 16,8 % du PIB non pétrolier en 2002 à 8,2 % en 2003. La balance courante des paiements s'est améliorée en 2006 avec un surplus d'environ 18,4% du PIB contre 12,8 % du PIB en 2004. De même, l'évolution de la situation monétaire du pays a été caractérisée entre 2005 et 2006 par un accroissement des créances sur l'économie de 16.34 %. Par contre les créances nettes sur l'Etat ont fortement reculé du fait du désengagement de celui-ci par rapport au système bancaire locale. Pour sa part, la position nette du gouvernement s'est sensiblement améliorée, passant de 60,05 milliards en 2005 à -36 milliards de francs CFA en 2006.

Toutefois, ces quelques résultats qui indiquent des évolutions plutôt favorables restent encore insuffisants, les indicateurs sociaux demeurant comparables à ceux des pays à faible revenu.

Par ailleurs, les données publiées en 2005 par

l'Enquête Gabonaise pour l'Evaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP) révèlent que 33 % de la population gabonaise vit encore en dessous du seuil de pauvreté. Et avec un taux de prévalence de 8,1 % en 2004, la tendance à la propagation du VIH/SIDA se confirme. L'Indice de Développement Humain (IDH) de 2005 (0,635) classe le pays au 123ème rang mondial, soit un décalage de 43 places par rapport à son classement mondial basé sur le PIB par habitant en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Ce décalage entre l'IDH et le PIB par habitant est devenu récurrent au Gabon depuis plusieurs années.

De plus, le niveau de la dette publique demeure préoccupant avec un stock important de la dette extérieure. Celle-ci a représenté en 2005, 43,58% du PIB; quant au service de la dette, il représentait 16,8% des recettes d'exportation et 32% des recettes budgétaires de l'Etat en 2005.

En fait, le scénario de soutenabilité de la dette pour la période 2004-2006 révèle que le poids du service de la dette devrait augmenter par rapport aux recettes d'exportation de 17,2 % en 2004 à 21,2 % en 2006, et par rapport aux recettes budgétaires de l'Etat, de 32,4 % en 2004 à 35,5 % en 2006.

Autant dire que malgré la bouffée d'oxygène de 2004 qui résulte de l'accord de rééchelonnement obtenu au Club de Paris, le Gabon continue à faire face à un poids élevé de la dette extérieure dont le règlement du service exerce un effet d'éviction important sur les investissements publics en faveur des secteurs sociaux de base limitant ainsi, la marge de manœuvre du Gouvernement à promouvoir le développement humain et à faire des progrès significatifs vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, on peut voir que le rééchelonnement n'est pas une panacée. Car au lieu de traiter le problème de la dette, il le pérennise tout en accentuant à moyen et long termes, sa pression sur les finances publiques.

Encadré 1: Evolution économique et endettement public du Gabon

Au début des années 1980, les pays africains ont été affectés par une série de chocs extérieurs dus à l'effet conjugué de la chute du prix du pétrole et de la baisse du dollar américain. Le prix officiel du baril a baissé de dix dollars en juillet 1986. Après la réunion de l'OPEP du 05 août de la même année, le cours s'est stabilisé à 15 dollars le baril. Ces faiblesses économique et financière ont suscité à long terme un excès d'endettement (dans de nombreux pays membres de cette organisation), qui a eu pour conséquence immédiate, une forte absorption des ressources par le service de la dette.

Le Gabon n'a pas échappé à cette situation. En 1985, suite à l'essoufflement de l'activité pétrolière, le PIB en francs courants a chuté de 29.7%. Le déficit budgétaire s'est accru en 1986. Au cours des années 1987 et 1988, un programme de stabilisation fut mis en œuvre avec le concours du FMI. De même, fut introduite la discussion avec la Banque Mondiale d'un PAS et d'un rééchelonnement de la dette. La baisse du PIB observée en 1986 s'est poursuivie jusqu'en 1998 avec une légère amélioration entre 1989 et 1995.

En 1995, après la mise en place par le Gouvernement d'un plan triennal d'ajustement économique et financier allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1998, l'économie gabonaise a enregistré une évolution relativement satisfaisante malgré l'effritement du dollar américain tout au long de l'année 1995.

Toutefois, on a constaté des accumulations d'arriérés de la dette, tant intérieure qu'extérieure. Cette faiblesse des indicateurs (économiques) semble liée, en grande partie à la production pétrolière. En effet, depuis 1997, la production pétrolière a diminué de plus d'un tiers, les gisements étant arrivés à maturité, malgré les progrès de la technologie d'extraction.

Face à la dégradation des perspectives du secteur pétrolier, les autorités ont mis en place un vaste programme de réforme économique en 2003. Ce programme est axé, d'une part sur l'assainissement des finances publiques, notamment un contrôle rigoureux de la masse salariale, et d'autre part sur les réformes structurelles ambitieuses visant à stimuler la croissance du secteur non pétrolier. Les développements récents de la situation économique révèlent que cette démarche a été soutenue par le FMI sous la forme d'un programme suivi par ses services pour la période allant de septembre à décembre 2003 et dans le cadre d'un accord de confirmation de 14 mois, d'un montant de 69,4 millions de DTS, approuvé en mai 2004. Les créanciers bilatéraux officiels ont consenti à rééchelonner l'encours des arriérés ainsi que la dette arrivant à échéance pendant la période couverte par l'accord avec le FMI, soit un total de 716 millions de dollars EU d'allégement de la dette au Club de Paris.

En fait, depuis la deuxième moitié des années 1980, la crise d'endettement a ainsi conduit le Gabon à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels (PAS) avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) (voir encadré 1). Si ces assistances ont atténué, à court terme, les problèmes de la liquidité liés au service de la dette, elles ont toutefois connu dans leur ensemble des résultats mitigés.

Les nouvelles réformes économiques remettant en cause l'intervention de l'Etat dans les domaines clés de l'économie à travers la régulation structurelle et la libéralisation de l'économie, s'efforcent de rechercher une politique de stabilisation macroéconomique optimale et une gestion efficiente des finances publiques. Ces réformes visent à engendrer une nouvelle dynamique susceptible de réduire la dépendance économique et financière vis-àvis de l'extérieur.

Le présent rapport qui doit permettre de relancer la réflexion et même le débat sur la problématique du développement humain du Gabon et constituer un outil de plaidoyer en vue d'une solution durable au problème de l'endettement de ce pays, vise également

à faciliter l'exécution du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP). En effet, les ressources financières qui résulteraient de la solution au problème de la dette serviront, entre autres, à financer les programmes/projets à caractère social contenus dans le DSCRP.

En tant que pays à revenu intermédiaire, le Gabon n'est éligible ni à l'allègement de la dette sous l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) des Institutions de Bretton Woods, ni à diverses autres facilités de la communauté internationale dans ce domaine. Le plaidoyer qui sera fait à partir du présent Rapport pourra aboutir à un traitement de faveur du problème de l'endettement du Gabon.

2. Objectifs et approche stratégique

La présente édition 2006 du RNDH poursuit les quatre objectifs suivants:

- > analyser la nature de la dette gabonaise et percevoir les causes réelles de l'endettement excessif de ce pays ;
- Faire une évaluation de l'état du développement humain du pays au cours des dix dernières années ;
- montrer que le poids de la dette extérieure limite les perspectives de promotion du développement humain au Gabon;
- proposer des options de politiques concrètes visant à sortir le Gabon du cercle vicieux de déficits/poids de la dette/faibles indicateurs sociaux;
- prospecter les perspectives d'une stratégie alternative qui met en exergue une possible diversification de l'économie nationale. Le présent Rapport se positionne véritablement comme un complément aux RMDH. En effet, la réalisation de ces objectifs lui permettra de refléter au mieux et de bien renseigner sur les progrès réalisés par le Gabon par rapport au développement humain. De plus, en tant qu'outil de plaidoyer et de dialogue politique, il facilitera la

mobilisation politique et sociale des différents acteurs autour de la problématique développement humain.

Enfin, ces objectifs restituent l'intérêt du présent rapport. En effet, alors que le PIB du Gabon croît depuis 2002, le RMDH 2005 constate un recul du pays dans son classement établi suivant le critère de l'IDH. C'est dire que les performances économiques ne sont pas positivement corrélées avec le développement humain au Gabon. La persistance des inégalités dans le pays explique partiellement cette situation. La pauvreté gagne alors du terrain au Gabon en dépit de la croissance économique.

Elle sévit sous plusieurs formes avec des intensités variables. Le sentiment d'être frappé par la pauvreté est très répandu au sein de la population. En effet, l'Enquête sur la Perception de la Pauvreté (EPP) réalisée en 2004 révèle que 81,4 % des répondants considèrent leurs conditions de vie comme celles des personnes pauvres.

L'EGEP 2005 indique que près de deux cinquièmes de la population (43 %) vivent dans les ménages où l'on se sent pauvre.

Pour faire face à cette situation, le DSCRP préconise une stratégie de lutte contre la pauvreté basée sur la mise en place d'une véritable politique de redistribution des fruits de la croissance, avec des programmes visant à améliorer l'acces des populations aux services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'eau, de l'habitat, du logement,



Une habitation de Libreville transformée en épicerie

de l'éducation de base et des soins de santé primaire, qui constituent, à n'en point douter, des vitrines importantes du développement humain.

Toutefois, la concrétisation de cette stratégie ne s'avère pas aisée. En effet, le profil socio-économique du Gabon est assez particulier. L'EGEP 2005 révèle que la population gabonaise composée de 50,8% de femmes est extrêmement jeune. Près de deux personnes sur cinq ont moins de 15 ans et près de la moitié, moins de 19 ans. Cette jeunesse de la population exerce une pression sur l'offre des infrastructures scolaires.

Contrairement aux autres pays d'Afrique subsaharienne, cette population vit majoritairement dans les villes et a des niveaux de revenus moyennement élevés. Près de 80 % de la population réside en milieu urbain et la seule ville de Libreville abrite plus de deux personnes sur cinq, ce qui pose les problèmes de gestion urbaine, à savoir l'émergence des bidonvilles, l'insalubrité, l'habitat spontané, etc.

Cette population est également inégalement répartie sur le territoire national. Avec les deux plus grandes villes du pays, à savoir Libreville et Port-Gentil, les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime ont la plus forte concentration de population, abritant plus des deux tiers de celle-ci.

La prise en compte de ces spécificités démographiques dans la stratégie de lutte contre la pauvreté fait que les remèdes proposés dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas immédiatement applicables au Gabon. En effet, l'on peut s'interroger sur les origines possibles des ressources qui alimentent généralement les déficits publics dans ce pays.

D'une manière générale, il existe trois modalités de financement des déficits publics : le financement par l'impôt, le financement par la création monétaire et le financement par la dette.

Pour ce qui concerne le financement par l'impôt, il est encore limité dans les pays en développement. Trois raisons peuvent être évoquées à cet égard : le niveau relativement faible de la base imposable, la fraude fiscale et le développement de l'économie informelle.

S'agissant du financement par création monétaire, il devient de plus en plus prohibé, compte tenu de la volonté d'indépendance affichée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). A cet effet, la BEAC mène depuis une bonne quinzaine d'années, des politiques de stabilisation des prix qui la conduisent à limiter ses avances aux Trésors publics des pays membres.

Il ne reste plus que la troisième modalité de financement, c'est-à-dire le recours à l'endettement public.

La question de la dette publique peut être envisagée au moins sous deux angles différents :

- > celui de la productivité de la dette publique par l'intermédiaire de l'investissement;
- celui des trajectoires d'endettement et de développement humain. C'est précisément ce second volet qui nous intéresse ici.

En effet, si l'endettement permet de dégager un surplus, cela peut signifier qu'il augmente le revenu permanent du pays et de fait, sa croissance économique. Le fait de s'endetter maintenant et de rembourser plus tard peut permettre aux agents économiques de consommer plus dans l'immédiat. De même, prêter aujourd'hui pour être remboursé demain permet de contraindre consommation présente pour une consommation future. Ce qui conduit à soutenir que la théorie du cycle de vie (Modigliani et Brumberg, 1954) l'hypothèse du revenu permanent (Friedman, 1957) apportent un autre regard sur la relation entre la dette publique et le

développement économique durable.

Par ailleurs, l'étude de la relation entre la dette publique et le développement humain au Gabon se justifie pour au moins trois raisons principales :

- le niveau relativement élevé de l'encours de la dette extérieure (1770 milliards de francs CFA en 2005, soit 50,3 % du PIB);
- la faiblesse de l'épargne domestique dans un contexte de répression financière. En effet, l'effort interne de financement de l'investissement est indiqué par l'épargne domestique. Cet agrégat a connu une chute au début de la décennie 2000 passant ainsi de 56 % en 1997 à 35 % du PIB en 2004;
- le poids important des dépenses de fonctionnement dans le PIB, soit 12,6 % alors que les dépenses d'investissement ne représentent que 4,2 % du PIB.

L'élaboration du présent rapport repose aussi sur des principes qui visent à garantir sa bonne qualité.

3.- Principes d'élaboration du RNDH 2006

Généralement, un certain nombre de principes guident l'élaboration d'un Rapport National sur le Développement Humain. Aussi, le processus de production du RNDH 2006 du Gabon a-t-il fait référence aux six (6) critères suivants qui en assurent la bonne qualité : l'appropriation nationale, l'autonomie d'analyse, la préparation participative et intégrale, la qualité d'analyse, la flexibilité et la créativité de présentation et enfin le suivi soutenu.

S'agissant de **l'appropriation**, le présent RNDH s'est efforcé de conférer une propriété nationale puisque son élaboration a impliqué tous les acteurs nationaux compétents pour le thème. A cet égard, les capacités nationales ont été mises a contribution pendant tout le processus de préparation, à travers notamment les réunions du Comité de

Pilotage, les contributions techniques des membres du Comité de Pilotage, et le recours aux consultants nationaux. On aboutit ainsi à un produit en phase avec la vision, les stratégies et les programmes développement nationaux, à savoir notamment la vision Gabon 2025, la LOSDES, et le DSCRP. A cet égard, la présente édition du Rapport, enracinée dans les perspectives nationales, inspire confiance en tant que source d'options de politiques et de dialogue. Les nationaux s'y reconnaissent parfaitement.

Pour ce qui est de **l'Autonomie d'analyse**, le présent Rapport comporte des évaluations objectives et indépendantes effectuées par des consultants nationaux qui ont été commis à son élaboration. De même, il a bénéficié des critiques et suggestions impartiales des structures du dispositif institutionnel de son processus d'élaboration, à savoir le Comité de supervision, le Comité de pilotage, l'Atelier national d'examen et de validation technique, et le Comité de relecture. Le présent Rapport constitue ainsi un document élaboré de façon objective avec en toile de fond, une véritable autonomie d'analyse.

En ce qui concerne la **préparation participative et intégrale,** le RNDH 2006 du Gabon a rassemblé divers acteurs en tant que partenaires actifs dans le processus de préparation. Ces partenaires provenant aussi bien du Gouvernement, de l'Administration, du Système des Nations Unies, des bailleurs de fonds, du milieu académique, que du secteur privé et de la société civile, ont travaillé en harmonie dans le cadre des structures susmentionnées du dispositif institutionnel du processus d'élaboration dudit rapport.

Concernant la **qualité d'analyse**, l'on peut dire que l'analyse faite dans le présent rapport se fonde sur les informations fiables issues des sources crédibles. Cette analyse a ainsi abouti à la formulation de messages politiques solides et à des recommandations de stratégies clairement définies pour la

promotion du développement humain. La préparation de ce Rapport a donné lieu à un Atelier de renforcement des capacités nationales sur le concept de développement humain. Les capacités ainsi acquises ont permis d'améliorer la qualité d'analyse du présent rapport.

Quant à la **flexibilité** et la **créativité** de la présentation, ce Rapport utilise un langage fluide et un style créatif. Il a également recours à des visuels expressifs.

Le **suivi soutenu** constitue un élément important du processus de production du présent RNDH dans la mesure où ce processus a reposé sur une stratégie de mobilisation des partenaires qui est de nature à générer une conscience et un dialogue, et à influencer les actions nationales de développement. Cette stratégie comprend la sensibilisation, la communication, le marketing, la programmation du suivi, le soutien aux politiques, le contrôle et l'évaluation des résultats.

L' élaboration de ce rapport s'est appuyée essentiellement sur l'expertise nationale. Aussi, la rédaction a-t-elle été confiée à une équipe du Laboratoire d'Economie Appliquée (LEA) de l'université Omar Bongo (UOB). Le travail de

cette équipe a été alimenté par deux rapports thématiques sur les indicateurs du développement humain et sur l'analyse de la dette.

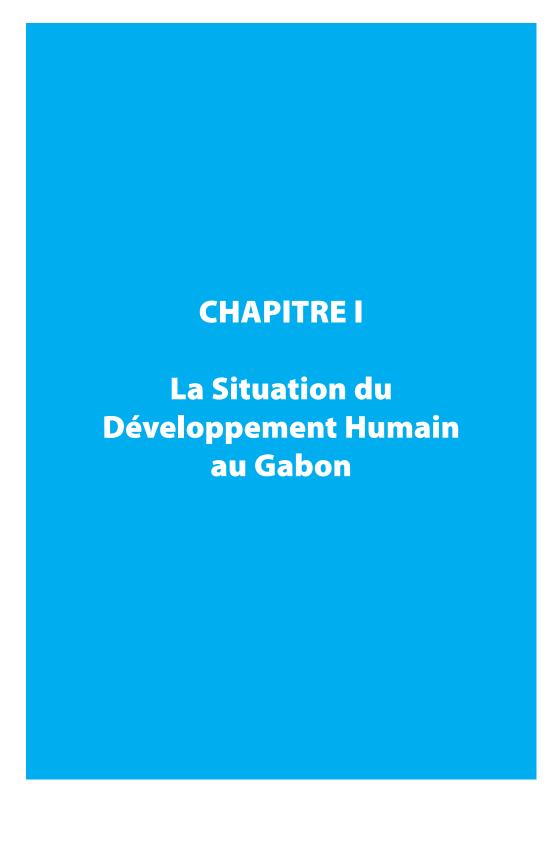
Le présent rapport est structuré autour de trois chapitres. Le premier chapitre traite de la situation du développement humain au Gabon. Le deuxième est consacré aux facteurs explicatifs de la dette ainsi qu'à son impact sur les principaux indicateurs de développement humain. Le troisième chapitre est consacré à la gestion de la dette publique au Gabon. On y propose des options et mesures possibles en vue d'une gestion rigoureuse et efficiente de la dette gabonaise.



Nettoyage et labourage d'un espace cultivable à la périphérie de Libreville

Rapport National sur le Développement Humain au Gabon 20	006

Dette Publique & Développement Humain au Gabon



Rapport National sur le Développement Humain au Gabon 20	006

Dette Publique & Développement Humain au Gabon

e présent chapitre qui s'intéresse aux différentes dimensions du développement humain, donne lieu à l'appréciation de l'état de son évolution au Gabon. Cette appréciation est basée sur les indicateurs appropriés. Pour ce faire, il importe au préalable de définir le concept de développement humain et de préciser les contours de sa mesure.

En effet, le développement humain est le processus d'élargissement des opportunités et choix des individus afin qu'ils mènent une vie meilleure. Le concept de développement humain met l'homme au cœur du développement en tant que facteur moteur et principal bénéficiaire du développement. Autrement dit, le développement humain est le « développement des individus, pour les individus et par les individus ».

Le développement des individus signifie l'élargissement des capacités des êtres humains à travers l'éducation, la formation, une meilleure santé, l'habitat et la nutrition.

Le développement pour les individus signifie que le développement n'est pas poursuivi comme une fin en soi ; les fruits de la croissance économique devant avoir un impact réel et mesurable sur les conditions de vie des populations.

Un tel processus n'est pas automatique, car requérant une gestion adéquate des politiques macroéconomiques et sectorielles.

Le développement par les individus se réfère au processus par lequel les individus deviennent non seulement les bénéficiaires du développement mais également les principaux acteurs. Ils participent ainsi activement aux décisions qui influencent leur vécu. C'est en cela que la notion de développement humain constitue un concept globalisant de développement.

En élargissant l'ensemble des options et en améliorant les situations résultant de leurs conséquences, le développement humain vise à faire progresser l'exercice des libertés et des droits fondamentaux.

En mettant l'accent sur la notion de choix, le concept de développement humain implique que les individus doivent participer aux processus qui déterminent leur existence. Ils doivent aider à prendre et à appliquer les décisions et suivre leurs effets.

Ce concept se distingue de celui de la sécurité humaine même s'il y contribue pour beaucoup. En effet, la sécurité humaine se rapporte au fait d'être à l'abri de la faim, de la maladie et de l'oppression chroniques. Cela signifie également être protégé des perturbations soudaines et néfastes des modes de vie quotidiens. Dans un contexte économique, il faut entendre par sécurité, la protection contre les menaces qui pèsent sur le revenu, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.

Le concept de développement humain prend alors compte aussi en bien préoccupations liées à la pauvreté monétaire que celles qui sont relatives à la pauvreté humaine. Il se rapporte au paradigme du Développement Humain Durable (DHD) qui intègre l'utilisation raisonnée et équitable des ressources entre générations, l'élargissement des opportunités et des choix génération sans de présente compromettre ceux des générations futures.

Plusieurs indices sont utilisés pour mesurer le développement humain et le plus usuel est l'Indicateur du Développement Humain (IDH) qui constitue un indicateur composite captant l'évolution d'un pays selon les trois critères de base du développement humain suivants : la santé et la longévité (mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance), l'instruction (mesurée par le d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur) et un niveau de vie décent (mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat - PPA).

Bien que ne couvrant pas tous les aspects du développement humain, l'IDH propose une alternative pertinente de ce que serait un simple indicateur lié au revenu pour mesurer approximativement le bien-être humain. Parler du développement humain au Gabon renvoie à une évocation populaire bien connue sous l'expression de «paradoxe gabonais» pour illustrer le fait que le niveau et l'évolution de l'IDH du Gabon ne reflètent pas son niveau de richesse. La troisième section de ce chapitre reviendra plus amplement sur les aspects conceptuels et pratiques de la mesure du développement humain.

Les deux premières sections seront respectivement consacrées aux dimensions sociopolitiques et socioéconomiques du développement humain.

En appréciant l'état des différentes dimensions du développement humain au Gabon, ce chapitre fera également le point des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Issus de la Déclaration du Millénaire adoptée lors du Sommet du Millénaire de Septembre 2000 à New York, les OMD constituent un consensus historique de la communauté internationale dans le combat contre les maux qui minent la dignité humaine. Leur

Encadré 1.1- Les Objectifs du Millénairepour le développement (OMD)

- 1- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2- Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- 5- Améliorer la santé maternelle
- 6- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- 7- Assurer un environnement durable
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

réalisation contribue de manière significative à la promotion du développement humain. Au nombre de huit (8) et devant être atteints d'ici 2015, les OMD sont désagrégés en dixhuit (18) cibles assorties de 48 indicateurs de progrès.

1.1- Dimension sociopolitique du développement humain

Cette dimension se rapporte aux aspects de la pauvreté humaine. Il s'agit de l'accès aux biens et services essentiels, du développement des ressources humaines, de la protection de l'environnement et de l'indépendance de la justice.

1.1.1- Accès aux biens et services essentiels

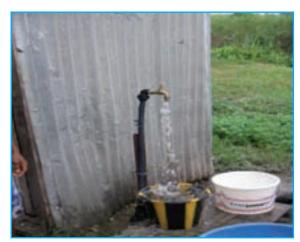
Parmi les biens et services essentiels auxquels aspirent les Gabonais, on peut évoquer l'eau potable et l'électricité, d'une part, l'habitat et l'assainissement, d'autre part.

1.1.1.1- Accès à l'eau potable et à l'électricité

S'agissant de l'accès à l'eau potable, la préoccupation de la communauté internationale reprise par le Gabon est la cible 7 de l'OMD N°7 qui est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population gabonaise qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

La logique OMD issue de la Déclaration du Millénaire permet de considérer comme eau potable, l'eau provenant soit d'un robinet individuel, soit d'une source publique d'approvisionnement (pompe publique) ou d'un forage localisé à moins de 30 minutes du logement. Dans cette logique, les eaux de surface (puits, cours d'eau, etc.) ne sont pas potables.

Avec un taux d'accès à l'eau potable de 82,5 % des ménages en 2005 contre 67 % en 1995, on peut dire que l'on assiste à une évolution



Dans les quartiers sous intégrés, plusieurs ménages partagent un même

positive. Mais on peut se demander pourquoi cette évolution positive n'est constatée qu'au bout de dix ans. Autrement dit, l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable de 15 points de pourcentage en dix ans est-elle suffisante pour un pays où a priori, il ne se pose aucun problème d'eau? Cela peut paraître effectivement faible compte tenu des potentialités du Gabon.

De plus, l'EGEP révèle qu'en 2005, les eaux de surface la principale sont source d'approvisionnement pour 17 % des ménages sur le plan national contre 23 % en 2000. Il y aurait donc eu amélioration en approvisionnement en eau potable de 6 points de pourcentage en cinq ans. Dans les centres urbains, seulement 5 % des ménages sont approvisionnés par ces eaux de surface contre 7 % en 2000. En ce qui concerne les centres ruraux, 59 % des ménages sont approvisionnés par ces eaux pour l'année 2005 contre 66 % en 2000. Cette évolution positive par rapport à l'accès à l'eau potable peut être attribuée à la forte urbanisation de la population gabonaise qui favorise l'approvisionnement en eau potable et au programme d'hydraulique villageoise lancé en 2000 avec l'appui financier du FED (Fonds Européen de Développement).

En fait, si la tendance observée se poursuit, le Gabon est en mesure non seulement d'atteindre, d'ici l'année 2015, la cible du millénaire N°7 mais aussi d'asseoir les bases

solides de la promotion du développement humain au Gabon.

Toutefois, la concrétisation de cet objectif stratégique et l'amélioration durable du développement humain au Gabon, comme le souhaitent les autorités nationales, requièrent la mobilisation effective des ressources (humaines, financières et logistiques) substancielles.

L'accès à l'électricité a également connu une évolution positive de 2000 à 2005.

En effet, plus de huit ménages sur dix (80 %) utilisent désormais l'électricité en 2005 contre trois sur quatre (75 %) en 2000. Soit une évolution positive de 5 % du niveau d'approvisionnement en énergie électrique sur cinq ans. Cela peut paraître faible compte tenu des potentialités du pays.

En fait, principale source d'énergie, l'électricité est le mode d'éclairage le plus utilisé au niveau national, puisque près de 82 % des ménages l'utilisent contre 18 % pour le pétrole lampant. Et il n'est pas surprenant de constater de fortes inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural.

En effet, l'électricité est utilisée par 93 % des ménages vivant dans les centres urbains en 2005 contre 90 % en 2000 et par 35 % des ménages ruraux en 2005 contre 30 % en 2000.

Par ailleurs, plus de la moitié des ménages (environ 3/5) sont directement connectés au réseau de la SEEG (Société d'Energie et d'Eau du Gabon) et plus d'un ménage sur cinq a recours à la connexion d'un voisin, alors que 3 % utilisent leur propre source d'électricité (groupe électrogène, panneau solaire, et.).

L'EGEP 2005 révèle toutefois que les ménages pauvres éprouvent plus de difficultés à accéder à l'électricité.

Le Gouvernement entend relever ce défi et maintenir la tendance positive d'accès à l'électricité dans le cadre de la mise en œuvre du DSCRP qui consacre un de ses quatre piliers à l'accès aux services et infrastructures de base.

1.1.1.2 - Habitat et assainissement

S'inspirant des préoccupations internationales traduites dans les OMD, les autorités gabonaises envisagent de réaliser d'ici 2015 dans le secteur habitat/assainissement, les objectifs stratégiques suivants :

- améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers sous-intégrés
- réduire le nombre de quartiers sousintégrés
- assurer l'équipement en logements des villes de 5000 habitants et plus.

La forte urbanisation du Gabon rend sensibles cruciaux les objectifs et susmentionnés car la grande majorité de la population en est directement concernée. En effet, la population urbaine au Gabon qui représente 80 % de la population totale a cru à un rythme de 3,2 % en moyenne annuelle au cours de la période 1993-2002, passant de 742 000 à 1 014 000 habitants. Ce qui exerce une forte pression sur l'offre des services publics et des infrastructures collectives et sociales dans les villes.

S'agissant du cadre de vie, l'EGEP 2005 révèle que 46 % environ des ménages vivent dans des quartiers moins salubres et que les ménages résidant dans les quartiers salubres sont essentiellement en location tandis que la propriété domine dans les quartiers moins salubres. L'on assiste ainsi, dans les grands centres urbains, à l'édification des bidonvilles



Cadre de vie insalubre dans un quartier sous-intégré.

dans lesquels les conditions sanitaires sont mauvaises. Ces bidonvilles sont souvent érigés dans des endroits impropres à l'habitat telles que les zones marécageuses.

L'assainissement, quant à lui, est bien en deçà des normes requises. En effet, moins de deux ménages sur cinq utilisent des sanitaires qualifiés d'hygiéniques c'est-à-dire disposant d'un WC avec chasse d'eau et latrines améliorées. L'utilisation de sanitaires hygiéniques reste faible pour toutes les couches de la population. Même parmi les ménages du quintile le plus riche, 47 % des ménages utilisent des toilettes non hygiéniques (latrines simples, fosses, etc...).

Les autorités nationales doivent consentir des efforts importants pour inverser cette tendance et atteindre les cibles stratégiques d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers sous-intégrés et de réduction du nombre de ces quartiers.

Par ailleurs, le Gabon connaît un déficit en logements et en terrains viabilisés. En 1983, le Plan national de l'habitat a estimé ce déficit à 60 000 logements. Dix ans plus tard, il est passé à 80 000 et au début de la décennie 2000, l'EGEP 2005 indique qu'il serait de l'ordre de 160 000.

Ce déficit se rapporte surtout à l'habitat social destiné aux couches les plus défavorisées.

Ce déficit qui devient chronique soulève la question de l'efficacité de la politique de l'habitat, y compris la législation relative à l'accès à la propriété, la viabilisation des terrains et enfin le financement.

En effet, face aux limites des politiques du logement menées jusqu'à récemment, les autorités nationales ont entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle politique de logements qui vise :

- (i) à augmenter l'offre de terrains viabilisés;
- (ii) à recourir aux mécanismes rapides d'accès à la propriété foncière ;
- (iii) à promouvoir l'utilisation de matériaux locaux ;



Habitat spontané dans des zones marécageuses des quartiers sous-intégrés de Libreville

Encadré 1.2 - Logement dans l'Enquête de Perception de la Pauvreté de 2004

L'Enquête de perception de la pauvreté réalisée en 2004 avec l'appui du PNUD indique que de nombreux ménages, en proportion de 55,6% des répondants, ne sont pas propriétaires de leur habitation; ils sont soit locataires pour 40,4%, soit hébergés chez leur parent pour 15,2%. S'agissant de la qualité de l'habitat, le logement de 45,4% des ménages est fait de planches. Le logement est en semi dur pour 25,3% des ménages et en dur pour 21,9% des répondants. L'opinion des ménages sur la qualité du logement montre un niveau élevé d'insatisfaction: à peine un tiers du panel (29,5%) juge être bien logé. Plus de la moitié des autres répondants, soit 67,6% estiment mauvaises leurs conditions de logement. Plus que la qualité de l'habitat individuel, c'est dans l'ensemble, la situation de l'habitat au Gabon qui est en cause: selon 89,1% des répondants, la situation du Gabon est jugée «pas du tout satisfaisante». Environ 8,2% du panel se disent «assez satisfaits» alors que 2,1% seulement disent être «satisfaits» de la situation générale du logement. Les mauvaises conditions de logement sont attribuées à trois principales causes, en tête desquelles se trouve la pauvreté, pour 56,5% des répondants. Les carences attribuées aux autorités et les difficultés matérielles et financières viennent à parité, au second rang pour 21,2% des ménages dans chaque cas.

Source: Enquête de perception de la pauvreté, 2004

- (iv) à assainir les quartiers sous-intégrés. Les cibles annuelles fixées sont :
- a la construction de 16 000 logements en moyenne par an pendant dix ans ;
- b la viabilisation de quelques 4 500 parcelles par an pendant la même période. L'application rigoureuse et efficace de cette nouvelle politique de l'habitat pourrait conduire le Gabon à atteindre, à l'horizon 2015, l'objectif stratégique de la fourniture des logements sociaux en quantité suffisante dans les villes de 5000 habitants et plus.



Latrines non hygiéniques dans un quartier sous-intégré de Libreville.

1.1.2 - Le développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines comme facteur de promotion du développement humain peut être apprécié par la qualité de l'éducation, l'état de santé de la population ainsi que par la prévalence des pandémies telles que le VIH/SIDA et dans une moindre mesure, le paludisme.

1.1.2.1 – L'éducation

Nous évoquerons les différents niveaux de formation, à savoir l'éducation primaire, l'éducation secondaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

1.1.2.1.1 – Education primaire

La cible recherchée par le Gabon par rapport à l'OMD sur l'éducation est celle retenue par la communauté internationale, à savoir : assurer l'éducation primaire pour tous avec pour cible de donner, d'ici à 2015 à tous les enfants - garçons et filles - les moyens d'achever normalement un cycle complet d'études primaires. Avec un taux net de scolarisation au primaire évaluée à 92,44 % et une quasi parité entre filles et garçons dans l'accès à l'éduction primaire, le Gabon n'est pas loin de réaliser l'objectif relatif au secteur de l'éduction.

Toutefois, cette performance doit être relativisée du fait de la faible efficacité interne du système éducatif gabonais. En effet, ce système connaît de nombreux dysfonctionnements que traduisent les taux de redoublement considérables. Ils sont environ de l'ordre de 50 % en première année du primaire, 30 % la



Auditoire attentif au cours d'une séance d'alphabétisation

seconde année et sont accompagnés d'un grand nombre d'abandons en cours de scolarité. En fait, 25 % d'une classe d'âge n'achèvent pas le cycle primaire. Le phénomène de redoublement est imputé en partie aux effectifs pléthoriques dans les grands centres urbains tels que Libreville, au manque d'enseignants en milieu rural et dans certains centres urbains, à la qualité des



Vue d'une salle de classe pléthorique à Libreville enseignements et des enseignants.

Pour maximiser les chances du pays d'atteindre la cible du millénaire de l'éducation primaire assurée pour tous les enfants d'ici à 2015, les pouvoirs publics ont initié une réforme du système éducatif primaire. Cette reforme s'articule autour des activités d'éveil au pré-primaire et de l'Approche par les Compétences de base (APC) appelées à ramener le cursus primaire des jeunes gabonais de 6 à 5 ans. Les effets escomptés de cette réforme sont:

- > une augmentation sensible du nombre d'élèves ayant subi avec succès l'ensemble du cursus primaire;
- > une diminution significative de la déperdition scolaire, des redoublements et de l'analphabétisme.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la « Déclaration mondiale sur l'Education pour Tous », le Gouvernement a pris l'engagement de développer l'enseignement pré primaire afin de combattre l'échec scolaire dans le primaire. Il a en outre mis sur pied un dispositif juridico-fiscal susceptible de promouvoir l'offre privée de l'éducation et de s'attaquer aux limites du système public d'enseignement.

1.1.2.1.2 - Education Secondaire

Contrairement aux taux de scolarisation au primaire qui demeurent élevés, ceux du secondaire sont très bas mais en augmentation. En 1960, ce taux est de l'ordre de 3 % et atteint à peine 50 % en 1996.

En 2002, le taux brut et le taux net atteignent respectivement 54,2 % et 21 %. Cette situation s'explique par :

i) la barrière de l'entrée en 6ème dont les

Encadré 1.3 – Perception du Système éducatif et dépenses des ménages

Les résultats de l'EGEP 2005 indiquent que moins de la moitié des parents d'élèves sont satisfaits de la qualité du système éducatif. Les problèmes les plus saillants relevés à Libreville et dans d'autres régions du pays sont : le manque de livres/fournitures (31%), et les effectifs pléthoriques dans les salles de classes (30%).

L'EGEP révèle également que la dépense moyenne d'éducation par ménage est assez élevée. Elle représente environ 4,7% de la dépense totale des ménages. Le poids des dépenses privées d'éducation est plus élevé pour les pauvres. Les ménages les plus pauvres dépensent en effet 5,5% de leurs ressources pour l'éducation contre 3,8 % pour les ménages les plus riches.

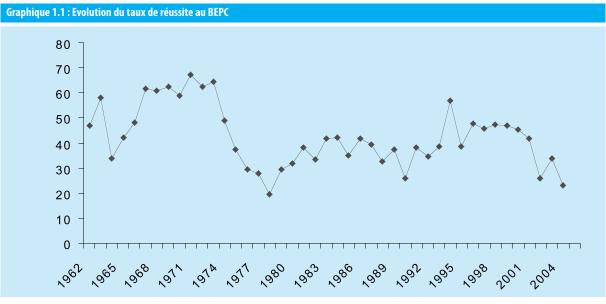
Sources: EGEP, 2005 et Profil Pays publié par le PNUD Gabon en Janvier 2006.

- résultats dépendent de la capacité d'accueil des établissements (de 50 % à 51 % de taux de réussite de 2000 à 2004, respectivement);
- ii) la déperdition au cours du cycle (ceux qui entrent en 6ème n'arrivent pas tous au bout du cycle);
- iii) le manque de moyens financiers des parents pour inscrire leurs enfants dans des établissements privés, une fois sortis du service public d'éducation.

Les rendements internes de l'enseignement secondaire sont faibles. En effet, sur la période 2002-2003, les taux de redoublement et d'exclusion avoisinent respectivement 30 % et 20 %. On estime que la production d'un diplômé du premier cycle requiert 17 années-élèves ; ce qui explique l'inefficacité des dépenses publiques dans ce secteur.

Pour le BEPC, le graphique ci-dessous montre que de 1962 à 1973 le taux de réussite reste assez élevé avoisinant 58 %. De 1974 à 1996 le taux de réussite n'a plus franchi la limite des 50 % et même grave, a amorcé une tendance baissière qui le situera à 23 % en 2004.

Les résultats obtenus au baccalauréat ne sont finalement que le reflet de la qualité des Enseignements primaire et secondaire qui y



Sources: Tableau de bord social, DGE, avril 2005

conduisent ; ces résultats révèlent clairement deux de leurs caractéristiques qui sont lourdes de conséquences pour l'Enseignement supérieur:

- le pourcentage réduit d'élèves, et par suite d'étudiants inscrits surtout dans les séries scientifiques,
- le niveau jugé faible des élèves et donc des bacheliers, à relier au fait que la grande majorité des candidats admis le sont à l'issue du second groupe d'épreuves, et ultérieurement au taux d'échecs massifs observés au terme de la première année d'études supérieures.
- Aussi, le taux moyen de réussite au BAC général a une tendance décroissante sur l'ensemble de la période ; il passe ainsi de 80,9 % en 1970 à 36,57 % en 2004.

Cependant, l'analyse par série que nous présentons sur les deux dernières années semble plus pertinente car, elle permet de mieux apprécier ces résultats dont voici les tendances :

L'observation par série montre une chute vertigineuse en série D dont le taux passe de 63,71 % en 2003 à 28,90 % en 2004. La série A enregistre également des résultats assez faibles : 35,54 % contre 43,63 % en 2003.

Le taux global de réussite pour l'enseignement privé est de 38,64 % en 2004, les résultats les plus faibles (18,51 %) sont enregistrés dans l'Enseignement privé Protestant.

1.1.2.1.3 – Enseignement supérieur

Tableau 1.2 : Résultats du BAC pour l'enseignement privé en 2004

Ordre d'enseignement	Session Juillet 2004
	Taux
1- Enseignement privé Catholique	56,07
2- Enseignement privé Protestant	18,51
3- Enseignement privé All. Chrét. Et Mission. du (Gabon 25,45
4- Enseignement privé Laïc	38,34
5- Enseignement privé Islamique	26,82

Source : Direction Générale des Enseignements et de la Pédagogie, 2004

Graphique 1.2 : Evolution du taux de réussite au bac

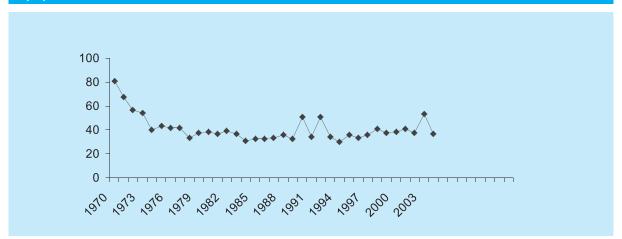


Tableau 1.1: Taux d'admission par séries au BAC

Indicateurs	Session	Session
	Juillet	Juillet
Séries	2003	2004
	Taux	Taux
A1	43,63	35,54
A2	66,48	53,60
В	52,74	35,88
С	62,93	68,78
D	63,71	28,90

Source : Direction Générale des Enseignements et de la Pédagogie, 2004

Les taux de scolarisation¹ faibles traduisent la déperdition observée dans le cycle secondaire. Il passe de 0,3 % en 1970 à 7,3 % en 1999 et se situe autour de 8 % en 2003. L'analyse de l'évolution des effectifs des étudiants sur la période 1970-2003 permet de voir qu'elle est sans cesse en croissance passant ainsi de 162 étudiants en 1970-1971 à 10076 étudiants en 2002-2003.

Ainsi, le nombre d'étudiants² (gabonais et étrangers) régulièrement inscrits en 2002-2003

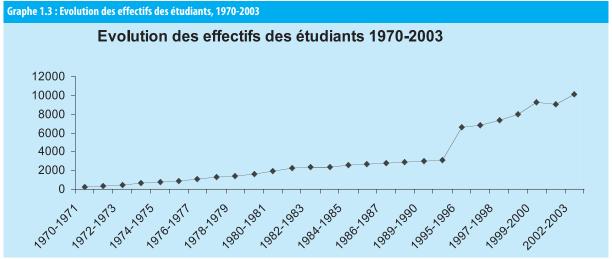
dans les établissements placés sous la tutelle (conjointe) du MESRIT³ s'élevait à 10076 :

9704 gabonais (dont 6174 garçons et 3530 filles) et 372 étrangers, se répartissant entre l'université Omar Bongo (UOB, 6128), l'université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM, 931), l'université des Sciences de la Santé (983) et les grandes écoles (2027). Pour connaître le nombre total de personnes engagées dans des études supérieures, il faudrait également prendre en considération :

- Les étudiants gabonais bénéficiant d'une bourse de l'Etat qui poursuivent leurs études à l'étranger;
- Les étudiants qui effectuent leur scolarité dans des établissements publics non placés sous la tutelle (unique ou conjointe) du MESRIT,
- Les étudiants inscrits dans des

La Faculté de Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) et la Faculté de Droit et des Sciences Economiques (FDSE) concentrent environ 60 % des étudiants. Cette stabilité masquant toutefois une décrue relative de la FDSE et une montée en puissance de la FLSH (37,75 % des effectifs totaux en 1995- 1996, 41,5 % en 2001 et 40,7 % 2003 soit une régression de 0,8 %).

Cette prédominance des filières classiques n'est évidemment pas neutre si l'on tient compte du contenu des enseignements. Elle va dans le droit fil de celles mises en place dans les années 1970, lors du lancement de l'Enseignement supérieur au Gabon et est à relier à la question – récurrente – de l'adaptation de l'offre de formation aux attentes du marché de l'emploi (entreprises, administrations publiques). En fait, trop de filières offrant des formations générales ont été crées sans véritable souci des débouchés



Source: MESRIT

établissements d'enseignement privé.

A s'en tenir aux seuls étudiants inscrits dans les établissements placés sous la tutelle du MESRIT, en six ans (de 1995 à 2001), les effectifs augmentent d'un peu plus d'un tiers, aussi bien à l'UOB qu'à l'USTM. C'est en 1ère année que se trouve le plus fort effectif; ainsi, pendant ces six dernières années, le pourcentage d'étudiants de première année (niveau BAC+1) par rapport au total des inscrits en 2002 oscille entre 52 et 78 %.

pour les étudiants en Lettres et Sciences Humaines notamment. Il n'est pas rare de voir les lauréats chômer au terme d'un parcours pourtant très sélectif. Paradoxalement, les bacheliers des séries technologiques industrielles (de l'ordre de 300 par an), ne se voient offrir que de très faibles possibilités de poursuite d'études en rapport avec leur

- tableaux de bord social N°1 et N°2
- ² Effectifs comptabilisés lors de l'inscription
- ³ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique

formation antérieure, acquise à grands frais pour la Nation (moins de 5 sont admis chaque année à l'Ecole Polytechnique de Masuku) alors que les entreprises ont des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire qu'en faisant appel à la main d'œuvre étrangère.

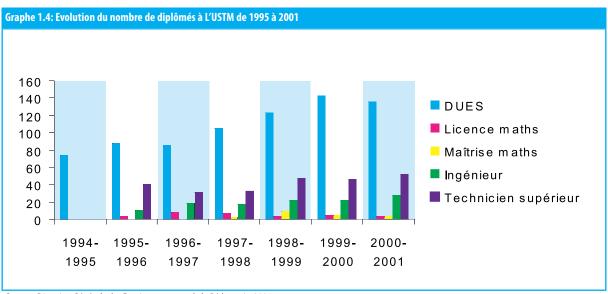
D'une manière générale, les études professionnelles dans l'enseignement supérieur ne sont pas assez développées et confirment le déficit généralisé pour l'ensemble des autres formations professionnelles quel que soit le niveau et /ou le secteur. Ainsi, environ 3 enfants sur 1000 d'une même classe d'âge optent pour des études supérieures professionnelles en STI, 7 sur 1000 dans des études de STT et 4 sur 1000 s'orientent vers les autres formations professionnelles4.

Enfin à l'extérieur du pays, compte tenu des modalités d'attribution des bourses, trop de jeunes poursuivent actuellement des études coûteuses pour les finances publiques mais sans véritable intérêt par rapport aux besoins du pays : au retour, beaucoup peinent à De plus, il faut noter que la grande majorité des étudiants obtiennent le DUES, DEUG en 3 ans, et un nombre non négligeable en 4 ans, au lieu des 2 ans recquis. Ce qui est une conséquence des forts taux de redoublement en première année (voir annexes).

Pour confirmer cette tendance, le « suivi » de deux cohortes de nouveaux étudiants, inscrits pour la première fois à l'USTM respectivement en 1996 - 1997 et en 1997-1998, fait apparaître que la moitié d'entre eux seulement ont obtenu le DUES à l'issue de leur scolarité à l'USTM. Les autres ont quitté l'établissement sans aucun diplôme après y avoir passé une année (environ 40 %), 2 ans (environ 10 %).

La répartition des étudiants par groupe d'âge (voir annexe) fait ressortir que la majorité des étudiants a un âge compris entre [21- 25 ans] dont plus de la moitié (64,5 %) se trouve en 1ere année.

A l'école polytechnique, Le nombre de



Source : Direction Générale des Enseignements et de la Pédagogie, 2004

trouver un emploi.

Les taux d'échecs dans l'enseignement supérieur sont très élevés (voir annexes). Ils se situent pour la faculté d'économie à 84 %, la faculté des lettres à 66 %.

⁴ J. Ginestié et col. (2004), Quel système d'enseignement technologique et de formation professionnelle pour le Gabon... ? diplômes délivrés augmente légèrement mais irrégulièrement chaque année depuis 1995- 1996 : il est passé de 10 à 28 pour les diplômes d'Ingénieurs et de 40 à 52 pour les diplômes de Techniciens Supérieurs (Ingénieurs des Techniques).

Le graphique ci-dessus met en exergue l'évolution du nombre de diplômés formés à l'USTM. Il montre à suffisance qu'on forme plus de diplômés bac+2 que de diplômés en

licence, maîtrise, ingénierie des travaux ou de conception.

1.1.2.1.4 - Formation professionnelle

L'enseignement technique et professionnel constitue l'un des secteurs clés pour la lutte contre le chômage et la réduction de la pauvreté au Gabon.

En 2004, cet ordre d'enseignement comptait 8996 élèves au niveau de l'Education Nationale et 650 stagiaires pour le Ministère de la formation professionnelle. C'est l'un des sous-secteurs où l'accès est le plus difficile en raison de l'exclusion d'une frange de la population scolaire (CM2, 6ème) des formations offertes. Le niveau exigé pour y accéder est celui de la classe de 5ème.

De 1973 à 1998, les Centres de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (ANFPP) ont formé 9108 stagiaires. Cet effectif reste dérisoire face aux besoins actuels de développement du pays.

En effet, le dernier recensement de la population gabonaise laisse apparaître que près de 42 % de chômeurs sont âgés de moins de 25 ans. La demande en formation professionnelle dans les structures de l'ANFPP dépasse de loin les possibilités de l'offre pédagogique. En 2003, le Gouvernement de la République a demandé que l'on double l'offre. Ainsi, sur plus de 6700 demandes, 1445 candidats ont été retenus.

L'équation de fond est sans doute le doublement des effectifs alors que le nombre de structures d'accueil n'augmente pas de façon proportionnelle et que la formation dispensée ne prend pas en considération les besoins réels du marché.

Pour cette catégorie de formation, les résultats sont globalement satisfaisants avec un taux de réussite de 65,40 % au BAC en 2003. Notons cependant qu'en ACA (Action et Communication Administrative), les résultats sont faibles avec un taux de réussite de 23,6 %; il est seulement de 26,71% en ACC (Action

et Communication Commerciale).

Le système de formation professionnelle se caractérise donc par des rendements faibles au niveau interne et externe.

Le taux de réussite global aux examens de l'enseignement technique tourne autour de 30 %. Ce faisant, ce taux est surévalué au prix d'un abaissement des moyennes d'admission. Les taux de déperdition sont particulièrement élevés et peuvent dépasser parfois 50%. Le taux d'échec observé est important (taux moyen de redoublement 26,45 %, taux d'exclusion et d'abandon 18,40 %). Il est à noter que certains établissements atteignent un taux de redoublement de 40 % et d'autres, un taux d'exclusion de 28 %.

Le problème du rendement externe du système d'éducation touche de plein-fouet l'enseignement technique et professionnel. Théoriquement axé vers l'emploi du secteur moderne, beaucoup de filières ne sont plus aujourd'hui adaptées, l'enseignement professionnel ne correspondant pas aux besoins des employeurs. Les programmes et les méthodes de formation sont restés pratiquement inchangés depuis plus de dix ans. L'inadéquation orientation - formation emploi s'explique donc en partie par l'inadaptation des contenus d'enseignement face à l'offre d'emploi. Le dénuement en movens matériels et didactiques, l'obsolescence des équipements, le manque de main d'œuvre, le non recyclage des formateurs et l'absence de concertation avec les employeurs, entre autres faiblesses, entraînent une formation plus théorique que pratique, coupée des besoins réels de l'économie et des exigences du marché de l'emploi. A cela s'ajoute la non intégration des technologies de l'information et de la communication dans les cursus de formation et la non maîtrise de l'anglais qui est la première langue de communication au niveau mondial.

1.1.2.1.5 - L'Alphabétisation:

Avec un taux d'alphabétisation de 85,4 % en 2005, l'un des plus élevés d'Afrique

subsaharienne, l'on peut affirmer sans ambages que la population gabonaise est assez alphabétisée.

Toutefois, on observe une disparité régionale assez importante dans l'alphabétisation (67,8 % dans les régions du sud, 80,3 % dans le Nord, et environ 91,4 % dans les grandes villes telles Port-Gentil et Libreville).

1.1.2.2 – La santé

Comme dans les autres secteurs couverts par les OMD, le Gabon a fait siennes les préoccupations de la communauté internationale dans le domaine de la santé. C'est ainsi que les objectifs stratégiques du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) ont été redéfinis comme suit:

- réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infantile et créer un rapport avec les grands problèmes de santé y compris la morbidité et la mortalité liées aux maladies émergentes et réémergentes ;
- > améliorer la disponibilité des services sanitaires de base et améliorer l'offre et la qualité des prestations sanitaires essentielles ;
- > améliorer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du système sanitaire national.

Si l'on veut être optimiste quant à la réalisation d'ici 2015 de l'objectif de l'éducation primaire pour tous les enfants, il y a lieu de relativiser sérieusement l'atteinte d'ici 2015 des cibles du millénaire dans le secteur de la santé (hormis le VIH/SIDA).

En effet, les indicateurs de santé du Gabon demeurent préoccupants malgré le niveau élevé de revenu du pays. Cette situation est due en grande partie à un déficit d'accès aux soins de santé, à une couverture vaccinale faible et inégale, et à une insuffisance en approvisionnement en médicaments.

La santé apparaît ainsi comme le secteur où le niveau de revenu du Gabon contraste le plus avec ses performances. En effet, le Gabon a des indicateurs de santé similaires à ceux des pays pauvres.

L'espérance de vie à la naissance, au Gabon, est estimée par le RMDH 2006 à 55,2 ans pour les femmes et à 53,7 ans pour les hommes contre 56,8 ans et 54,1 ans respectivement pour les femmes et les hommes malgaches. Le Document « Profil Pays du Gabon » publié par le PNUD Gabon en janvier 2006 mentionne que ces chiffres sont assez révélateurs si l'on se réfère au PIB/habitant en PPA de l'année 2003 qui est de 6.397 US\$ pour le Gabon et de 809 US\$ pour Madagascar.

Par ailleurs, l'EDS (Enquête Démographie Santé) 2000 estime le taux de mortalité infantilo-juvénile à 87 décès pour 1.000 habitants, ce qui est assez élevé pour un pays comme le Gabon compte tenu de son niveau de revenu. De même, avec un taux de 57 pour mille (EDS 2000), la mortalité infantile constitue une préoccupation.

Les principales causes de mortalité infantile sont essentielles pour orienter la réponse nationale. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont respectivement de 61,1 pour mille et de 91,4 pour mille naissances vivantes. Le premier Rapport National de progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement du Gabon indique que la mortalité infantile est principalement due au faible poids à la naissance (11,8 %), à la prématurité (7,5 %), à la diarrhée (5,3 %), à l'anémie (2,19 %) et au paludisme (2,12 %).

Chez les enfants de moins de 5 ans, la morbidité est dominée par les maladies infectieuses. C'est le cas du paludisme, des maladies évitables par la vaccination (85,8%), des maladies diarrhéiques (74,2%), des infections respiratoires aiguës (21,1%) et parasitaires (amibiase, notamment).

La mortalité maternelle est également élevée avec un taux de 519 décès pour 100.000 naissances vivantes, soient 250 décès maternels par an (EDS 2000). En 2003, sur 19.101 accouchements enregistrés dans les structures sanitaires, l'on a dénombré 49 décès maternels et 156 décès de nouveaux nés au

cours de la période néo-natale.

Chez la femme, les principales causes de mortalité sont liées à la reproduction, en particulier aux avortements, hémorragies et pathologies de la grossesse encore appelées «dysgravidies». La prévalence contraceptive reste faible (32,7 %).

L'EGEP 2005 révèle que l'accès aux services de santé (entendu comme la probabilité de visiter les services de santé pendant les quatre dernières semaines) est inégal car les ménages pauvres recourent largement moins aux services de santé que les ménages riches, avec une probabilité de 8 % contre 16 %. Les ménages les plus pauvres comptent pour environ 14 % du total des visites aux centres de santé, contre 25 % pour les ménages les plus riches. Cette disparité s'explique partiellement par le coût élevé des consultations de santé et le manque de médicaments.

Pour faire face à ce profil sanitaire peu rassurant et mettre le pays sur la voie de la réalisation des cibles du millénaire relatives à la mortalité infantile et à la mortalité maternelle afin de promouvoir de manière durable le développement humain au Gabon, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2006–2010.

Comme le déclarait le Ministre d'Etat chargé de

pour atteindre les Objectifs du Millénaire tels que définis par la Communauté internationale avec comme résultat une adaptation qualitative de l'offre des prestations sanitaires essentielles de nos populations ».

1.1.2.3 - Lutte contre le VIH/SIDA

Véritable fléau mondial qui touche près de 40 millions d'adultes et d'enfants et qui prend chaque jour des proportions de plus en plus alarmantes, le VIH/sida constitue une préoccupation majeure de la communauté internationale qui lui a consacré une cible dans le cadre des OMD. Cette cible vise à stopper, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle.

Compte tenu du niveau élevé de la prévalence du VIH/sida au Gabon et de sa tendance à la propagation rapide, le Gouvernement gabonais qui cherche à asseoir les bases durables de la promotion du développement humain, a fait sienne la cible du millénaire susmentionnée. En effet, d'après les travaux du PNLS, la prévalence du VIH/sida est passée de 1,8 % en 1986 à 8,1 % en 2005. Ce niveau de prévalence national masque de grandes disparités spatiales car les grandes métropoles du pays connaissent des niveaux de prévalence plus importants. Les données les plus récentes recueillies par l'ONUSIDA montrent que 4,2 % de la

Encadré 1.4 – La santé dans l'Enquête de la Perception de la Pauvreté

L'Enquête de Perception de la Pauvreté révèle que dans le contexte de pauvreté ambiante, les conditions d'accès aux soins pèsent sur la santé; 83,7% des répondants jugeant ces conditions plutôt difficiles contre 12,2% qui considèrent l'accès aux soins plutôt facile. Ces conditions d'accès difficiles sont dues: (i) pour 62,2% des ménages aux coûts élevés des soins de santé, (ii) pour 20,5% à la mauvaise qualité de l'accueil dans les structures sanitaires, et (iii) pour 15,4% à l'éloignement des structures sanitaires.

Source: Enquête de Perception de la Pauvreté, 2004

la Santé publique, Madame Paulette Missambo lors de son audition au C.E.S. en mars 2006 : « le financement de la mise en œuvre de ce Plan national de Développement Sanitaire permettra de relever les défis majeurs auxquels est confronté notre système de santé en lui donnant les moyens utiles et nécessaires population âgée de 15 à 49 ans est infectée du VIH/sida. Une étude réalisée en 2000 sur le nombre de tests positifs par sexe révèle qu'il y a deux fois plus de femmes séropositives que d'hommes séropositifs. Les déterminants majeurs de la vulnérabilité des femmes face au VIH sont leur statut social et la situation de précarité financière dans laquelle plusieurs

d'entre elles se trouvent.

Pour faire face à l'ampleur et à la propagation de cette pandémie qui constitue une menace sérieuse de santé publique et contre le



Mobilisation estudiantine contre le VIH/SIDA à l'université Omar Bongo.

développement, les réponses nationales suivantes ont été apportées :

- i) mise en œuvre depuis 1993 du Programme National de Lutte contre le sida et les MST (PNLS/MST);
- ii) création d'un Comité Consultatif pour la lutte contre le VIH/sida;
- iii) mise en place d'un Fonds National Thérapeutique (1,5 million USD pour la PTME) et d'un Plan d'accès à ce Fonds ;
- iv) adoption et exécution d'un Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/sida 2001-2005;
- v) demande et obtention d'un financement du Fonds Mondial de lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose pour un montant de 3 154 500 US\$ sur deux ans;
- vi) naissance de plusieurs associations nationales de prévention du VIH/sida et défense des droits des PVVIH, etc.

Le Plan Stratégique de lutte contre le VIH pour la période 2000/05 vise à :

(i) assurer une surveillance épidémique effective du VIH/SIDA et des autres IST ;



Inverser la tendance à la propagation du VIH/SIDA par des campagnes de sensibilisation

- (ii) prévenir la survenue de nouvelles infections par le VIH au sein de la population générale grâce à la réduction des facteurs favorisant la transmission sexuelle du VIH;
- (iii) développer la compétence sociale face au VIH/sida en vue de la constitution d'un « vaccin social» au sein de la population générale grâce à la mise en oeuvre de l'approche «réponse locale » ;
- (iv) réduire la vulnérabilité des groupes particulièrement exposés à l'infection par le VIH par la mise en oeuvre de plans d'actions sectoriels de lutte contre le VIH/sida;
- (v) améliorer le bien-être des personnes vivant avec le VIH/sida grâce à la prise en charge médicale et psychosociale;
- (vi) réduire la transmission par les voies autres que sexuelles, grâce à la sécurité transfusionnelle en milieu de soins et en laboratoire et à la prévention systématique



Photos : assurer la sécurité transfusionnelle dans les laboratoires et les hôpitaux

de la transmission mère-enfant;

(vii) créer un environnement social, éthique et juridique favorable au respect de la dignité et des droits des personnes infectées ou affectées par le VIH, et enfin;

(viii) accroître les capacités de gestion et les performances du Programme National de Lutte contre le sida

Par ailleurs, on observe une volonté politique au niveau le plus élevé dans la lutte contre le VIH/sida à travers notamment l'Organisation des Premières Dames Africaines pour la Lutte contre le VIH/sida (OPDAS) qui, sous le leadership de l'Epouse du Chef de l'Etat, a mis en place un plan d'actions, qui met l'accent entre autres, sur la création des Centres de Traitement Ambulatoires (CTA) dans les 9 provinces du pays.

Toutefois, la lutte contre la propagation du VIH/sida est loin d'être gagnée et les initiatives engagées doivent être renforcées. Ainsi, les pouvoirs publics doivent porter une attention particulière aux allocations budgétaires consacrées à la lutte contre le VIH/sida qui demeurent marginales avec un pourcentage strictement inférieur à 0,15 % du budget total de l'Etat au cours de ces trois dernières années. Pire encore, cette allocation budgétaire connaît une tendance à la baisse sur la période susmentionnée. L'essentiel du financement actuel pour la lutte contre le VIH/sida provient des bailleurs de fonds. Compte tenu des ravages du VIH/sida et de son impact micro, méso et macro économiques certain, les pouvoirs publics doivent relever significativement les allocations budgétaires en faveur de la lutte contre le VIH/sida afin d'augmenter les chances du pays d'atteindre la cible du millénaire relative au VIH/sida , à savoir stopper d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion d'une part, et l'autonomisation des groupes vulnérables d'autre part, concourent également à mettre le pays sur la voie de la réalisation de cet OMD.

1.1.3 - L'environnement

Avec une façade atlantique de 800 Km, une faune et une flore abondantes, de nombreuses espèces animales et végétales endémiques et une faune dense, le Gabon regorge de nombreuses richesses naturelles dont l'exploitation ne va pas sans poser des problèmes d'ordre environnemental. Parmi ces problèmes, on peut citer:

- (i) une forte pression sur l'exploitation des ressources naturelles à forte valeur ajoutée (ressources ligneuses, faune et flore);
- (ii) la pollution au sein des agglomérations urbaines et rurales, en particulier des eaux de surface et des nappes phréatiques ;
- (iii) l'intensification des activités extractives engendrée par les exigences du développement et par la crise économique ;
- (iv) le manque de moyens matériels et financiers pour exercer certaines activités relevant de la valorisation des produits forestiers non ligneux et du secteur de la pêche, etc...

Fort de ce qui précède, le Gabon adhère entièrement à la préoccupation de la communauté internationale dans le domaine de l'environnement, exprimée à travers l'OMD N°7 «Assurer un environnement durable». La cible du millénaire qui cadre avec cette sous-section est d'intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Pour s'attaquer aux problèmes susmentionnés, poser les bases d'un environnement durable et assurer ainsi la réalisation de l'OMD N°7, les pouvoirs publics gabonais ont entrepris plusieurs initiatives, souvent en partenariat avec



Intensifier la lutte contre la déforestation

les pays voisins car certaines ressources naturelles telles que les écosystèmes forestiers, sont transfrontalières. C'est ainsi que la Loi d'orientation en matière des eaux et forêts a été votée en 1982 et le code de l'environnement, en 1993. La gestion durable des forêts quant à elle, s'articule autour :

- (i) des plans d'aménagement;
- (ii) de l'institution des forêts communautaires en zone rurale ;
- (iii) du suivi des exploitations forestières.

En outre, le Gouvernement a décidé en début 2000, de consacrer 10,8 % de son territoire national à la création d'un réseau d'aires protégées et de parcs nationaux, soit une superficie de 2.900.000 hectares. De même, il a envisagé d'inscrire 15 % de son territoire au



Protéger les espèces animales menacées

compte du patrimoine mondial, soit 3.000.000 d'hectares. A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la protection de l'environnement de l'année 2006, le gouvernement s'est engagé à renforcer sa législation environnementale en adoptant le principe du pollueur-payeur. Afin de concrétiser la réalisation d'ici 2015 de la cible du millénaire consistant à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales, le gouvernement se doit de se donner davantage de moyens pour :

- (i) faire respecter la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement ;
- (ii) assurer le suivi de la mise en œuvre effective des plans d'actions nationaux du domaine environnemental (Plan d'actions environnemental, Plan d'actions pour la conservation de la biodiversité, Plan d'actions forestier national ou tropical, etc.);
- (iii) renforcer sa coopération sous-régionale et mondiale dans le domaine environnemental;
- (iv) impliquer davantage les communautés locales dans la gestion environnementale.

1.1.4 - L'approche genre

Conscientes du rôle crucial de la femme dans la construction de toute société humaine, les autorités gabonaises ont placé la femme au cœur des préoccupations de développement du Gabon et matérialisé cette option sur les plans législatif, institutionnel et administratif. En effet, le Gabon dispose d'un important arsenal juridique (constitution, code civil, textes d'application) promouvant l'égalité homme-femme. Un département ministériel chargé de la promotion de la femme a été créé. Une Journée nationale de la femme a été instituée et est célèbrée chaque année en plus de la Journée internationale de la femme. Le Gabon a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui constitue une véritable charte sur les droits humains et juridiques des femmes. Les femmes gabonaises occupent des positions de plus en plus importantes dans l'Administration publique, le secteur privé, etc... On les retrouve également dans l'équipe gouvernementale, parmi les



Femme gabonaise, acteur du développement

parlementaires et parmi les sénateurs.

Ce faisant, le Gabon confirme son adhésion à la préoccupation internationale consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit de l'OMD N° 3 dont la cible est d'atténuer, d'ici à 2015, les disparités entre les sexes.

Pour autant, la situation actuelle de la femme gabonaise n'est pas des meilleures. Elle est même préoccupante pour certains sousgroupes tels que les jeunes filles-mères, les veuves, les femmes divorcées, etc.

En effet, la femme gabonaise qui représente, selon l'EGEP 2005, 50,8 % de la population n'est pas toujours privilégiée par rapport à l'accès à la santé et aux postes importants de responsabilité. Le poids des traditions (ethniques, régionales ou sociologiques) empêche le respect scrupuleux de toutes les dispositions législatives en faveur de la femme. Au moment de son veuvage elle est régulièrement humiliée et spoliée par sa belle-famille, au mépris des lois et du devenir des enfants.

Par ailleurs, on rencontre de plus en plus de femmes célibataires qui sont chefs de famille et qui élèvent seules leurs enfants sans le soutien du père, ni même de celui de l'Etat. Le premier Rapport National de progrès des OMD indique un taux élevé de célibat de l'ordre de 45 %. Même promues à certains postes de responsabilités, on n'en note pas

moins une évidente sous représentativité des femmes à tous les niveaux de décisions (Gouvernement, Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle, Conseil National de la Communication, Conseil Economique et Social, etc.).

Pour inverser cette tendance et mettre le pays sur la voie de la réalisation de l'OMD N° 3, plusieurs mesures visant à autonomiser économiquement et politiquement la femme gabonaise doivent être prises. Dans cette perspective, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les dispositions législatives en faveur des femmes soient scrupuleusement respectées. A titre d'illustration, le droit des veuves doit être impérativement protégé pour ce qui est notamment de la succession et de l'héritage. L'arsenal juridique doit s'étendre à la définition et à la reconnaissance du statut particulier des femmes chefs de famille avec très souvent des enfants à charge, dans beaucoup de cas de pères différents et qui constituent ce qu'on qualifie de «foyers mono-parentaux». De même, le droit des femmes pour l'accès au monde du travail, sur la base de l'égalité femme-homme, doit être scrupuleusement observé.

Par ailleurs, le rôle et la place des femmes aux postes décisionnels dans la société gabonaise doivent être renforcés.

En outre, l'accès des femmes aux microcrédits doit être amélioré et leurs capacités renforcées en vue de leur autonomisation financière et économique.

Enfin, l'approche genre doit être intégrée



Commerçantes vendant autour du stade omnisport de Librevil

dans les politiques et les programmes de développement.

1.1.5 – La promotion de la bonne gouvernance

Les autorités gabonaises reconnaissent en la bonne gouvernance un socle important de réussite de toute action de développement économique et social et de promotion du développement humain. C'est pourquoi l'amélioration de la gouvernance a été retenue comme l'un des quatre (4) piliers du DSCRP. A travers la mise en œuvre du plan d'actions de ce pilier, le Gabon compte s'attaquer aux dysfonctionnements qui continuent de miner la gestion des affaires publiques malgré un certain nombre de réformes déjà initiées.

En effet, le DSCRP constate que malgré quelques avancées, la gouvernance dans sa triple dimension institutionnelle, politique et économique se caractérise actuellement au Gabon par une insuffisance de moyens. En raison de l'insuffisance de ces moyens, (i) certaines instances judiciaires ont toujours eu du mal à remplir leurs missions en toute indépendance, (ii) les capacités déjà faibles de la société civile ne lui ont pas permis de faire des interventions pour pallier les dysfonctionnements dans la vie politique,(iii) les réformes engagées par l'administration publique le sont au ralenties, (iv) la rigueur et la transparences requises dans la gestion des finances publiques ont fait défaut. Par ailleurs, la mise en œuvre des réformes de libéralisation de l'économie s'est déroulée avec une extrême lenteur.

Ces dysfonctionnements concernent les fonctions de régulation des institutions étatiques, les structures de gestion de l'économie, celles qui ont en charge le contrôle de la gestion des finances publiques et la liberté de la presse.

Pour faire face à ces dysfonctionnements et asseoir les bases saines d'un développement humain, les autorités gabonaises ont retenu dans leur document de planification opérationnelle (le DSCRP) les objectifs stratégiques suivants :

- la promotion de l'efficacité et la transparence dans la gestion de l'Etat qui passe par :
- (i) la rationalisation des dépenses et l'optimisation des recettes publiques ;
- (ii) la participation du pays à l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (EITI);

Encadré 1.5 : Participation du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

Au cours de l'année 2005, le Gabon a finalisé la mise en place technique de l'EITI. Lors d'une Conférence de presse conjointe des ministres en charge des finances et du pétrole organisée en Octobre 2005, les deux membres du Gouvernement ont fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre de l'EITI au Gabon et sur l'affectation de 170 milliards de francs CFA excédentaires de la rente pétrolière. A cette occasion, le Ministre en charge de l'Economie et des Finances a annoncé, pour octobre 2005, le lancement du processus de récupération des informations par l'administrateur indépendant, et ce dans la perspective de publier un premier rapport EITI sur les revenus pétroliers de 2004. Le ministre en charge de l'Economie et des Finances a également indiqué que la plusvalue pétrolière de 170 milliards de FCFA, devrait servir (conformément instructions du chef de l'Etat, à poursuivre les objectifs d'assainissement des finances publiques et de maintien d'un équilibre budgétaire) à :

- > augmenter les dépenses d'investissements dans certains secteurs spécifiques,
- > soutenir la politique sociale du Gouvernement pour la lutte contre la pauvreté,
- poursuivre la politique d'apurement des arriérés intérieurs, et
- consolider la position du Trésor public à la Banque Centrale.

Source : PNUD Gabon (2006). – Profil Pays du Gabon – Janvier 2006, Département des Politiques et des Stratégies.

- (iii) la réforme administrative ;
- (iv) le renforcement des missions de l'Etat et des Institutions démocratiques ;
- (v) la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ;
- la consolidation de l'état de droit par :
- (i) la réforme judiciaire et,
- (ii) la réforme juridique ;
- I'amélioration de l'environnement des affaires principalement par :
- (i) le développement du secteur privé et,
- (ii) l'amélioration de la gouvernance d'entreprises ;
- la promotion de la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques par
- (i) la mise en œuvre de la décentralisation,
- (ii) le renforcement des capacités des autorités locales et,
- (iii) le renforcement des capacités de la société civile et des acteurs communautaires.

Dans le domaine de la liberté de la presse, malgré la reconnaissance officielle de la liberté de presse et la suppression de la censure, certaines sanctions sont infligées aux médias par le Conseil National de la Communication (CNC) créé en 1990; celles-ci s'apparentent à la censure et sont variablement appréciées par le public et par les responsables des organes de communication comme excessives et destinées à contrarier leurs activités.

Le bilan des activités du CNC pour l'année 2003 fait ressortir près de 8 mises en demeure, 2 interdictions provisoires de parution, 1 interdiction de clip. Une réorganisation du CNC devrait permettre de s'orienter dans le sens de renforcer son impartialité. Celle-ci commencerait par un nouveau mode de désignation de ses membres qui sont nommés pour tiers par le Président de la République, le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée Nationale.

Les agents du secteur de la communication

se sont regroupés en associations, clubs ou syndicats pour la défense de leurs intérêts respectifs. Ce mouvement a été éphémère. Les médias privés souffrent de faiblesses dans les domaines. L'Etat soutient financièrement la presse en lui octroyant des subventions dont la répartition est source de conflits entre les institutions et les médias. Quoique jugées insuffisantes par les intéressés, elles sont un appui qui démontre la volonté des pouvoirs publics à pérenniser la liberté de presse. Le soutien et la promotion de cette liberté nécessitent le renforcement de ces associations qui consisterait à la mise à disposition des équipements et des financements réguliers adaptés et destinés en priorité aux médias nécessiteux et par un appui à la formation continue des communicateurs, journalistes et assimilés tout au long de leur carrière.

Pour en revenir au système judiciaire, il est opportun de rappeler le bilan critique dressé par les états généraux de la justice en 2003 sur ce secteur. La justice se caractérise par de nombreux cas de non-respect de la règle de droit, de l'inefficacité des institutions, de l'existence d'une corruption, d'une formation insuffisante et inadaptée du personnel judiciaire, de l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers, de l'absence de suivi des décisions judiciaires, de l'immixtion quasi-permanente de l'exécutif dans les décisions judiciaires et des affectations abusives des magistrats du siège vers les provinces en violation du principe de l'inamovibilité de la magistrature du siège.

Or, au Gabon, on compte environ sept magistrats par juridiction. Ces magistrats n'étant pas spécialisés dans un domaine précis du droit (pénal, civil, commercial ou administratif), cela influe négativement sur les décisions rendues par la justice. On compte aussi moins d'une centaine d'avocats, une quarantaine de greffiers, une vingtaine d'huissiers et six notaires dont quatre à Libreville.

Ceci peut expliquer, en partie, les constats

suivants: (i) les décisions de justice ne sont ni répertoriées, ni classées et encore moins informatisées et; (ii) les procédures sont longues, pouvant durer en moyenne de 5 à 8 ans, de l'instruction à la cassation. La garde à vue prévue pour une durée de 48 heures, peut s'étendre sur plusieurs semaines, voire des mois. La détention provisoire qui est de 6 mois pour les délits et de 24 mois pour les crimes peut aller jusqu'à dix ans. A ces insuffisances numériques du personnel judiciaire et à ces violations des règles et des procédures s'ajoutent d'autres manquements relatés dans le livre blanc du Ministère en charge des droits de l'Homme.

Ce " livre blanc" relève des faits préoccupants de non-respect des droits humains. Ainsi, le 25 février 2003, sur 1247 détenus à la prison centrale de Libreville, 1052 sont des prévenus, soit 84 % (en attente de jugement) et 195 condamnés.

La capacité de la prison centrale de Libreville est d'environ 400 détenus. Or elle en compte 3 fois plus aujourd'hui. Il n'existe que neuf centres de détention au Gabon d'une capacité réduite pour environ 1400 prisonniers dont la quasi-totalité se trouve à Libreville.

L'abus de droit est régulièrement dénoncé. En effet, des citoyens peuvent être déférés sur la base d'un simple procès verbal de l'Officier de Police Judiciaire (OPJ). Le Ministère public n'exerce pas toujours son pouvoir sur l'OPJ.

De plus, si dans les pays africains, l'administration pénitentiaire est rattachée au Ministère en charge de la Justice, au Gabon, elle est rattachée au Ministère de l'Intérieur. Seule l'inspection générale des affaires judiciaires est rattachée au Ministère de la Justice.

Dans la mesure où la Constitution gabonaise confie la défense des droits humains à l'autorité du pouvoir judiciaire, il serait mieux de rattacher les maisons d'arrêt au Ministère en charge de la Justice; l'exécution des

Encadré 1.6 : Organisation du système judiciaire.

L'article 67 de la Constitution organise le pouvoir judiciaire qui comprend : la Cour Constitutionnelle (haute juridiction en matière de constitutionalité des lois et en matière de conflits d'attributions), le conseil d'état (la plus haute juridiction de l'ordre administratif), la Cour de Cassation (la plus haute juridiction en matière civile, commerciale, sociale et pénale), la Cour des Comptes (haute juridiction chargée du contrôle des finances publiques), les Cours d'Appel, la haute Cour de justice, les tribunaux et les autres juridictions d'exception.

La Cour de cassation est la juridiction sous laquelle est placé l'ensemble des juridictions en matière civile, commerciale, sociale et pénale. Elle comprend quatre chambres (une chambre civile, une chambre commerciale, une chambre pénale et une chambre sociale). La cour de cassation a pour principale fonction de favoriser l'unité d'interprétation des règles juridiques, lorsqu'elle est saisie d'un pourvoi en cassation, elle statue sur des questions de droit, les questions de fait relèvent de l'appréciation du juge de fond.

Le Conseil d'état dont les compétences sont d'ordre juridictionnel et consultatif connaît des pourvois formés contre des décisions des cours d'appel en matière administrative. Elle comprend trois chambres (une chambre consultative législative, une chambre consultative réglementaire et une chambre contentieuse). Il est aussi prévu la création d'une cour d'appel administrative au chef lieu de chaque département.

La Cour des Comptes a comme fonction principale le contrôle des finances publiques et est organisée en chambres chargées : du jugement des comptes de gestion du Trésorier payeur général ; du contrôle de l'exécution des lois de finances et des services administratifs de l'Etat ; du contrôle des établissements à caractère administratif et des collectivités locales ; et du contrôle des entreprises publiques et organisations à participation financière publique. Elle juge les comptes des comptables publics, déclare et apure les gestions de fait, et assure le contrôle de l'exécution des lois de finances et en informe le Gouvernement et le Parlement. Cette obligation de rendre compte au Gouvernement et au Parlement par une juridiction de l'ordre judiciaire limite aussi les principes de séparation des pouvoirs et de l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La loi organique fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement de la Cour de cassation prévoit la création d'une cour d'appel dans chaque chef-lieu de province. A ce jour, seules trois cours d'appels, celles de Libreville, Franceville et Port-Gentil, ont été créées. S'agissant du Conseil d'état, seule une cour d'appel a été créée à Libreville. Pour l'ensemble de l'ordre judiciaire, il reste à créer des tribunaux de 1ère instance notamment à l'intérieur du pays.

Dans l'ordre judiciaire, on trouve la Cour constitutionnelle qui est plus une instance juridictionnelle que judiciaire et peut donc, de par ses attributions être distincte de tous les autres pouvoirs. La Cour Constitutionnelle vérifie la constitutionnalité des lois, contrôle la régularité des élections et les règlements des Chambres du Parlement.

décisions de justice relèvant de l'administration (de l'Exécutif). Une fois revêtues de l'autorité de la chose jugée, les décisions s'imposent aux pouvoirs publics et aux parties; l'administration peut recourir à la

force publique, le cas échéant, pour en assurer l'exécution.

Les Magistrats sont recrutés, en référence à l'article 22 de la loi 12/94 portant statut des Magistrats, parmi des Magistrats stagiaires titulaires d'un diplôme de maîtrise en droit, en économie ou en gestion et diplômés de l'Ecole de Magistrature ou tout autre établissement spécialisé équivalent agréé par l'Etat.

Ils sont relativement bien rémunérés mais les conditions de travail, leur insuffisance numérique et les besoins de formation initiale et continue constituent des facteurs de blocage d'une administration judiciaire efficace. S'agissant de l'accès à la justice, l'introduction d'une requête suffit; le Ministère d'avocats n'est pas obligatoire. Il faut néanmoins s'acquitter des frais d'huissiers et des frais de greffe. Ceci n'est, bien entendu, pas à la portée de tous les Gabonais. Il est prévu une assistance judiciaire pour tout plaideur lorsqu'en raison de l'insuffisance de ses ressources, il se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses droits en justice. Cependant, les bureaux d'assistance prévus pour statuer sur ces demandes d'assistance, sont de l'avis de tous, nonopérationnels.

1.2- Dimension socio-économique du Développement Humain

Les indicateurs de cette dimension qui pourraient influer de manière significative sur le développement humain sont: la pauvreté monétaire, les inégalités de revenus, le niveau d'emploi et la masse salariale.

1.2.1 – La pauvreté au sens monétaire

Cette analyse de la pauvreté monétaire est extraite du DSCRP et de l'EGEP 2005. Les mesures empiriques de la pauvreté les plus utilisées se fondent sur le bien-être matériel défini sur la base des quantités de biens et services consommés. Cette dimension de bien-être est dans cette approche,

convenablement représentée par le revenu ou la dépense. Aussi, la pauvreté peut-elle être définie comme une situation où un individu vit en dessous d'un minimum socialement acceptable, la ligne de pauvreté. Les mesures (monétaires) de la pauvreté vont comparer le niveau de revenu ou de dépense (mesures utilitaristes) au standard de base ainsi retenu (mesure non utilitariste).

La persistance de la pauvreté monétaire constitue un frein important à la promotion du développement humain. Les indices les plus utilisés qui tentent de représenter l'ampleur de la pauvreté sont : (i) l'incidence qui représente le nombre de pauvres dans la société, et (ii) la profondeur qui traduit l'effort financier nécessaire de la part de la société pour sortir tous les pauvres du dénuement. Ces différents concepts sont utilisés pour appréhender la pauvreté au sein de la population gabonaise.

1.2.1.1 – Les lignes de pauvreté

Pour obtenir les indices de pauvreté, il faut d'abord déterminer une ligne de pauvreté conçue de manière à permettre aux personnes classées comme non pauvres de



Vue extérieure du marché de Libreville

satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. Dans cette optique, il convient de prime abord, de déterminer s'il faut construire une ligne de pauvreté nationale ou alors des lignes spécifiques pour chaque région. Une ligne nationale a l'avantage de faciliter le dialogue avec « les politiques » qui n'ont pas à

Tableau 1.3 - Lignes de pauvreté par région en 2005

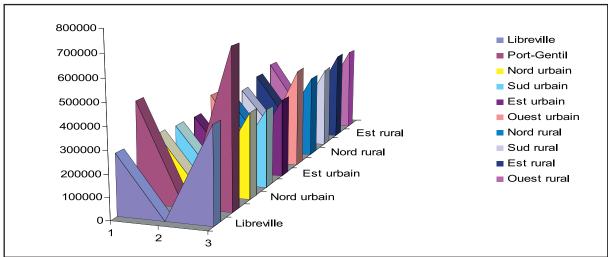
Région	Seuil alimentaire	Part estimée de l'alimentation	Seuil total
Libreville	272421	0,424	429336
Port-Gentil	449262	0,425	707587
Nord urbain	258150	0,497	388000
Sud urbain	249476	0,575	355503
Est urbain	242583	0,543	353443
Ouest urbain	304153	0,524	448930
Nord rural	256025	0,54	373796
Sud rural	244344	0,467	374579
Est rural	273831	0,52	405270
Ouest rural	299483	0,695	390826





Vente de viande braisée (coupé-coupé) à la gare routière

Graphique 1.5 : lignes de pauvreté par région



Sources : construit par les auteurs à partir des statistiques du tableau 1.1

manipuler plusieurs lignes. En revanche, son utilisation oblige à construire des indices de coût de la vie afin de déflater les agrégats nominaux (revenus ou dépenses).

Quant aux lignes régionales, du fait qu'elles reflètent les différences de coût de la vie, il n'est plus nécessaire de construire des indices de coût de la vie puisque le rapport entre deux lignes de deux régions reflète cette différence de coût.

Dans le cadre de l'EGEP, le principe retenu a été de construire une ligne spécifique pour chaque région, en tenant compte des milieux⁵. Pour les besoins de l'analyse, la ligne de pauvreté de Libreville a été considérée comme la ligne nationale. Le rapport entre la ligne d'une région quelconque et celle de Libreville est le déflateur de l'agrégat de dépense de cette région.

Sur le graphique, les chiffres 1, 2 et 3 représentent respectivement le seuil alimentaire, la part estimée de l'alimentation et le seuil total. Ledit graphique révèle donc une assez forte disparité de la répartition des seuils alimentaires. En effet, le seuil alimentaire est le plus élevé à Port-Gentil et à l'Ouest urbain. Il est donc normal que le seuil total soit plus élevé à Port-Gentil. S'agissant de la part estimée de l'alimentation, elle est très importante dans l'Ouest rural. Autrement dit, la pauvreté alimentaire est plus accentuée à Port-Gentil et dans l'Ouest rural

⁵ Les 10 régions retenues pour cet exercice sont : Libreville, Port-Gentil, Nord urbain, Sud urbain, Est urbain, Ouest urbain, Nord rural, Sud rural, Est rural, Ouest rural.

1.2.1.2 – Incidence et profondeur de la pauvreté

En retenant la ligne de Libreville comme ligne de pauvreté nationale, il est estimé qu'environ 33 % des gabonais sont considérés comme pauvres (Tableau 1.4).

Ce chiffre peut être rapproché avec le taux de pauvreté absolue estimé à 25 % de la population par l'étude de la Banque Mondiale de 1994, bien que les méthodologies et les bases statistiques de ces travaux ne soient pas identiques et n'aient pas fait l'objet d'un rapprochement. Quoi qu'il en soit, les résultats de l'EGEP 2005 confirment non

Tables 4	4 1			C-1 200F
lapieau	.4 — Inai	cateurs de l	a pauvrete ai	ı Gabon en 2005

Lieu de résidence	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté
Urbain	29.8	8.5
Rural	44.6	16.0
Région de résidence		
Libreville	22.8	5.8
Port Gentil	43.6	13.4
Nord	47.4	16.0
Sud	53.9	19.3
Est	37.2	11.6
Ouest/Centre	25.8	7.8
Ensemble	32.7	10.0

Source : Extrait du DSCRP (P. 20) et obtenu à partir des données de L'EGEP.

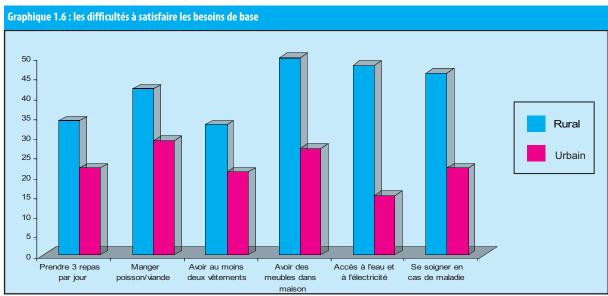
seulement le caractère prononcé de la pauvreté en milieu urbain et en milieu rural (avec une forte concentration des pauvres en milieu urbain), mais il relève également, la persistance des inégalités verticales.

En effet, avec une incidence de la pauvreté d'environ 30 %, le milieu urbain qui abrite 80 % de la population compte près de 75 % des pauvres tandis que le milieu rural avec 20 % de la population et une incidence de pauvreté d'environ 45 % compte un peu plus de 25 % des pauvres. La profondeur de la pauvreté revêt les mêmes contours que l'incidence de la pauvreté. Elle est de 10 % au niveau national dont 8,5 % en milieu urbain et 16 % dans les campagnes.

Lorsque l'on s'intéresse aux autres indicateurs de pauvreté comme le nombre de repas par jour, l'accès à l'eau potable ou les soins en cas de maladie, on observe qu'une part importante de ménages estime avoir des



Vision d'un seul régime de banane mis en vente sur la place du village



Sources: construit par les auteurs à partir des statistiques fournies par le DSCRP

difficultés à satisfaire certains besoins ainsi que l'indique le graphique 1.6 ci-dessus (page 49). En effet, plus de 15 % de la population urbaine estime ne pas pouvoir accéder à l'eau potable et à l'électricité. Alors que ceux-ci représentent 48 % dans les zones rurales.

De façon générale, les populations vivant dans les zones rurales éprouvent d'énormes difficultés à prendre 3 repas par jour (34 %); 50 % d'entre elles sont incapables d'équiper convenablement leur maison et 46 % de cette population ne peut s'assurer des soins de qualité lorsqu'elle est malade.

Les populations urbaines qui éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins élémentaires sont également nombreuses. On peut observer par exemple que 29 % de ces populations ont du mal à se nourrir et à équilibrer leur alimentation. De même, une partie importante de cette population (27 %) se sent incapable d'équiper leur habitation de meubles de bonne qualité.

1.2.1.3 – Les déterminants de la Pauvreté

On peut distinguer les déterminants macroéconomiques des déterminants microéconomiques de la pauvreté. Faute d'informations actualisées, nous allons essentiellement développer ici les déterminants microéconomiques de la pauvreté. On peut toutefois relever à ce niveau que la persistance de la pauvreté au Gabon s'explique sur le plan macroéconomique par la structure de l'économie gabonaise. Cette dernière se définit généralement, en termes de dotations en ressources et de cadre institutionnel. La dotation en ressources détermine la capacité du pays à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population. La nature et le fonctionnement des institutions déterminent les différences existant au niveau du contrôle des ressources (matérielles et humaines) et le rendement de ces ressources. Par ailleurs, la pauvreté et les inégalités au Gabon semblent liées aux facteurs interdépendants suivants⁶ : (i) la répartition fonctionnelle (entre le capital et la main-d'œuvre) des revenus; (ii) la répartition des revenus entre les quatre secteurs institutionnels de base que sont les ménages, les entreprises, l'Etat et le reste du monde; (iii) la répartition des ressources humaines et matérielles au sein de la société; et (iv) les liaisons entre les secteurs productifs.

A côte de ces déterminants macroéconomiques, l'analyse des déterminants de la consommation par personne des ménages menée dans le cadre de l'EGEP 2005, fait ressortir quatre (4) grandes familles de déterminants microéconomiques de la pauvreté au Gabon. Il s'agit de la structure du ménage avec la prise en compte des variables démographiques, du niveau d'éducation, de la qualité de l'emploi, et du patrimoine foncier.

- Structure du ménage et variables démographiques: les ménages ayant un grand nombre de personnes ont un niveau plus faible de consommation par tête, et par conséquent une plus grande probabilité d'être pauvres. A l'exception de la ville de Libreville, les ménages dirigés par une femme ont une plus grande probabilité d'être pauvres. Ceci s'explique par le fait que les femmes ont un potentiel plus faible qui se manifeste par les discriminations dont elles font l'objet sur le marché du travail en milieu urbain et dans l'accès au capital productif et notamment, aux terres en milieu rural. Par ailleurs, à l'exception de Libreville, la pauvreté est plus importante parmi les ménages dirigés par les Gabonais que parmi ceux dirigés par les non Gabonais.
- Education: la pauvreté au Gabon décroît lorsque le niveau d'étude du chef de ménage s'accroît. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est de 45 % pour les ménages dont le chef n'a aucune instruction, 43 % pour ceux qui ont un niveau primaire, et de 11 % seulement dans les ménages dont le chef a atteint l'enseignement supérieur. En outre, à Libreville, l'écart de la dépense par tête, toutes choses égales par ailleurs, avec un ménage dont le chef est sans niveau scolaire est respectivement de près de 9 % pour le premier cycle du secondaire, 23% pour le

⁶ Banque Mondiale (1997). – République Gabonaise: La pauvreté dans une économie de rente.

second cycle du secondaire et 51 % pour le supérieur.

- Emploi : des différentes variables relatives au marché du travail, celles qui améliorent le plus le niveau de vie des ménages sont le secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, lorsque le chef ou son conjoint a un emploi dans le secteur public ou le secteur privé formel, il a un niveau de dépense par tête plus important que si le chef ou son conjoint travaille dans le secteur informel. A Libreville, les ménages dont le chef travaille dans le secteur public ont un niveau de dépense par tête supérieur de 25 % à celui des ménages dont le chef est dans le privé informel ; l'écart entre le privé formel et le privé informel est de 6 %.
- Patrimoine foncier : un dernier résultat notable est relatif au patrimoine foncier, la possession de terres cultivées étant associée à un niveau de dépense par tête plus important. Par exemple, un ménage agricole qui augmente la superficie de ses exploitations de 1 % arrive à accroître son niveau de vie de 3.1 %.

En fait, la possession de terres est un facteur qui améliore le niveau de vie des populations, même ceux des ménages des grandes villes. Toutefois il est possible qu'il y ait un certain effet d'endogénéité dans ces résultats puisque les ménages des mieux nantis sont aussi ceux qui peuvent acheter des terres et propriétés.

L'EGEP 2005 révèle d'importantes inégalités dans la distribution des revenus. Plus de 90 % du revenu total est accaparé par les non pauvres. Les ménages du quintile le plus riche concentrent la moitié du revenu total. Quel que soit le type de revenu, la part dans le revenu national total croît avec le quintile de niveau de vie. Même les transferts publics n'échappent pas à ce constat: le cinquième quintile le plus riche en reçoit 33,5 % contre 9,5 % pour le quintile le plus pauvre. Le Document « Profil pays du Gabon – Janvier 2006 » indique que Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2005 a montré que de telles inégalités diminuaient considérablement l'effet de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté et obstruaient ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par ailleurs, le revenu national moyen par tête (mesuré par la dépense totale par tête) atteint 799.903 Fcfa, soit 66.660 Fcfa par mois ainsi que l'indique le tableau 1.5 ci-dessous.

En effet, le niveau apparent de ce revenu moyen est relativement élevé. Il masque en réalité de très fortes inégalités. L'écart de revenu entre les 20 % les plus riches (1.929.245 FCFA) et les 20% les plus pauvres (245.638 FCFA), indique que le revenu moyen des plus démunis est huit fois inférieur à celui des catégories aisées. L'indice de Gini d'environ 0,44 sur le plan national confirme cette disparité de revenus ainsi que l'indique

1.2.2 - Inégalités des revenus

Tableau 1.5 - Dépense moyenne par tête et indice d'inégalité par région

	Libreville	Port-Gentil	Nord	Sud	Est	Ouest	Ensemble
Moyenne	964 494	602 305	578 429	527 902	730 151	849 867	799 903
20% les plus riches (M1)	2 355 614	1 311 821	1 293 741	1 181 463	1 743 882	1 947 735	1 929 245
20% les plus pauvres (M5)	307 106	225 224	202 029	185 097	231 722	271 520	245 638
Indice de Gini	0,421	0,380	0,413	0,437	0,455	0,416	0,437
Rapport M5/M1	7,7	5,8	6,4	6,4	7,5	7,2	7,9

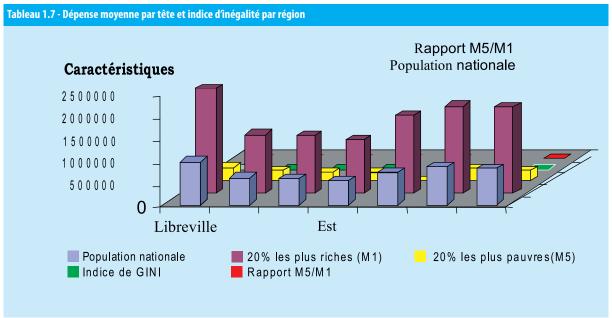
Source: Extrait du DSCRP (P. 24) et obtenu à partir des résultats de l'EGEP

le graphique 1.7 suivant.

Le profil des revenus révèle aussi de fortes disparités régionales. Ces disparités tracent une ligne de clivage entre, d'un côté trois régions où le revenu moyen local gravite autour de la moyenne nationale, à savoir Libreville (964.494 Fcfa), l'Ouest (849.867 Fcfa) et dans une

cours des cinq dernières années.

Il ressort de ce tableau que le niveau général de l'emploi salarié a enregistré une légère hausse de 2001 à 2003, atteignant 110.121 agents contre 109.328 et 108.407 respectivement en 2002 et 2001. Cette évolution résulte de la progression des effectifs du secteur public, alors que ceux



Source: Direction Générale du Budget (DGB) — Ministère de l'Economie et des Finances

moindre mesure, l'Est (730.151 Fcfa), et de l'autre côté une partie du pays où la moyenne du revenu local n'atteint pas la moyenne nationale: Port Gentil (602.305Fcfa), et surtout les régions du Nord (578.429) et du Sud (527.902 Fcfa).

1.2.3 - Le niveau d'emploi, la masse salariale et le profil de l'emploi

Depuis la mise en place de l'Office National de l'Emploi (ONE) en 1993 par l'Ordonnance 08/93/PR du 01/10/93, le Gabon dispose d'un outil lui permettant de faire une évaluation du niveau de l'emploi ainsi que de la masse salariale.

S'agissant du niveau de l'emploi, le tableau 1.6 cidessous présente son évolution générale au des sociétés privées baissent.

En revanche, depuis 2003, le niveau de l'emploi global baisse chaque année, soit une chute de 6,2 % en 2005. Cette évolution est liée à la diminution des effectifs dans les sociétés malgré quelques recrutements dans la fonction publique (en 2005, l'effectif du secteur public a augmenté de 0,75 % par rapport à l'année 2004).

Mais on observe une baisse continue du niveau de l'emploi dans les sociétés privées et parapubliques. Elle atteint 1,99 % entre 2004 et 2005.

Tableau 1.6 - Evolution de l'emploi au Gabon de 2001 à 2005										
Années	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004				
Sociétés (parapubliques et privées)	58 061	57 266	56 125	54 897	53 802	-1,99 %				
Secteur public	54 236	55 952	57 886	58 305	58 740	0,75 %				
Total des salariés	108 407	109 328	110 121	109 331	102543	-6,2 %				

Source: Direction Générale du Budget (DGB) – Ministère de l'Economie et des Finances

Tableau 1.7: Evolution de la masse salariale du Gabon de 2001 à 2005 (en milliards de Fcfa)										
Années	2001	2002	2003	2004	2005	05/04				
Entités										
Sociétés (parapubliques et privées)	435,6	456,1	473,6	491,6	510,3	3,8 %				
Secteur public	237,2	239,6	242,4	243,3	246,2	1,2%				
Total des salaires	672,8	695,7	716,9	734,9	756,5	3 %				

Source: Direction Générale du Budget (DGB) – Ministère de l'Economie et des Finances.

En ce qui concerne la masse salariale, son évolution est appréciée dans le tableau 1.7 cidessus pour la période 2001-2005. Le présent tableau indique d'année en année un accroissement de la masse salariale du Gabon tant dans le secteur public que dans le privé. Toutefois, elle est plus importante dans le secteur privé et parapublic que dans le secteur public. Annuellement, ce dernier représente près de la moitié de la masse salariale du secteur privé, notamment dans les secteurs du pétrole des transports et des télécommunications. Au cours de l'année 2005 par exemple, cette situation est imputable, en grande partie, au secteur privé dont la masse salariale a crû de 3,8 % contre 1,2 % dans le secteur public. Ainsi, la masse salariale du Gabon avait augmenté de 3 %, s'établissant à 756,5 milliards de Fcfa en 2005.

S'agissant du profil de l'emploi, l'EGEP 2005 révèle que près de 30 % des travailleurs sont des employés ou des ouvriers. La majorité de ceuxci, soit près de 51 %, réside à Libreville. Plus généralement, Libreville abrite plus de 42 % de la force de travail gabonaise, suivi du reste de l'Ouest (excluant Libreville et Port Gentil) qui occupe environ 15 % des travailleurs du pays. Port Gentil emploie 7 % de la main d'œuvre totale du pays, et les régions du Nord, du Sud et de l'Est emploient respectivement 11,4 %, 10,5 % et 13,6% de la force de travail totale du pays. Les employés et les ouvriers sont majoritaires dans la plupart des régions du pays, à l'exception des régions du Nord et du Sud où respectivement 42,7 % et 39,4 % travaillent comme des indépendants agricoles. Le taux de chômage est de 5,3 % et l'inactivité touche 13,1 % des chefs de ménages. La plus grande proportion des chefs de ménage chômeurs est observée à Libreville, alors que la proportion de chefs de ménage inactifs est plus élevée dans la région de l'Est. Les chômeurs et les inactifs représentent en moyenne 18.4% de la population des chefs de ménage. La proportion des sans-emploi (chômeurs et inactifs) est évidemment plus élevée au sein de la population totale (67 % dans l'ensemble de la population dont près de la moitié est constituée de personnes âgés de 15 ans et plus, contre 18.4% pour les chefs de ménages). Ceci est principalement dû à un taux de dépendance élevé (en moyenne 3.5 inactifs par actif.)

1.3 – Les indices synthétiques de développement humain

Le PNUD a conçu quatre indices synthétiques pour appréhender le niveau de développement humain atteint par les pays et les régions. Il s'agit de:

- l'indice du développement humain (IDH);
- l'indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH);
- l'indice de participation des femmes (IPF);
- l'indice de pauvreté humaine (IPH).

1.3.1- L'Indice de Développement Humain

L'indice du développement humain (IDH) se compose de l'espérance de vie à la naissance, du niveau d'instruction (calculé à partir du taux brut d'alphabétisation des adultes et du taux brut combiné de scolarisation) ainsi que du PIB par habitant, en PPA.

A la suite de Jahan (2001), on peut considérer que l'objectif de cet indicateur est de mesurer

Tableau 1.8 - Rapprochement IDH et PIB par habitant du Gabon

	PIB réel par habitant en PPA	Ecart de classement PIB-IDH	Niveau de l'IDH	Classement de l'IDH
Année	USD	RANG	INDICE	RANG
1990	4735	-43	0.545	91
1991	4147	-65	0.503	109
1992	3498	-72	0.525	114
1993	3861	-46	0.557	120
1994	3641	-25	0.562	120
1995	3766	-26	0.568	120
1996	Nd	Nd	Nd	Nd
1997	7550	-71	0.607	124
1998	6353	-60	0.592	123
1999	6024	-44	0.617	109
2000	6237	-44	0.637	117
2001	5990	-40	0.653	118
2002	6590	-50	0.648	122
2003	6397	-43	0.635	123

Source: PNUD, rapports mondiaux sur le développement humain de 1990 à 2003

en moyenne les progrès enregistrés dans une société en matière de développement humain.

La concentration se fonde sur trois dimensions clés de la vie humaine, la longévité et la qualité de la vie, la connaissance et un niveau de vie décent. L'IDH mesure les capacités humaines essentielles dans ces dimensions. La concentration de l'IDH dans ces trois dimensions de la vie humaine, ne signifie pas que les autres aspects sont négligeables mais que ces capacités demeurent essentielles pour le bien-être de l'individu et lorsqu'elles sont atteintes, d'autres opportunités deviennent accessibles. Les aspects tels que la participation, l'équité et les droits de l'homme, même s'ils ne sont pas pris en compte dans l'IDH, restent significatifs. Bien que le concept du développement humain soit bien plus vaste que ne pourrait le mesurer un simple indicateur isolé, l'IDH propose une alternative fort utile à ce que serait un simple indicateur lié au revenu (par exemple) pour mesurer approximativement le bien-être humain.

Depuis 1990, première année de calcul de l'IDH, le Gabon connaît, comme l'atteste le tableau ci-dessus, un décalage négatif chronique entre son classement selon son PIB réel par habitant (en PPA) et son classement selon le niveau de son IDH. C'est ce décalage qui traduit ce qui a été qualifié à l'introduction de ce chapitre de « **paradoxe gabonais** » en matière de développement humain.

Autrement dit, ce paradoxe traduit le décalage entre le niveau de richesses du pays exprimé par son PIB par habitant qui classe le pays parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et son niveau d'IDH qui est comparable à celui des pays pauvres.

1.3.2 - L'Indice Sexo-Spécifique

Le RMDH 2005 précise que l'ISDH corrige le niveau de l'IDH de façon à refléter les inégalités sociologiques entre femmes et hommes sous les aspects suivants :

- i) longévité et santé, exprimées par l'espérance de vie à la naissance ;
- ii) Instruction et accès au savoir, exprimés par le taux d'alphabétisation des adultes, et le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus.

Les RMDH ne renseignant pas suffisamment ou très peu sur l'ISDH et l'IPF du Gabon, le processus d'élaboration du présent RNDH a donné lieu à la construction de la série de ces indicateurs pour le Gabon. Les valeurs obtenues sont contenues dans le tableau 1.9 suivant.

Ces valeurs sont en phase avec le score et le classement du Gabon selon l'IDH.

L'évolution de l'ISDH laisse apparaître quelques progrès dans les efforts de réduction des disparités, en matière de développement, entre les hommes et les femmes: +0,49 par an en

Tableau 1.9: Tendar	Tableau 1.9: Tendances de l'ISDH et de l'IPF du Gabon									
Année	ISDH	IPF								
1993	0,6403	0,4038								
1994	0,6461	0,4044								
1995	0,6515	0,4047								
1996	0,6567	0,4054								
1997	0,6622	0,4845								
1998	0,6675	0,4858								
1999	0,6701	0,4835								
2000	0,6774	0,4856								
2001	0,6803	0,4839								
2002	0,6901	0,4902								
2003	0,6928	0,5019								
2004	0,6953	0,5019								
2005	0,6990	0,5028								

Source : Calculs faits par le consultant national chargé des statistiques

terme d'accroissement.

Celle de l'IPF révèle une participation croissante

des femmes dans les décisions économiques et politiques, avec un tournant majeur depuis 1996, une variation moyenne de l'IPF de l'ordre de +0,82 % par an, même si cette participation demeure insuffisante.

1.3.3 – L'Indice de la Pauvreté Humaine (IPH-1)

Le RMDH 2005 indique que l'IPH pour les pays en développement (IPH-1) mesure les carences ou manques observables dans les trois



La femme gabonaise à la plantation

dimensions fondamentales envisagées par l'IDH. > Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.

➤ Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.

➤ Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs, soit le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés, et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Le mode de calcul de l'IPH-1 est plus direct que celui de l'IDH. En effet, les critères utilisés pour mesurer ces carences sont déjà normalisés entre 0 et 100. Il n'est par conséquent pas nécessaire de passer par les indices dimensionnels, comme dans le cas de l'IDH. Les valeurs obtenues sont contenues dans le tableau 1.10 ci-dessous.

A l'origine, la mesure des manques en termes de niveau de vie comprenait également un indicateur d'accès aux services de santé. Dans le RMDH 2005, le manque de données récentes et fiables concernant cet aspect a contraint à réduire à deux les variables prises en compte à cet égard. ces variables sont : le pourcentage de la population privée d'accès durable à des points d'eau aménagés, et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Tableau 1.10 – Tenda	ances de l'IPH du Gabon
Années	Indice (en %)
1993	22,3833
1994	22,2000
1995	22,0333
1996	21,8683
1997	21,7350
1998	20,6617
1999	20,4950
2000	20,3467
2001	20,2633
2002	20,1800
2003	20,1383
2004	19,5767
2005	19,5183

Source : Calculs faits par le consultant national chargé des statistiques

Comme dans les cas de l'ISDH et de l'IPF, les RMDH ne renseignent pas suffisamment ou presque pas sur les l'IPH-1 du Gabon. Aussi, le processus d'élaboration du présent RNDH a-t-il donné lieu à la construction de cette série d'indicateurs pour le Gabon en utilisant la méthode présentée à l'annexe 18 du présent Rapport.

Le niveau moyen atteint par le Gabon par rapport à l'IHP-1 (20,8769 %) le situe au milieu du tableau du classement des pays en développement. Les pays en développement enregistrant les bons scores en 2003 par rapport à cet indicateur, tels que l'Uruguay, le Chili et le Costa Rica, ont respectivement comme performances, 3,6 %; 3,7 %, et 4 %. Cette contreperformance du Gabon par rapport à l'IPH-1 met en relief des lacunes non négligeables dans les politiques sociales, notamment dans la réduction de la mortalité générale, dans l'alphabétisation des adultes et dans la protection de l'enfance.

En somme, les lents progrès enregistrés par le pays en matière de développement humain en dépit d'importantes potentialités économiques, révèlent un modèle de développement peu redistributif vers le plus grand nombre, des fruits de la croissance économique.



Rapport National sur le Développement Humain au Gabon, 2006

CHAPITRE 2 Dette publique au Gabon: déterminants et impact sur l'IDH

Rapport National sur le Dévelo	oppement Humain au Gabon	. 2006	_

Dette Publique & Développement Humain au Gabon

orsqu'il est constaté un déséquilibre entre l'épargne et l'investissement, celui-ci nécessite des mesures de politique économique interne pour être résorbée. Et quand les ressources financières propres ne suffisent pas à le faire, un pays peut recourir à l'emprunt.

Depuis près de deux décennies, le Gabon a largement fait appel aux emprunts pour assurer le financement de ses déficits publics. Ces emprunts qui couvrent des secteurs aussi divers que la santé, l'éducation, les routes, les transports routier et ferroviaire et l'énergie, génèrent aujourd'hui un service de la dette incompatible avec le niveau actuel des ressources de l'Etat.

Cela s'est traduit par d'importants déficits budgétaires ayant conduit les autorités gouvernementales à solliciter régulièrement l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, afin d'obtenir auprès des créanciers, des mesures d'aménagement de la dette.

Les différents rééchelonnements n'ont pas permis au Gabon de sortir de la spirale d'endettement en raison d'une part, des effets multiplicateurs d'intérêt propres à cette technique de traitement de la dette et, d'autre part, du doublement de l'encours suite à la dévaluation du franc CFA intervenue le 11 janvier 1994.

Le taux d'endettement (encours de la dette sur PIB) du Gabon est ainsi passé de 0,3 % en 1960 à 90,0 % en 1998. Et malgré les efforts de remboursement entrepris par l'Etat, ce ratio demeure élevé de nos jours, se situant à plus de 45% en 2005.

La composition et le profil de remboursement actuels de la dette génèrent des charges annuelles importantes, réduisant ainsi les ressources pouvant servir au développement des secteurs de base et des infrastructures sociales.

Il est donc possible d'établir un lien étroit

entre la dette publique et le développement humain au Gabon.

Le présent chapitre, qui doit vérifier empiriquement cette relation, s'intéressera tout d'abord à l'examen de l'importance du stock de la dette publique du Gabon (section 1). Les principaux déterminants de ladite dette seront ensuite analysés (section 2). La troisième section étudiera l'impact socioéconomique de la dette publique du Gabon. Enfin, en termes de projection, on procèdera à une analyse de la soutenabilité et de la solvabilité de cette dette (section 4).

2.1 – L'importance de la dette publique du Gabon

L'analyse de l'évolution de l'encours de la dette ainsi que de sa structure permet d'apprécier son rôle et son impact sur le fonctionnement de l'économie.

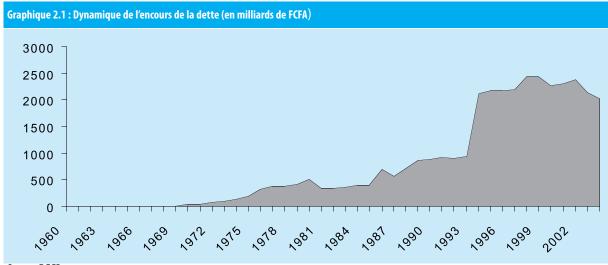
2.1.1 – L'évolution et la structure de la dette publique

Une grande partie de la dette gabonaise a été contractée pour le financement des grands travaux dans différents secteurs l'économie, notamment lors de la construction du Transgabonais. La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a entraîné ensuite un accroissement mécanique de l'encours libellé en devises. De plus, les rééchelonnements récurrents ont également eu un impact non négligeable sur l'évolution de l'encours de la dette gabonaise.

L'analyse de la dette publique gabonaise conduit à distinguer ainsi deux périodes dans son évolution.

La première période s'étend de 1969 à 1993. Durant celle-ci, le ratio de l'encours de la dette sur le PIB se situe en deçà de 60 % (voir Graphique 2.4, page 61). De façon générale, au cours de cette période, l'encours total de la dette est passé de 95,59 milliards de francs

CFA à près de 1000 milliards de francs CFA, croissant au rythme d'un taux moyen annuel

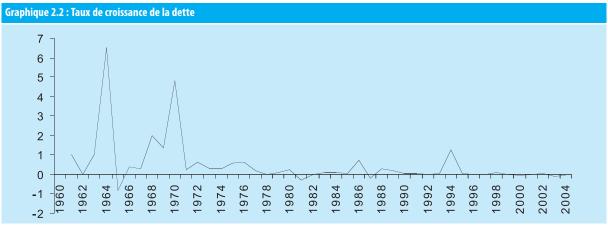


Source : DGCP

de 37 % par an comme l'indique le graphique 2.1 ci-dessus.

Dans la seconde période qui va de 1994 à 2005, l'encours de la dette croît significativement, puisqu'il tourne autour de 60 % du PIB (et dépasse largement le cap de 1 000 milliards de FCFA). A partir de l'année de la dévaluation (1994), l'encours de la dette a doublé, passant ainsi à 2110,7 milliards sous l'effet de cette mesure. La dette a ainsi crû Mais la dette publique gabonaise a continué son évolution inexorablement sur l'ensemble de la période, passant de 37,1 milliards en 1970 à plus de 2000 milliards en 2004, représentant ainsi plus de 50 fois le niveau de départ.

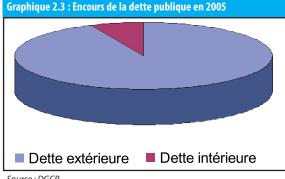
Cette situation de dégradation des finances publiques peut susciter une altération de la confiance des marchés⁷ et des créanciers qui



Source : DGCP

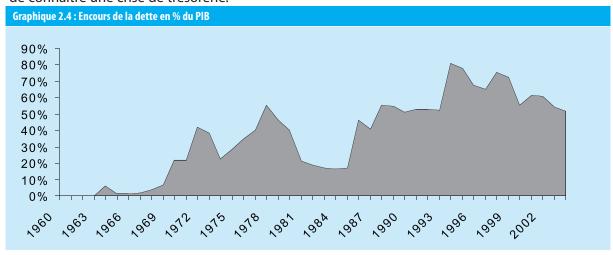
autour de 11 % au cours de ladite période.

Cette situation réduit considérablement les marges de manœuvre budgétaire du pays. Et de ce fait, rend délicate la gestion des finances publiques. Ce qui aurait dû constituer un indicateur suffisamment pertinent pour attirer l'attention des autorités budgétaires.



Source : DGCP

risquent de manifester leur réticence à s'engager auprès d'un pays susceptible d'avoir des difficultés de remboursement. Les bailleurs de fonds pourraient ainsi augmenter les taux d'intérêt. Et le Gabon court le risque de connaître une crise de trésorerie.

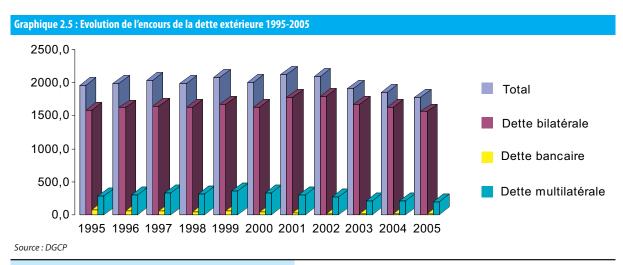


Source : DGCP

2.1.1.1 – L'évolution de la dette extérieure

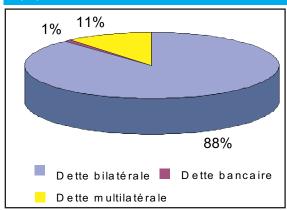
La dette extérieure est composée de la dette multilatérale, de la dette bilatérale et de la dette bancaire. Elle constitue l'essentiel de la dette publique du Gabon. La dette extérieure a connu une forte croissance de 1995 à 2001 passant de 1992,6 à 2116,8 milliards, avant d'amorcer une baisse.

Le graphique 2.5 ci-dessous retrace l'évolution de l'encours de la dette extérieure durant les dix dernières années.



⁷Le Gabon n'emprunte pas sur les marchés financiers compte tenu de l'absence d'une véritable politique d'endettement. En 2005, la dette bilatérale représente 88 %, la dette multilatérale, 11 % et la dette bancaire, 1 % de la dette totale, ainsi que le montre le graphique 2.6 suivant.

Graphique 2.6 : Structure de l'encours de la dette extérieure en 2005



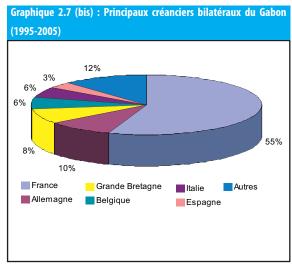
Source : DGCP

2.1.1.1.1 - La dette extérieure bilatérale

La dette extérieure bilatérale représente la dette contractée auprès d'autres Etats. Les principaux créanciers bilatéraux du Gabon en 2005 sont : la France, avec un encours de 861,5 milliards de F.CFA, l'Allemagne avec un encours de 148,7 milliards de FCFA, la Grande Bretagne avec un encours de 125,7 milliards de FCFA ainsi que l'indique le graphique 2.7 suivant.

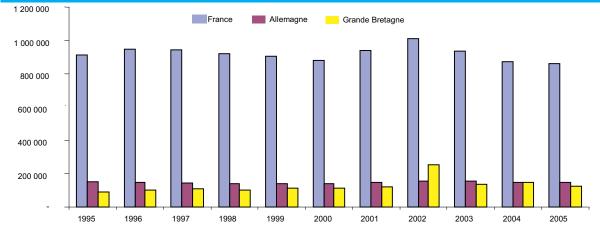
Le graphique 2.7,2.7 bis ainsi que le tableau 2.1 ci dessous révèlent que la France reste le principal créancier du Gabon, suivie de très loin par l'Allemagne et la Grande Bretagne.

Autrement dit la France occupe une place de choix dans l'octroi de crédits au Gabon. Son aide dépasse parfois le millier de milliards de francs CFA comme en 2002, année particulière puisque le soutien de la Grande Bretagne supplante celui de l'Allemagne.



Source: DGCP

Graphique 2.7 : Principaux créanciers bilatéraux en 2005



Source : DGCP

Tableau 2.1 : Dette	ableau 2.1 : Dette bilatérale par principaux créanciers (millions de FCFA)											
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
France	911 564	947 145	944 015	920 754	907 501	880 653	939 865	1 012 809	935 590	873 131	861 524	
Allemagne	152 488	146 360	141 954	140 531	139 603	139 560	146 140	152 928	156 099	148 801	148 727	
Grande Bretagne	89 654	100 982	109 591	101 194	112 837	113 592	122 143	253 742	136 208	148 801	125 192	

Source : DGCP

2.1.1.1.2 – La dette extérieure multilatérale

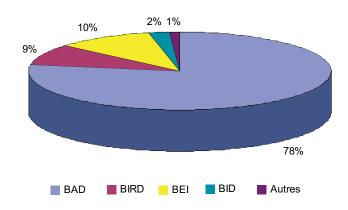
La dette multilatérale correspond à la dette envers les institutions internationales telles que le FMI, La Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'investissement (BEI), etc.

Elle s'élève à 198,9 milliards dont 154,1 milliards pour la BAD.

En fait, les principaux créanciers entre 2001 et 2005 sont : la BAD (85,15 %), la BIRD (3,57 %), la BEI (10,81 %) et la BID (0,49 %) comme l'atteste le graphique 2.8 ci-dessous.

L'encours de la dette multilatérale ne représente, en moyenne que 12,9 % de l'encours total extérieur de la dette, entre 1995 et 2005. Il a atteint un montant record en 1999 (357 milliards de francs CFA). Et depuis lors, il baisse régulièrement pour se situer à 199 milliards de FCFA en 2005.

Gaphique 2.8 : Principaux créanciers multilatéraux en 2005

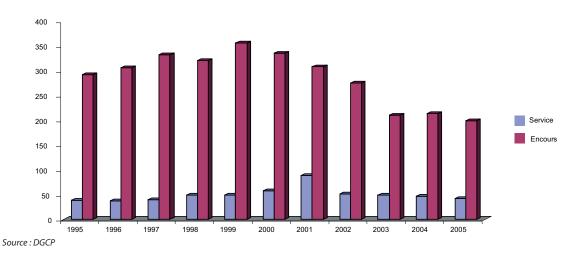


Source : DGCP

Tableau 2.2 : Dette r	bleau 2.2 : Dette multilatérale (Service et encours) de 1995 à 2005 (en milliards de francs CFA)											
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Service	38,8	37,4	40,1	49,2	49,4	57,7	88,7	51,8	49,0	46,3	42,1	
Principal	15,5	15,5	17,1	23,5	23,7	30,7	51,2	31,8	31,8	31,4	30,2	
Intérêt	23,3	21,9	23,0	25,7	25,7	27,1	37,5	20,0	17,2	14,8	11,9	
Encours	293,2	306,3	333,2	321,8	357,0	336,4	308,5	276,2	210,6	214,0	199,0	

Source : DGCP

Graphique 2.9 : Service et encours de la dette multilatérale (1995-2005)



Rapport National sur le Développement Humain au Gabon, 2006

2.1.1.2 – L'évolution de la dette intérieure

La dette intérieure est composée de la dette bancaire, de la dette moratoriée et de la dette diverse. Elle a évolué en dents de scie durant ces dernières années avec des pics en 1998 et 2002 en augmentant respectivement de 116 % et 44 %. Elle a cependant considérablement baissé de l'ordre de 22 % en moyenne sur les trois dernières années montrant ainsi la volonté de l'Etat à honorer ses engagements envers le secteur privé national.

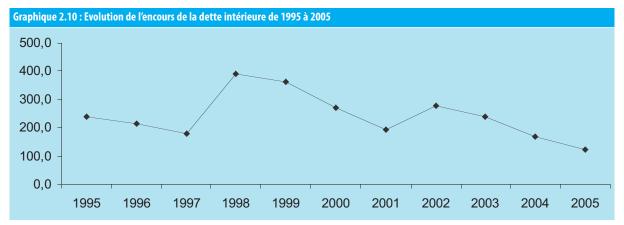
retrace l'accumulation des arriérés de consommations de l'Etat envers les entreprises à privatiser (Air-Gabon, la SEEG et Gabon TELECOM).

En 2005, l'encours de la dette intérieure est estimé à 124,4 Milliards de Fcfa. Elle est structurée de la manière suivante :

- Système bancaire: 31,3 Milliards de FCFA soit 25 %;
- Moratoires : 23 Milliards de FCFA, soit 18 %;
- Divers: 70,1 Milliards de FCFA, soit 56 %.

La dette bancaire est essentiellement

2.2 - Les déterminants de la

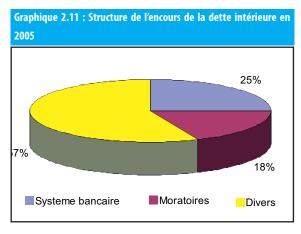


Source : DGCP

composée des concours financiers des banques telles que la BICIG, la BGFI, l'UGB, la CITIBANK, et la BGD.

Ces banques soutiennent l'Etat gabonais, soit directement pour renflouer sa trésorerie, soit sous forme de garantie de leurs prêts aux entreprises publiques et parapubliques.

La **dette moratoriée** prenant en compte les arriérés de paiement de l'Etat vis-à-vis des entreprises privées et la **dette diverse**,



Source : DGCP

dette publique du Gabon

Les déterminants de la dette publique gabonaise sont internes et externes.

2.2.1- Les déterminants endogènes de la dette gabonaise

Les principaux déterminants endogènes de la dette gabonaise sont l'étroitesse de l'assiette fiscale et la gouvernance.

2.2.1.1- L'étroitesse de l'assiette fiscale

Le financement du développement par l'impôt est limité au Gabon à cause notamment de l'étroitesse de l'assiette fiscale. En effet, comme le montre le tableau 2.3 suivant, la part des recettes fiscales hors pétrole dans le PIB est insignifiante.

Ce tableau révèle que le total des recettes

pour faire face aux multiples besoins qu'elles

Tableau 2.3 : Part des recettes fiscales dans le PIB (en milliards de F cfa)							
	2002	2003	2004	2005			
Recettes pétrolières	609	570,2	600	608,9			
Recettes hors pétrole	480,9	480	513	535,3			
PIB (au prix du marché)	3437,3	3519	3792,1	3890,69			
Part des recettes pétrolières/PIB (%) Part des recettes hors pétrole/PIB (%) Total Recettes / PIB (%)	17,72	16,2	15,82	21,47			
	13,99	13,64	13,54	13,49			
	31,71	29,64	29,36	29,41			

Source : DGCP

fiscales représente globalement moins du tiers du Produit Intérieur Brut (29,41 %) en 2005.

La part des recettes fiscales non pétrolières est encore plus faible. Elle n'atteint pas 14 % du PIB en 2005.

Une telle situation n'est pas de nature à favoriser un financement suffisant de tous les besoins qu'éprouve l'économie gabonaise. Mieux encore, on peut comprendre pourquoi les autorités budgétaires ne comptent pas uniquement sur ce moyen de financement pour couvrir leurs dépenses publiques.

En fait, depuis l'indépendance acquise, l'économie gabonaise ne s'est pas dotée de structures de production adéquates ni d'un dynamisme tourné vers le développement d'activité de production de biens et services. Elle est très peu diversifiée et fondée essentiellement sur l'exploitation des matières premières (le pétrole, le bois et quelques minerais).

Il s'agit donc d'une économie de rente dont la base productive n'est pas diversifiée. De plus, elle ne fournit pas suffisamment des produits à forte valeur ajoutée, gage de ressources budgétaires suffisantes pour le financement du développement économique.

Par ailleurs, l'essoufflement de la production pétrolière induit une baisse des revenus fiscaux. Ce qui met en relief les problèmes auxquels l'administration fiscale est confrontée.

Les autorités gabonaises sont alors contraintes,

éprouvent pour soutenir la croissance, de recourir aux ressources extra-budgétaires comme moyen alternatif.

En l'absence d'un financement des déficits par l'impôt, il est possible d'utiliser les avances de la Banque Centrale. C'est le financement par la création monétaire. Or, cette source de financement semble limitée au sein de la CEMAC par les critères de convergence institués par l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (UEMAC). Dans ces conditions, l'endettement reste la seule solution envisageable.

Cependant, l'endettement qui se caractérise par l'intervention de l'Etat sur le marché des capitaux est susceptible d'engendrer un double effet d'éviction : un effet quantitatif et un effet-prix.

S'agissant de l'effet quantitatif, les ressources prélevées par l'Etat sont des ressources en moins pour le financement des investissements privés.

Pour ce qui est de l'effet-prix, la raréfaction des fonds prêtables fait monter les taux d'intérêt. En fait, le problème essentiel lié au financement par emprunt des déficits budgétaires réside dans son effet cumulatif sur la dette publique.

L'autre facteur explicatif de la dette au Gabon est représenté par la qualité de la gouvernance.

2.2.1.2- La gouvernance

Les problèmes de gouvernance sont identifiés à deux niveaux au Gabon : l'inefficiente allocation des ressources budgétaires d'une part, et le suivi insatisfaisant des finances publiques, d'autre part.

Pour ce qui est de l'allocation inefficiente des ressources budgétaires, la dette publique gabonaise n'est pas le résultat d'un effort structuré et programmé pour la croissance et la préparation de l'avenir au cours de ces 25 dernières années. L'effort en matière de promotion de la santé et de l'éducation reste encore timide et les investissements publics

Tableau 2.4: Recettes budgétaires et investissements publics (en milliards de Fcfa)							
Année	Recettes) budgétaires(1)	Règlements Investissements publics(2)		(2/1)%			
1995	730,6	273,4	136	18,6			
1996	755,1	270,3	147,9	19,6			
1997	1030,1	327,3	349,6	33,9			
1998	912,2	180,4	362,8	39,8			
1999	789,7	100,5	118,9	15,1			
2000	1207,6	368,9	105,1	8,7			
2001	1173,6	553,4	163,6	13,9			
2002	1018,2	195,1	136,6	13,4			
2003	1050,3	305,9	130,7	12,4			
2004	1006,8	307,1	160	15,9			
2005	1362,2	356,3	155	11.38			
Total	11036,4		1966,2	17,82			

Source : DGCP, CGPD

demeurent faibles tandis que les remboursements de la dette se situent largement au-dessus de l'effort d'investissement comme le montre le tableau ci-dessus

On peut alors dire que le remboursement de la dette n'a pas favorisé un effort structuré en faveur des dépenses les plus utiles à la croissance et à la préparation de l'avenir, car une grande partie des recettes budgétaires a été utilisée pour rembourser la dette publique.

En effet, au cours de la période 1995-2005, l'investissement public représentait 17,82 % des recettes budgétaires. En fait, la part du budget allouée aux investissements est relativement faible et varie de 8,7 % à 39,8 %.

L'année 2000 a été une année particulièrement indicative car le niveau des investissements publics a été dérisoire par rapport au montant des recettes dégagées (soit 8,7 % des 1 207 milliards de francs CFA encaissés).

En revanche, les investissements publics ont été importants en 1997 puis en 1998 où ils ont atteint respectivement 33,9 % et 39,8 %. Les lourdeurs et les incohérences de l'appareil administratif gabonais sont une première explication de l'allocation peu efficiente des ressources. L'organisation de cet appareil administratif est en effet la source d'incitations permanentes à la dépense publique incontrôlée et aux coûts injustifiés. Les procédures budgétaires et financières, ne permettent pas encore de s'attaquer à ce problème de manière définitivement satisfaisante. Elles conduisent trop souvent au financement de dépenses sans en examiner la légitimité des objectifs et la pertinence des instruments utilisés.

De fait, depuis plus de vingt cinq ans, les cours du pétrole n'ont cessé de fluctuer. On aurait pu penser que l'incapacité du Gabon à jeter les bases de son développement humain durable tient essentiellement au manque de capitaux. Or, après les hausses successives des prix du baril de pétrole, le Gabon a bénéficié d'importants flux de capitaux importants qui, loin d'avoir impulsé un véritable dynamisme économique, ont en réalité accru la dépendance de l'économie à l'égard d'une seule ressource, le pétrole. Cette situation a provoqué un profond déclin de l'agriculture, attisant ainsi l'exode rural; Toutes choses qui accroissent la pauvreté et entretient l'endettement.

En ce qui concerne **le suivi insatisfaisant des finances publiques**, l'on peut également apprécier la situation des finances publiques du Gabon à partir du budget de l'Etat et du stock de la dette publique. A cet égard, le Document « Profil pays du Gabon – Janvier 2006 » indique que le budget de l'Etat pour l'année 2005 a été fixé à 1 184,2 milliards de FCFA, soit une

hausse de 6,39 % par rapport au budget 2004 qui était établi à 1 113 milliards de FCFA et qui était également en progression de 6,2 % par rapport au budget 2003. Les grandes masses de dépenses du budget de l'Etat sont : le service de la dette publique (44,2 % en 2005), les dépenses de fonctionnement (41,6 % en 2005) et les dépenses d'investissement (14,2 % en 2005). Le budget d'investissement représente une proportion très faible des allocations budgétaires et ce, depuis plusieurs années. Le budget de l'Etat est essentiellement financé par les ressources propres de l'Etat (97 % en 2005 contre 70 % en 2004). La contribution du pétrole dans ces ressources propres étant en moyenne de l'ordre de 50 % pour les années 2004 et 2005. Ce qui confirme la forte dépendance du pays vis-à-vis du pétrole.

Le solde primaire quant à lui a connu une baisse : 34,43 % en 2001 et 34,71 % en 2002 avant de se relever en 2003 et 2004, respectivement de 48,45 % et de 8,61 %.

Le solde budgétaire base engagement a également connu un fléchissement de 26,62 % en 2002, avant de se relever en 2003, 2004 et 2005 avec respectivement 11,66 % et 9,56 % et 7,81% du PIB.

Quant au solde budgétaire base caisse, il a connu sur la même période une baisse en 2001 (73,50 %) et 2004 (44,16 %).

Rapporté au PIB, le solde primaire s'est sensiblement amélioré en 2003 et 2004, il est passé de 7,89 % en 2002 à 11,44 % en 2003 et 11,53 % en 2004. Il en est de même pour le solde base engagement rapporté au PIB, qui est passé de 3,51 % en 2002 à 7,43 % en 2003 pour atteindre 7,55 % en 2004. Cependant, le solde base caisse rapporté au PIB a chuté en 2004, après s'être légèrement accru en 2002 et 2003.

D'une manière générale, l'examen minutieux de la situation financière du Gabon est révélateur d'une situation préoccupante qui a conduit les autorités à solliciter le concours du Fonds Monétaire International (FMI), à cause notamment de :

- la diminution tendancielle des recettes budgétaires du fait notamment de la baisse de la production pétrolière;
- l'accroissement sensible des dépenses, principalement les charges d'intérêts et accessoires au titre du paiement de la dette extérieure.

Concernant le deuxième point, il apparaît que le déficit budgétaire a été accentué par le niveau élevé des taux d'intérêt réels, à cause précisément du paiement des intérêts de la dette.

A cet égard, un certain nombre d'études faites sur les finances publiques gabonaises (notamment celle du FMI en 1994) ont révélé une relation forte entre le déficit budgétaire et la dette publique, parce que l'excès des dépenses sur les recettes a souvent été financé par un accroissement de l'encours de la dette.

L'endettement constitue ainsi depuis quelques années l'un des problèmes majeurs de l'économie gabonaise, bien que l'amélioration des recettes budgétaires ait permis à l'Etat d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers (extérieurs et intérieurs) à hauteur de 306,3 milliards de francs CFA en 2004 contre 305,9 milliards en 2003. Les règlements sur la dette extérieure ont augmenté de 2,9 % entre 2003 et 2004 tandis que ceux de la dette intérieure ont diminué de 6,8 % sur la période.

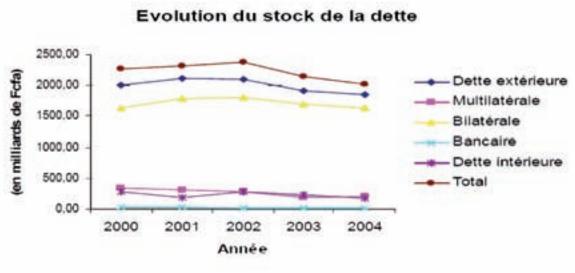
Comme l'indiquent le tableau 2.5 ci-dessous et le graphique 2.12 ci-après, la dette totale du Gabon rapportée au PIB, est en baisse depuis 2003 (9,66 % en 2003 et 5,84 % en 2004), en raison de la tendance à la baisse amorcée depuis 2001 par la dette extérieure, qui représente plus de 90 % de la dette totale.

Suite à cette baisse, le ratio dette totale/PIB se situe depuis 2003 en dessous du seuil fixé par la CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale (70 %) et même en dessous du seuil acceptable au sein de l'Union

Tableau 2.5 : Evolution du stock de la dette											
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Encours	2196,4	2202,7	2211	2382,2	2442,8	2274,3	2310,2	2374,6	2145,4	2021,2	1992,3
PIB	2475,1	2912,9	3109,2	2645,1	2871,0	3606,3	3454,1	3437	3519	3792,1	4570,8
Exportations	1361,6	1705,6	1770,1	1125,4	1538,5	2364,2	1916	1781	1847,1	2236,7	2671,6
Dette/PIB	88,74	75,62	71,11	90,07	86,03	63,06	66,8	69,10	60,96	53,26	42,65
Dette/export.	161,31	129,14	124,84	211,68	158,78	96,20	110,80	133,33	116,14	90,30	74,57

Source : DCGP

Graphique 2.12 : Evolution du stock de la dette



Source : DCGP

Européenne (60 %), alors qu'il était supérieur à 73 % au cours des années 90.

Selon une analyse du FMI sur la soutenabilité de la dette, ce ratio qui représente 43 % en 2005, devrait diminuer jusqu'à 32,7 % en 2008, et à 16,6 % en 2013. Ce qui rendrait la dette publique du Gabon soutenable.

Toutefois, malgré l'effort de désendettement entrepris par l'Etat, qui s'est traduit en 2004 par une réduction de 5,8 % du stock de la dette publique, l'encours de la dette publique demeure encore élevé. Il en est de même du service de la dette qui représentait en 2005 environ 44 % du budget de l'Etat.

De façon générale, les mécanismes d'exécution des dépenses publiques révèlent quelques insuffisances, comme le montre le rapport thématique sur la gouvernance économique et financière au Gabon. Les principaux problèmes identifiés sont :

- **a.** la lourdeur de la procédure d'exécution des dépenses publiques, traduite par d'incessants allers-retours du dossier entre les différents acteurs de la chaîne de la dépense et la remise en cause du principe du règlement en 120 jours de fournitures ;
- **b.** la faiblesse de la pratique de certification des services faits par les Administrateurs de crédits. Ces acteurs sont souvent mis dans une situation d'accomplissement des tâches incompatibles (sélectionner les fournisseurs et/ou prestataires et attester de la matérialité des services faits par les bénéficiaires des marchés publics). Cela occasionne une inefficacité et une absence de conformité avec la réalité de la dépense ;
- **c.** usage abusif de la procédure simplifiée de l'exécution du budget de l'Etat. Il y a en effet une tendance à recourir trop souvent aux procédures exceptionnelles et urgentes

qui conduisent à l'anéantissement du processus de contrôle de la régularité des dépenses;

- **d**. le non respect du principe de liquidation successive dans la procédure d'exécution des crédits d'investissements, éludant ainsi tout moyen de contrôler des prestations déjà exécutées ;
- **e.** la tendance à la généralisation de la procédure de recours aux avances au budget, du reste instituée à la suite des mises en place tardives des crédits budgétaires ;

Pour résoudre ces différents problèmes, il conviendrait de :

- **1**. améliorer la programmation des dépenses publiques ;
- **2.** responsabiliser les administrateurs de crédits dans l'établissement des titres d'engagement;
- **3.** renforcer et rationaliser les procédures d'exécution des dépenses publiques (fonctionnement et investissement);
- 4. raccourcir le circuit de la dépense publique ;
- **5.** redéfinir le rôle des administrateurs de crédits dans l'exécution des dépenses publiques ;
- **6.** élaborer le manuel d'exécution des dépenses publiques et ;
- **7.** promouvoir la pratique d'évaluation et de suivi des dépenses publiques.

A côté de ces facteurs considérés comme endogènes, il y a les facteurs dits exogènes que nous analysons dans la section suivante.

2.2.2 - Les déterminants exogènes de la dette publique gabonaise

Les déterminants exogènes de la dette gabonaise sont principalement la détérioration des termes de l'échange due aux fluctuations défavorables des cours des principales matières premières et la dévaluation de franc CFA.

2.2.2.1 – La détérioration des termes de l'échange

La concentration de l'économie gabonaise sur l'exploitation des matières premières (pétrole, mine, etc.) rend cette économie tributaire des fluctuations du prix de ces dernières. Une des causes de l'endettement du Gabon réside donc dans la détérioration des termes de l'échange.

En effet, les prix des principaux produits d'exportation subissent des variations importantes suite au mouvement des prix mondiaux. Ces prix sont déterminés au niveau mondial par des bourses de matières premières de Londres et de Chicago.

Ils reflètent l'offre et la demande globale. Malheureusement, le Gabon établit ses plans de développement en se fondant généralement sur des prévisions de comportement des exportations des matières premières. Or, ces prévisions peuvent s'avérer, et c'est très souvent le cas, caduques à la suite d'un effondrement des cours. Il s'en suit un accroissement des déficits financés par l'endettement.

2.2.2.2 - La dévaluation du franc CFA

La dévaluation du franc CFA a été déterminante pour l'aggravation de l'endettement extérieur du Gabon. En effet, l'encours de la dette est passé de 932,5 milliards Francs CFA en 1993 à 2110,7 milliards Francs CFA en 1994.

Afin d'atténuer les effets de la dévaluation et dans le cadre d'un nouveau programme d'ajustement conclu avec le FMI, un réaménagement de dette est accordé au Gabon le 15 avril 1994 par le club de Paris. Dans ce cadre, la France devait faire un geste non négligeable, en annulant la dette à concurrence d'un montant d'environ 40 milliards de francs CFA. Les années suivantes (1995, 2000, et 2004) dans le cadre de programmes pluriannuels ou de stand by, le Gabon a vu sa dette réaménagée.

En 1998, le non-respect des engagements pris vis-à-vis du Club de Paris en 1995 a entraîné la déconsolidation d'une partie de l'assiette rééchelonnée (échéances 1998). Ainsi, outre l'impact de la dévaluation du franc CFA, ces différents rééchelonnements ont eu pour effet d'accroître l'encours de la dette. Toutefois, le respect rigoureux des engagements vis-à-vis des créanciers membres du club de Paris à partir de 2000 a réduit progressivement l'encours de la dette après 2002. Celui-ci passe alors de 2374,6 milliards de francs CFA en 2003 et à 2021,2 milliards de francs CFA en 2004.

2.3 - L'impact socio-économique de la dette publique au Gabon

La présente sous-section permet d'observer la relation entre l'endettement public du Gabon et les principaux indicateurs de développement humain (IDH).

En fait, les indicateurs sociaux (relevant des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'habitat, etc.) accusent au Gabon un retard important par rapport au niveau de revenu du pays. Ainsi, sur le plan de l'éducation, bien que les taux de scolarisation soient élevés, le

système éducatif souffre d'une grande inefficacité, avec des taux d'échec, de redoublement et de déperdition très élevés, des classes surpeuplées et une inadéquation par rapport aux besoins du marché du travail.

Allocation des financements extérieurs

Entre 2001 et 2005, la situation des financements extérieurs a évolué positivement en accordant toujours la priorité aux infrastructures de base (Equipements et construction, routes, ...)

Les tirages sur FINEX ont atteint 109,2 milliards de francs CFA. Cet apport de ressources qui concerne aussi bien des prêts-projets que les crédits-fournisseurs témoigne de l'important déficit des engagements extérieurs nets de l'Etat au regard de la masse importante des remboursements de dette effectués chaque année.

Les approches en terme d'affectation et d'utilisation essayent d'analyser l'impact de la dette à travers les facteurs qui peuvent influencer la croissance; ces approches permettent de savoir si la dette extérieure est orientée vers des projets rentables ou non.

Au regard du tableau 2.6, sur la période

Tableau 2.6 : Financement extérieur par secteur de 2001 à 2005 en pourcentage (sauf indication contraire)							
	2001	2002	2003	2004	2005	Ensemble	
Secteur productif	15,7	1,3	6,9	0,5	8,3	3,3	
Agriculture	0,0	0,0	6,6	0,4	8,3	1,7	
Economie forestière	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	
Privatisations	0,0	1,3	0,0	0,1	0,0	0,3	
Economie	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	
Secteur Socio-Educatifs	31,5	37,9	2,9	0,6	2,1	9,5	
Education Nationale	0,0	0,0	1,5	0,6	0,0	0,5	
Santé	31,5	37,9	1,4	0,0	2,1	9,0	
Secteur des infrastructures de base	52,8	60,9	90,2	29,1	89,6	48,6	
Equipements & constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Assemblée Nationale	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	
SENAT	0,0	0,7	2,0	0,0	0,0	0,4	
Routes	2,8	59,1	43,4	29,1	89,6	37,6	
Transport et aviation civile	0,0	0,0	44,1	0,0	0,0	6,2	
Défense Nationale	47,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	
Télécommunication	0,0	1,1	0,8	0,0	0,0	0,3	
Autres Secteurs	0,0	0,0	0,0	69,8	0,0	38,6	
PAS	0,0	0,0	0,0	69,8	0,0	38,6	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source: DGCP (Sauf indication contraire)

indiquée (2001-2005), la dette bilatérale a d'abord servi à financer les infrastructures à hauteur de plus de 48 % (la route et le Transgabonais, notamment).

On comprend alors au regard de pareilles allocations, le niveau actuel de certains indicateurs de développement du pays.

La santé représente 9 % du total contrairement à l'éducation (0,5 %) et l'agriculture (1,7 %). En dehors des secteurs mentionnés, le financement extérieur va aussi à d'autres secteurs à concurrence de 38,6 %.

Une plus grande importance est accordée au secteur des infrastructures de base où 53,1 milliards de Fcfa (soit 48,6 % des ressources mobilisées sur la période) ont été alloués. Les routes ont consommé 41 milliards de francs CFA, soit 77,2 % du secteur et 37,6 % du total. Pour leurs parts les travaux d'aviation civile et de Défense nationale ont bénéficié respectivement de 6,2 % et 4,0 % des financements. Les ressources extérieures allouées à la défense sont liées à la construction de l'hôpital militaire de Melen.

Le financement des programmes d'ajustement structurel (PAS) absorbe lui aussi une part importante (38,6 %) alors que le financement des secteurs socio-éducatifs et de production ne représente que respectivement 9,5 % et 3,3 %.

La prédominance du secteur des infrastructures, notamment la route qui représente 48,6 % du total, témoigne de la volonté du Gouvernement de développer le socle de l'activité de production. En revanche, l'importance des FINEX au titre des PAS, assimilable à une aide budgétaire directe, équivaut à un recours au financement extérieur à des fins de consommation publique. En outre, la faiblesse constatée dans les secteurs socio-éducatifs et de production ne rassure pas quant à la perspective de la réalisation des OMD qui exige entre autres de :

- faire participer l'extérieur à la dynamisation

du secteur productif;

- orienter la contribution des financements extérieurs aux secteurs sociaux relevant des OMD.

La quasi-totalité des tirages sur FINEX a été fait sur deux devises principales, à savoir le dollar et l'euro pour respectivement 48 et 44 %; ainsi les deux monnaies comptent pour 92 % des acquisitions des nouveaux emprunts.

En dépit du poids presque équivalent de ces deux monnaies, la répartition contribue néanmoins à renforcer l'homogénéité de la composition en devises du portefeuille de la dette gabonaise.

Analyse des indicateurs d'endettement

Pour apprécier la charge de la dette d'un pays, on utilise généralement un certain nombre de ratios notamment le ratio service de la dette sur les recettes d'exportation (dette/recettes d'exportation). Ce ratio permet de mesurer la capacité des recettes d'exportation à assurer le remboursement du principal et des intérêts.

L'intérêt principal de cet indicateur est qu'il constitue un indice de rigidité de la balance des paiements d'un pays en courte période. Plus ce ratio est élevé, plus l'ajustement est nécessaire pour compenser l'évolution défavorable. Le seuil de 20 % est considéré comme fatidique et traduit une situation potentiellement dangereuse. Etant donné qu'il s'agit simplement d'un ratio de liquidité, sa valeur à elle seule ne permet pas d'apprécier le poids de la charge de la dette pour l'emprunteur.

Il devient utile de lui adjoindre d'autres ratios. Les données statistiques du tableau 2.7 cidessous permettent d'observer de façon générale que les indicateurs de liquidité de la dette extérieure atteignent des seuils intolérables de 1995 à 2005.

Le ratio « service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires» est globalement au-dessus de la normale (15 %). Le tableau 2.7 montre que la situation de la

dette extérieure du Gabon peut être qualifiée de catastrophique comme en 2001, année au cours de laquelle les ratios Service de la dette extérieure/recettes d'exportation et Service de la dette extérieure/recettes budgétaires représentant respectivement 27,1 % et 44,4 %.

Ces difficultés à assurer le paiement du service de la dette extérieure sont plus

rapport au franc français de janvier 1994. L'ampleur de ce ratio démontre que la productivité moyenne des investissements financés sur fonds d'emprunt extérieur est inférieure au taux d'intérêt des prêts contractés.

Dans ces conditions, tout porte à croire que le processus d'endettement du Gabon conduit

Tableau 2.7 : Indicateurs de liqui	ableau 2.7 : Indicateurs de liquidité											
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Service de la dette extérieure (en % PIB)	12,7	10,5	6,3	10,3	11,0	9,4	15,1	10,5	8,8	6,0	9,82	
Service de la dette extérieure (en % PIB hors pétrole)	20,8	18,7	10,7	14,1	17,3	17,7	25,2	17,4	14,8	10,5		
Service de la dette extérieure (en % Exportation)	23,0	17,9	11,0	24,1	20,5	14,3	27,1	19,2	16,4	12,1	16,80	
Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)	42,9	40,4	19,0	29,8	39,9	28,0	44,4	35,5	29,5	22,3	32,95	

Source : DCGP

marquées en 1995, 1998, et 2001. Le ratio Service de la dette extérieure/recettes d'exportation est de 23,0 % en 1995, 24,1 % en 1998, et 27,1 % en 2001.

Les indicateurs de solvabilité viennent confirmer cette situation. Ainsi, on observe des proportions très élevées des ratios encours de la dette extérieure sur recettes budgétaires, encours de la dette extérieure sur exportations etc. Toutefois, le ratio encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB indique qu'en dépit de cette situation, les critères de convergence et de surveillance multilatérale au sein de la CEMAC sont respectés depuis 2000.

L'encours dette extérieure/PIB dépasse le seuil d'intolérance de 50 % durant la période de 1995 à 2003, année après laquelle, la tendance du ratio commence à être inversée; en fait, le ratio a même culminé à des niveaux élevés se situant au-dessus de 70 % pendant les années 1995, 1996, 1997 et 1998. Cette situation étant imputable à la dévaluation du franc CFA par

paradoxalement à la réduction du revenu national réel. Cette assertion n'enlève en rien le rôle de la dette dans le processus de la croissance, mais indique tout simplement qu'il n'existe pas de liaisons fixes entre la croissance du Produit Intérieur Brut et celle de l'investissement.

Les ratios d'endettement, bien que régulièrement en baisse depuis les négociations avec les organismes multilatéraux, révèlent que le poids de la dette reste encore élevé. Ce fardeau continuera d'être un handicap sérieux au regard des efforts déployés par promouvoir Gouvernement pour la croissance économique et lutter contre la pauvreté. En définitive, l'examen de tous ces indicateurs permet de conclure à une aggravation de la charge d'endettement au Gabon.

Il convient donc de voir si les investissements réalisés par la dette extérieure ont été profitables ou utilisés avec efficacité.

Tableau 2.8: Indicateurs de s	olvabilité										
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Encours de la dette extérieure (en % PIB)	78,0	67,4	65,3	75,4	72,4	55,5	61,3	61,0	54,2	48,8	39,64
Encours de la dette extérieure (en % PIB pétrole)	199,0	153,6	159,3	279,2	198,2	117,6	152,2	153,7	133,5	111,8	
Encours de la dette extérieure (en % PIB hors pétrole)	128,2	120,2	110,7	103,2	114,2	105,1	102,6	101,0	91,2	86,7	
Encours de la dette extérieure (en % des exportations)	141,7	115,2	114,7	177,1	135,2	84,7	110,3	111,6	100,7	99,8	67,82
Investissements publics Encours de la dette extérieure	7,0	7,5	17,2	18,2	5,7	5,3	7,7	6,3	6,9	8,6	8,55
Encours de la dette extérieure (en % Recette budgétaire)	264,2	260,2	197,1	218,5	263,4	165,8	180,4	205,8	181,5	184,0	133,02

Source : DCGP

> Efficacité des investissements financés par les ressources empruntées

Pour mener à bien l'analyse relative à l'efficacité des investissements financés par emprunts, nous utilisons le coefficient marginal du capital, désigné en anglais par l'Incremental Capital Output Ratio (ICOR). Il mesure le rapport entre l'investissement et l'augmentation de la production qui en résulte, sur une même période.

Autrement dit, un ICOR négatif ou plus élevé reflète l'utilisation improductive ou inefficace des ressources. Cela suggère donc une faible productivité des investissements et un gaspillage des ressources. Par contre, un ICOR faible suggère une productivité élevée, une

utilisation plus efficace du capital, puisqu'il faut investir moins pour obtenir une production supplémentaire équivalente. Ne disposant pas des statistiques sur les investissements publics financés sur financements extérieurs, nous utilisons le total des investissements publics rapporté à l'accroissement du Produit Intérieur Brut (PIB).

L'observation du tableau 2.9 révèle une utilisation inefficace des ressources affectées à la réalisation des investissements publics, (partant de l'affectation des ressources empruntées aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.)

Sans compter que les prêts ont financé des projets qui ne sont jamais arrivés à terme, l'Etat s'est endetté pour réaliser des

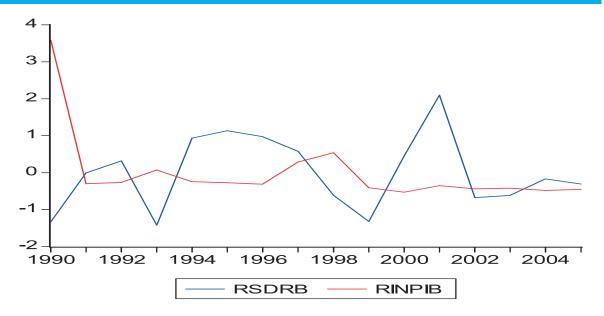
Tableau 2.9 : Evolutio	ableau 2.9 : Evolution de l'ICOR de 1990 à 2002												
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	1477,4	1524,2	1480,3	1530,8	2326,8	2475,2	2912,8	3109,1	2645	2871	3606,3	3454,1	3438,6
Investissements publics (I)	68,4	79,8	83,3	138,3	135,5	136	147,9	349,6	362,8	118,9	105,1	163,6	131,8
I/△PIB	6,4	25,2	-28,92	40,5	2,6	21,3	8,4	51,9	-24,3	13,9	4,1	-38,8	-293,7

Source : DCGP

infrastructures économiques et sociales dont la rentabilité sociale n'est pas avérée, d'une part, et ces investissements ne génèrent pas des recettes publiques en tant que telles, d'autre part. Par ailleurs, l'inefficacité de l'emploi de la dette se traduit également par des taux d'absorption de nouveaux financements peu élevés et par la faible part L'évolution de ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires (RSDRB) et de celui de l'investissement public sur le PIB réel (RINPIB) est assez indicative.

Le graphique ci-dessus révèle une évolution en forme de ciseau des deux ratios entre 1990 et 2005. Mais, le ratio investissement sur PIB

Graphique 2.13 : Evolutions du ratio du service de la dette et de l'investissement



Source : Courbes dressées par le consultant à partir des chiffres de la DGCP

réservée aux projets dans l'encours total de la dette. En 1985 et en 1999, ces projets représentaient en moyenne respectivement 37,7 % et 42,8 %.

Or, l'affectation accrue de la dette au financement des infrastructures, de la valorisation des ressources humaines par les dépenses de santé et d'éducation et d'amélioration des services publics lorsqu'elle est bien conçue, peut accroître la productivité, créer des externalités positives pour le secteur privé et donc, favoriser la croissance.

A la lumière de l'analyse qui vient d'être faite, il ressort que l'endettement du Gabon a atteint un niveau insupportable. Dans la suite, il sera intéressant d'examiner l'impact de la dette extérieure sur l'économie gabonaise.

réel se situe en deçà du niveau de celui du service de la dette. Cela peut vouloir dire que lorsque le service de la dette augmente, l'investissement public a tendance à diminuer comme on peut le voir entre 1990 et 1992. Et on constate qu'à partir de 1992, le ratio de l'investissement public sur le PIB reste assez stable jusqu'en 2005, malgré une évolution erratique du ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires. Cette évolution traduit de fait, un effet d'éviction.

De façon générale, les dépenses d'investissement public n'atteignent pas 14 % du PIB. En effet, elles varient entre 2,9 % et 13,7 % du PIB alors que les achats de biens et services sont plus élevés entre 1990 et 2005 (variant de 5,5 % à 19,4 %).

Les variations des dépenses d'investissement les plus importantes sont observées en 1997 et 1998 où leur part dans le PIB est plus élevée, soit respectivement 11,2 % et 13,7 %. Dans les années 1995 et 1996, les investissements publics représentaient respectivement 5,5 % et 5,1 % du PIB.

De même, les dépenses courantes couvrent 16 à 20 % des recettes en termes de PIB sur la période 1995-2004. Elles sont de loin supérieures aux dépenses d'investissement.

Les dépenses hors intérêts représentent en moyenne les trois quarts de l'ensemble des dépenses consenties sur la période 1995-2004. Elles couvrent une part non négligeable dans le PIB, oscillant entre 15,9 % et 40,8 %.

Les traitements et salaires qui expliquent en partie le niveau des dépenses de fonctionnement couvrent en moyenne 6 % du PIB. Ce faible niveau de la masse salariale rapportée au PIB répond au souci des institutions de Bretton Woods qui est de restructurer le budget de l'Etat et d'assainir les dépenses publiques.

De 1995 à 2000, le remboursement du service de la dette a été faible. Il s'en suit une forte accumulation d'arriérés. Après l'année 2000, les recettes budgétaires s'améliorent et le règlement de la dette s'effectue de manière régulière accentuant ainsi l'**effet d'éviction** sur les dépenses d'investissement structurant.

2.3.1 - La vérification empirique

Au regard des développements précédents, il convient de vérifier par un modèle simple à correction d'erreur l'effet de la dette sur les indicateurs de développement humain.

Les travaux à ce sujet ont abouti pour la plupart, à la conclusion selon laquelle lorsque la dette publique atteint des proportions énormes, elle a un effet négatif sur l'activité économique. Cela amène deux résultats importants. D'une part, la dette publique n'est pas neutre et d'autre part, elle occasionne un effet d'éviction sur l'épargne publique et privée et par conséquent, sur l'investissement.

Pour ce qui est de la non neutralité de la dette publique au Gabon, on peut prévoir qu'elle influence l'activité économique.

A cet égard, il y a deux phases dans l'impact de la dette publique sur l'activité économique. La phase de la **complémentarité**, d'une part, et la phase de **substituabilité**, d'autre part.

S'agissant de la complémentarité, la dette a favorisé la croissance. Elle a servi notamment à la construction du chemin de fer considéré comme un investissement public important. La dette a ainsi soutenu l'activité et favorisé un certain niveau de croissance.

En effet, dans cette première phase, pour permettre à l'Etat de réaliser les investissements publics importants, la dette a complété les ressources financières de l'Etat. C'est ainsi que le Gabon s'est engagé dans un cycle de déficit public financé principalement par la dette. Il s'est surtout agi de soulager la contrainte budgétaire des administrations publiques.

Cependant s'il est possible de financer à court terme un écart entre les dépenses et les recettes par émission de la dette, les emprunts contractés doivent pouvoir être remboursés par des surplus futurs. On peut dès lors évoquer la **soutenabilité** de la dette si l'apparition de ces surplus ne nécessite aucun changement important dans l'évolution des recettes ou des dépenses. Cette situation n'a pas été garantie au Gabon puisque la dette est devenue petit à petit une charge occasionnant un **effet d'éviction**.

On en arrive ainsi à la deuxième phase qui est celle de la substituabilité. Cette thèse de la **substituabilité** développée par Haavelmo (1963), montre ainsi que l'aide extérieure contribue généralement à la baisse de l'épargne intérieure.

D'après cette théorie, **l'éviction de l'épargne domestique** résulte du fait que les capitaux importés ne sont pas nécessairement investis. Une bonne partie, souvent la plus importante, est généralement affectée aux dépenses courantes (traitements des

fonctionnaires, fournitures de bureau, etc.). Dans ces conditions, la dette extérieure peut permettre de relâcher la contrainte budgétaire et ce faisant, inciter l'Etat à adopter une politique peu rigoureuse en matière des finances publiques.

Cette hypothèse de substituabilité a été raffinée par Rhaman (1968) et Griffin (1991). D'après ces auteurs, la modification des structures, provoquée par les ressources extérieures, explique l'absence de complémentarité dans la deuxième phase. Il se pose alors un problème d'affectation des ressources importées. Les approches en termes d'affectation partagent l'hypothèse selon laquelle si le financement extérieur est mal utilisé, son impact sur la croissance du pays bénéficiaire peut être négatif.

2.3.2 - La modélisation

Nous présentons un modèle inspiré de Modigliani (1990) et Chambas (1994) (voir annexe 18).

Les indicateurs de développement humain sont pris en compte. A cet effet, nous considérons un indice synthétique de développement humain (IDH). La relation spécifiée prend en compte l'IDH considérée comme une variable endogène. Nous faisons dépendre principalement l'indicateur de développement humain de la dette publique extérieure. Cette relation nous permet de situer véritablement le lien qui est établi entre dette publique et le développement humain au Gabon.

Sans négliger l'impact des autres variables du modèle sur l'IDH, on constate que la dette publique et plus précisément son remboursement a un effet négatif sur l'indice de développement humain.

Faute de pouvoir disposer d'une série assez longue sur l'indicateur de développement au Gabon, nous avons eu recours au niveau de consommation privée des ménages gabonais et ce, pour deux raisons au moins.

La première raison est que la consommation

privée est un bon indicateur de développement humain dans la mesure où les ménages incluent dans leur panier de consommation, la possibilité d'avoir un accès à l'eau potable et à l'électricité. Nous pensons que les ménages pauvres ont plus de difficultés à avoir un accès à l'eau potable. En revanche, les ménages non pauvres peuvent souscrire à un abonnement à la Société d'Energie et d'Eau du Gabon.

La deuxième raison est que les ménages consacrent une part importante de leur revenu à la santé de leurs membres et à l'éducation de leurs enfants, deux composantes essentielles du développement humain.

De ce point de vue, on peut aisément mesurer le niveau de développement humain par la capacité de l'individu à consommer et donc à satisfaire ses besoins élémentaires et essentiels.

L'estimation de ce modèle se fait sur des données annuelles couvrant la période 1970-2005, soit 36 observations. Ladite période permet d'intégrer les années où la dette a été tantôt un facteur de complémentarité tantôt un élément de substituabilité.

Toutes les variables ont subi avec succès les tests de racine unitaire et le test de cointégrationi montrant qu'il existe une relation de long terme entre les variables retenues dans le modèle.

2.3.3 – Les résultats du modèle et commentaires

Tous les résultats du modèle ainsi estimé par la méthode de co-intégration sont disponibles en annexes 18, 19 et 20.

Ces résultats sont enregistrés dans la dynamique de court terme ainsi que dans la relation de long terme. Ce qui tient compte des deux phases dans l'évolution de la dette publique gabonaise. Les résultats obtenus dans le long terme révèlent que toutes les variables ont le signe attendu et expliquent à

plus de 70 % l'évolution des indicateurs de développement humain du Gabon.

La variable dette publique est significative et son influence sur les indicateurs de développement humain mesurés ici par la consommation privée dans la période 1970-2005 est positive conformément à la prédiction théorique. En fait, la dette qui constitue un afflux de capitaux est considérée comme une richesse. Ce qui pousse les agents privés non informés à augmenter leur niveau de consommation.

Puisque le financement des déficits publics ne se fait pas sur accroissement des impôts, les agents ayant une illusion fiscale ne constituent pas de réserves pour maintenir leur niveau de consommation future, pas plus qu'ils n'épargnent pour assurer le niveau de vie futur de leur progéniture. Cette influence positive de la dette publique sur la consommation nous autorise à penser que la dette publique peut contribuer à remédier aux contraintes de liquidité que subissent les consommateurs gabonais, d'une part, et à développer les capacités d'intermédiation financière de l'économie gabonaise (St. Paul, 1993), d'autre part.

Ces résultats confirment bien que le Gabon est une économie d'endettement au sens de Hicks. Ainsi, l'augmentation des crédits accordés aux particuliers constitue une cause de déséquilibre, car elle donne lieu à une augmentation de la consommation qui entraîne elle-même une augmentation de la demande interne et donc des importations.

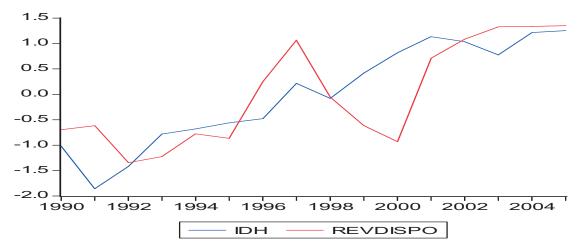
La dépense publique agit positivement sur la consommation privée et, par ce biais, sur l'accessibilité aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, éducation,...).

Toutefois, si cette variable explique significativement l'accès aux biens sociaux, on peut cependant penser que son influence est faible dans la mesure où une augmentation de 1 % de la dépense publique n'entraîne qu'une hausse de 0,39 % des indicateurs de développement humain. La dépense publique n'est donc pas un élément du patrimoine des agents économiques gabonais.

Le revenu disponible est une variable très significative et a une influence positive sur l'accès aux services sociaux de base au Gabon ainsi qu'on peut le voir sur le graphique 2.14 suivant.

En effet, une hausse du revenu disponible courant peut contribuer à assouplir la contrainte de liquidité que subissent les consommateurs gabonais. Elle entraîne une augmentation de l'accès aux services sociaux

Graphique 2.14 : Evolutions de l'IDH et du revenu disponible

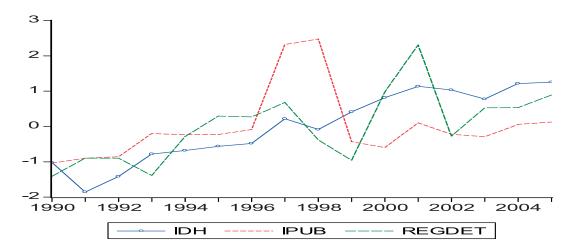


Source : construit par les auteurs à partir des statistiques fourni par le consultant national

de base. Ceci se traduit alors par une évolution positive entre le revenu disponible (REVDISPO) et les indicateurs de développement humain (IDH). De façon contrastée entre les deux grandeurs.

La première constatation est qu'entre 1990 et 2005, chaque fois que le règlement de la

Graphique 2.15: Evolution concomitante IDH, IPUB et REGDET



Source: construit par les auteurs à partir des statistiques fournis par le consultant national

générale, une hausse du revenu disponible conduit à une hausse de l'IDH. Les agents gabonais peuvent donc améliorer leurs conditions de vie si on accroît leur revenu disponible.

Autrement dit, ils pourront disposer d'un accès à toutes les commodités, c'est-à-dire à l'eau, l'électricité et assurer l'éducation de leurs enfants.

En fait, pour peu qu'on leur en donne les moyens, ils peuvent avoir un accès aux systèmes sanitaires les plus performants.

Dans le court terme, le raisonnement se fait en terme de remboursement effectif de la dette. En effet, ce remboursement a un effet négatif sur la consommation privée et par conséquent sur le développement des indicateurs de développement humain. On se rend donc compte que plus le Gabon rembourse sa dette, plus il néglige les investissements publics (IPUB). Et cette relation entre IDH et le règlement de la dette (REGDET) est visible sur le graphique 2.15 suivant.

On peut voir en effet une évolution assez

dette croît, cela se traduit systématiquement par une stagnation ou un léger fléchissement de l'IDH. En effet, on peut voir que l'accroissement du remboursement de la dette entre 1990 et 1991 correspond à la baisse de l'IDH dans la même période. Et lorsque le remboursement de la dette diminue (1990-1993), l'IDH a tendance à augmenter puisque l'investissement public (IPUB) augmente⁸.

Un accroissement de REGDET à partir de 1993 se traduit jusqu'en 1996 par un accroissement moins important de l'indice de développement humain ainsi que de l'IPUB. De même, la chute de REGDET (1997-1999) occasionne une baisse de l'IDH jusqu'en 1998 puis un accroissement timide jusqu'en 2001, l'année où le REGDET atteint son niveau le plus élevé. Ce qui se traduit par une véritable éviction de l'investissement public (IPUB) de 1998 à 2005 en même temps qu'une faible évolution de l'IDH.

⁸Une hypothèse forte de ce modèle est qu'il suppose que les dépenses publiques sont efficaces. Or, ceci n'est pas toujours le cas dans le contexte gabonais comme l'a prouvé la revue des dépenses publiques réalisée en 2005 au Gabon.

2.4 – Projections de la dette publique du Gabon

Nous évoquerons dans un premier temps, les hypothèses qui permettent d'adopter les scénarios. Et dans un deuxième temps, il sera question d'analyser les résultats desdits scénarios.

2.4.1 – Postulats et hypothèses

Les crises financières internationales de la fin des années 90 ont mis en évidence l'importance d'établir des scénarios de soutenabilité de la dette qui sont un élément essentiel pour déceler à temps la vulnérabilité extérieure d'un pays.

Aussi, la nécessité de détenir des informations complètes, comparables et fiables sur la dette extérieure pour les décideurs, les marchés financiers et autres utilisateurs de statistiques est reconnue de longue date.

Les développements précédents indiquent que le Gabon peut assurer le service de sa dette extérieure sans trop de difficultés. Les nombreux passages devant le Club de Paris lui permettent de réaménager ses dettes.

Toutefois les rééchelonnements deviennent naturellement des obligations pour l'avenir. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la possibilité d'une amélioration de la situation telle que le Gabon puisse assurer le service de la dette prévu par les projections et garantir en même temps l'amélioration des indicateurs de base?

A cet égard, on peut remarquer tout d'abord que l'évolution future de la dette extérieure va dépendre essentiellement :

- des prêts dont les accords sont signés et bien souvent des premiers tirages effectués;
- des nouveaux prêts qui pourront être

consentis dans le cadre de la Facilité pour la mise en place du DSCRP;

des autres prêts non liés à des projets ou programmes.

Ainsi, dans le cadre de cette analyse et pour l'élaboration des scénarios de soutenabilité, nous utilisons, d'une part, les projections de la dette publique effectuées par le Fonds Monétaire International, dans la revue de Mai 2005 (notamment, le Rapport corrigé des services du FMI sur les économies nationales n°05/149)°, suivant trois scénarios et, d'autre part, le rapport des simulations réalisées dans le DSCRP sur l'endettement public gabonais.

Trois scénarios sont ainsi retenus:

- (i) le scénario DSCRP;
- (ii) le scénario OMD et ;
- (iii) le scénario tendanciel.

Pour ce qui est du **scénario 1 ou « scénario DSCRP** ¹⁰**»**, il adopte sans commune mesure le PIB nominal, les recettes courantes et les exportations tels que projeté dans le DSCRP bien sûr, avec les mêmes hypothèses comme nous l'avons déjà mentionné.

En fait, ces hypothèses de croissance sectorielle se présentent comme suit :

- Agriculture: 4 % chaque année sur la période de référence, sur la base d'une relance de la production des cultures d'exportation (café, cacao, caoutchouc, noix de palme) et d'un développement des petites structures de production maraîchère;
- *Mines*: la très probable mise en exploitation des gisements de fer de BELINGA devrait avoir un effet d'entraînement sur l'activité de la branche. Associé au dynamisme actuel de l'activité de la COMILOG, ceci pourrait conduire à une croissance soutenue de 5 % l'an;

°Gabon: Consultations de 2005 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord de confirmation et examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI, note d'information au public et communiqué de presse sur la réunion du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Gabon APPENDICE IV Gabon — Évaluation de la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public.

- **Bois**: l'hypothèse d'un marché plus favorable et l'amélioration probable du réseau routier devrait donner une croissance de l'ordre de 7 % sur la période;
- Industries Agroalimentaires: ce secteur doit pouvoir bénéficier des mesures inhérentes en faveur de la transformation des produits de la pêche et de la relance de l'activité d'Agrogabon, ce qui pourrait générer une croissance de 9 %;
- Industrie du bois : cette branche dégage un potentiel tel qu'elle donne depuis près de trois ans des taux de croissance à deux chiffres, de l'ordre de 13 %;
- **BTP**: si les mesures prévues en terme d'infrastructures se réalisent, ce secteur devrait pouvoir largement en bénéficier et réaliser une croissance de 10,5 % sur la période;
- Énergie: les performances actuelles de la SEEG et les perspectives d'élargissement de son marché pourraient conduire à une croissance de l'ordre de 8 %;
- Raffinage: le taux de croissance enregistré dans un passé récent est de l'ordre de 5 % ;
- Autres industries: secteur en expansion qui devrait pouvoir maintenir et/ou améliorer les performances des années précédentes (8 %);
- *Transports et télécommunications* : secteur en expansion dont on peut espérer une croissance de 9 % ;
- **Services**: c'est un secteur qui apparaît comme le véritable substitut du secteur pétrolier et qui permet d'envisager des perspectives positives (11%);
- **Commerce** : ce secteur pourrait bénéficier de la croissance soutenue de la consommation et de la bonne tenue des autres secteurs (7%);

¹⁰Ce scénario est conforme avec les objectifs du DSCRP.

• Services non marchands: les mesures sociales qui pourraient être prises dans le cadre du DSCRP permettent d'envisager sur la période cible une croissance de l'ordre de 3 %.

S'agissant du **scénario 2 ou scénario OMD**, il est optimiste dans la mesure où il prévoit une croissance forte et soutenue de l'ordre de 7 % en moyenne annuelle, qui proviendrait à la fois :

- du secteur tertiaire, substitut du secteur pétrolier en tant que moteur de la croissance, sur la base d'une évolution annuelle moyenne de 12 % l'an;
- du secteur secondaire, dont le potentiel de développement encore intact, devrait permettre une croissance minimale annuelle moyenne de 8 %;
- du secteur primaire (3 % l'an), dans une moindre mesure grâce au dynamisme de l'activité minière et forestière. Le taux d'inflation attendue devrait rester modéré, de l'ordre de 2 % en moyenne annuelle.

En ce qui concerne le **scénario 3 ou scénario tendanciel**, il correspond à l'évolution de la situation actuelle sans mesures correctives, autrement dit, découlant d'une absence totale de politiques à même de modifier la tendance actuelle de l'économie. Il repose sur la stabilisation de la production pétrolière et les faibles performances du secteur hors pétrole. L'inflation reste stabilisée en deçà des critères de convergence de la CEMAC. Il s'agit plus précisément de :

- maintenir des taux de croissance de l'ordre de 1 % sur la période de projection ;
- > stabiliser la croissance du secteur pétrole;
- limiter les exportations et les importations à leur niveau traditionnel par rapport au PIB.

2.4.2 - Résultats

Les résultats, dont les détails sont en annexe, fournissent les indicateurs de solvabilité selon l'encours, le service de la dette ainsi que l'encours du PIB, tels que présentés dans les tableaux et graphiques suivants.

Suivant le premier de ces tableaux (tableau n° 2.10), la solvabilité du Gabon s'améliore quelque soit le scénario considéré. Toutefois, on peut se rendre compte que la solvabilité se rétablit plus efficacement et rapidement avec le scénario OMD qu'avec les scénarios DSCRP et tendanciel. En effet, le scénario OMD amène le ratio encours de la dette/PIB à descendre à 4,9 % à l'horizon 2015, niveau plus bas que les scénarios DSCRP et tendanciel où ce ratio se situe

Le tableau 2.11 page 82, qui concerne le ratio du service de la dette, montre plutôt que c'est le scénario DSCRP qui devient plus optimiste à l'horizon 2015 (1,6 %) que les deux autres même si la différence est très insignifiante pour ce qui concerne le ratio service total/exportations. Cependant, le scénario OMD est plus efficace avec le ratio service de la dette/recettes avec 3,4 % contre 3,9 % et 5,4 % respectivement pour les scénarios DSCRP et tendanciel.

Une politique budgétaire est soutenable si elle assure à terme la solvabilité de l'Etat, c'est-à-dire si elle garantit que la dette ne croîtra pas dans des proportions excessives (telles que l'Etat ne puisse plus assurer son remboursement).

Tableau 2.10: l'encours de la dette selon les trois scénarios

Ratios	Encours totale/PIB			Encours	totale/export.		Encours totale/recettes			
Scénario	S1	S2	S3	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
	DSCRP	OMD	Tendanciel	DSCRP	OMD	Tendanciel	DSCRP	OMD	Tendanciel	
2003	56,0	56,0	56,0	103,3	103,3	103,3	187,7	187,7	187,7	
2004	49,6	49,6	49,6	82,2	82,2	82,2	170,4	170,4	170,4	
2005	43,0	43,0	43,0	68,3	68,3	68,3	142,0	142,0	142,0	
2006	40,1	40,1	40,1	67,1	67,1	67,1	133,6	133,6	133,6	
2007	31,1	29,6	32,7	43,4	53,0	41,2	97,3	94,8	103,6	
2008	25,4	23,6	27,5	34,8	43,1	33,9	79,1	75,3	86,7	
2009	20,1	18,2	22,6	27,1	34,1	26,8	62,4	58,2	70,7	
2010	16,1	14,5	18,9	21,2	27,1	21,7	50,0	46,0	58,6	
2011	12,9	11,4	15,7	16,4	20,9	17,4	39,8	36,1	48,4	
2012	11,2	9,7	14,2	14,1	17,6	15,1	34,5	30,9	43,4	
2013	9,1	7,8	12,0	11,3	14,0	12,1	27,9	24,7	36,4	
2014	7,3	6,2	10,1	9,0	11,1	9,5	22,2	19,5	30,2	
2015	5,9	4,9	8,5	7,2	8,8	7,6	17,8	15,5	25,0	

Source : Extrait du DSCRP

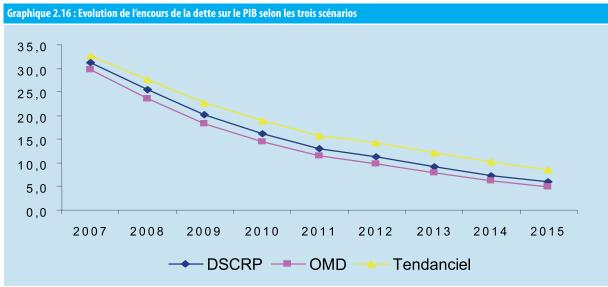
respectivement à 5,9 % et 8,5 %.

De même, le ratio encours de la dette/recettes baisse plus vite à l'horizon 2015 grâce au scénario OMD (15,5 %) plutôt qu'aux scénarios DSCRP (17,8 %) et tendanciel (25 %).

Ce résultat ne doit pas paraître surprenant dans la mesure où le scénario OMD est toujours très optimiste puisqu'il est fondé sur une hypothèse de 7 % de croissance. Il en est ainsi dans le graphique 2.16 suivant.

Cette définition admet donc des déséquilibres importants du solde budgétaire, à condition qu'ils ne soient pas systématiques ou qu'ils soient alors compensés par des excédents futurs suffisants. Lorsqu'une politique budgétaire n'est pas soutenable, elle apparaît alors comme un signal auprès des prêteurs potentiels, selon lequel l'Etat ne sera pas apte à rembourser sa dette jusqu'au bout.

En toute rigueur, il n'y a pas de définition universellement acceptée du concept de



Source: construit par le consultant dette

soutenabilité de la dette. Dans la pratique, les études considèrent habituellement que la dette est soutenable lorsque son ratio par rapport au PIB ou aux exportations tend vers une limite finie.

son dû, et que cela suffit pour que les créanciers continuent à prêter. Du côté du gouvernement débiteur, l'incitation à rembourser sa dette n'est pas abordée dans ce travail. On considère donc implicitement

Tableau 2.11 : Rat	Tableau 2.11 : Ratio du service de la dette											
Année	Service tot	al dette /expo	rtations	Service total dette /recettes								
Scénario	S1	S2	S 3	S 1	S2	S 3						
	DSCRP	OMD	TEND	DSCRP	OMD	TEND						
2003	16,7	16,7	16,7	30,4	30,4	30,4						
2004	15,1	15,1	15,1	31,3	31,3	31,3						
2005	12,4	12,4	12,4	25,9	25,9	25,9						
2006	13,3	13,3	13,3	26,5	26,5	26,5						
2007	9,6	11,8	9,2	21,6	21,0	23,0						
2008	9,4	11,6	9,1	21,3	20,2	23,3						
2009	8,7	11,0	8,6	20,1	18,7	22,8						
2010	5,3	6,7	5,4	12,4	11,4	14,5						
2011	5,0	6,3	5,2	12,0	10,9	14,6						
2012	4,4	5,5	4,7	10,7	9,6	13,5						
2013	2,0	2,5	2,2	5,0	4,4	6,5						
2014	1,7	2,1	1,8	4,2	3,7	5,7						
2015	1,6	1,9	1,7	3,9	3,4	5,4						

Source : Extrait du DSCRP

Dans les modèles théoriques, on considère en général que ce critère est suffisant : le fait que les ratios d'endettement ne connaissent pas de tendance explosive suffirait à assurer la possibilité de continuer à s'endetter (Moisseron et Raffinot, 1999).

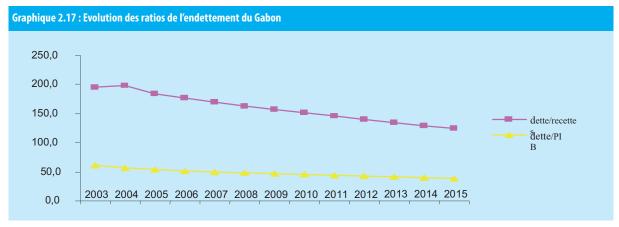
Dans ce cas, les créanciers ont l'assurance que le pays aura des ressources pour rembourser

la pénalité menace que qui un gouvernement cas de en non remboursement (l'arrêt des prêts par exemple) est supérieure au bénéfice associé à une telle décision (dégager des ressources budgétaires), si bien que le pays continue à rembourser ses créanciers et ceux-ci continuent à prêter.

La question est donc de savoir jusqu'à quelle

limite les créanciers peuvent-ils continuer à prêter ? On considère qu'ils continuent à prêter lorsque le ratio d'endettement retenu est maintenu en dessous d'un certain seuil, c'est-à-dire lorsque la dette est soutenable. Dans le cas contraire, l'endettement est

projette une diminution plus marquée du ratio dette extérieure/PIB, traduisant ainsi (i) la bonne santé des recettes pétrolières, (ii) la croissance régulière de la production non pétrolière, (iii) un remboursement de la dette supérieur aux nouveaux emprunts, et (iv) la



Source: Construit à partir des statistiques de la DGCP

considéré comme insoutenable, et sachant cela, les créanciers cesseront de prêter.

Une récente analyse¹¹ de la soutenabilité de la dette publique du pays insiste sur la nécessité de maintenir la discipline budgétaire même en présence d'une production et de prix à la hausse; et la nécessité de maintenir une croissance régulière dans le secteur non pétrolier et de convertir cette croissance en recettes fiscales non pétrolières plus élevées. La taille et la structure de la dette du Gabon reflètent le coût des emprunts antérieurs mais représentent également un important manque à gagner fiscal non pétrolier.

Le scénario de base de cette analyse fait l'hypothèse que les profits inespérés tirés du pétrole servent à réduire la dette publique et à accroître les avoirs du Fonds pour les générations futures. Ce scénario révèle une baisse progressive du ratio dette extérieure/PIB.

L'analyse montre qu'entre 2005 et 2008, la dette extérieure en proportion du PIB diminuera de 16,5 points de pourcentage à 23 % du PIB. Après 2008, le scénario de base

"Voir BM (2006). – Gabon : Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière. - Septembre 2006

poursuite de la discipline fiscale. Ce scénario montre virtuellement la totalité de la dette intérieure impayée, y compris l'encours d'instances au trésor ainsi que celui existant avec la Banque Centrale régionale, peut être apurée d'ici 2010. La dette extérieure pourrait être totalement apurée d'ici 2015.

Toutefois, malgré ce résultat encourageant, des tests de sensibilité montrent que la soutenabilité de la dette extérieure du Gabon demeure fortement tributaire des chocs extérieurs, de la croissance de la production non pétrolière, des changements dans la production et le prix du pétrole ainsi que du degré de la discipline fiscale.

L'analyse de sensibilité étudie les effets :

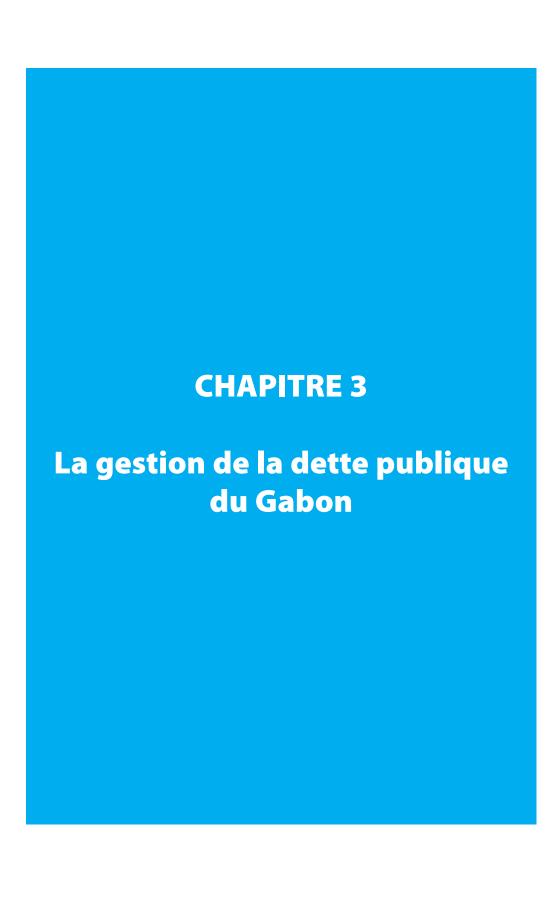
- (i) du choix entre les taux réels de croissance du PIB et les taux d'intérêt nominaux, de leurs moyennes historiques ;
- (ii) d'une forte dépréciation du dollar ;
- (iii) des variations du solde du compte courant hors intérêt (dépassement de budget dû à des recettes inférieures aux prévisions et/ou à des dépenses imprévues); et
- (iv) de la combinaison des éléments cidessus.

Dans chacun des tests, posant pour hypothèses des variations de chaque variable clé prises individuellement et conjointement, le ratio de la dette décline plus lentement et reste à des niveaux plus élevés que dans le scénario de base.

Dans tous les cas, pour assurer une évolution viable du ratio dette de l'Etat/PIB à moyen terme, il est essentiel de mobiliser davantage de recettes non pétrolières ainsi que de contenir et de prioriser le volume actuel de dépenses.

En somme, le présent chapitre vient d'établir

que malgré ses proportions considérables et les effets néfastes de son remboursement à la fois sur l'activité économique et le développement humain, la dette publique gabonaise peut être soutenable à long terme en cas de faible dépendance vis-à-vis du pétrole et de forte discipline fiscale et budgétaire. Il s'agit là du grand défi à relever de la diversification de l'économie gabonaise et de la gestion rigoureuse et efficiente des ressources publiques. A cet égard, il importe à présent de passer en revue la gestion de la dette publique gabonaise.



Rapport National sur le Développem	ent Humain au Gahon 2006	

Dette Publique & Développement Humain au Gabon

e respect des engagements extérieurs et intérieurs, ainsi que la recherche des financements à des conditions favorables constituent les axes principaux de la stratégie mise en place par les autorités en matière de dette publique. Une telle politique a pour but de maintenir la viabilité de la dette à moyen et long terme tout en garantissant le financement des projets structurants et sociaux pertinents.

En effet, depuis plus de vingt cinq ans, un nombre important de pays développement africains en général et le Gabon en particulier sont confrontés à une véritable crise d'endettement qui handicape sérieusement leur développement économique et social. Les programmes d'ajustement structurel n'ont pas permis de résoudre cette question. Bien au contraire, ces programmes ont enfermé ces pays dans un « cercle vicieux d'endettement ». Dans leur nouvelle approche axée sur la lutte contre la pauvreté, les institutions de Bretton Woods ont accepté d'assouplir les modalités d'application de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), qui a été renforcée et soutenue par les pays industrialisés depuis 1999.

Ces derniers avaient alors décidé d'aller plus loin dans leur effort d'allègement de la dette. Certains d'entre eux l'ont réalisé (France, Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni) en annonçant l'annulation de 100 % des créances commerciales éligibles au traitement du Club de Paris.

Si ces annonces successives de remises de dette ont fait leurs effets sur l'opinion internationale, elles n'en ont pas moins permis de masquer la baisse constante de l'aide publique au développement.

Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Gabon n'est pas éligible à ces initiatives. Il a ainsi tenté d'appliquer d'autres solutions à son endettement.

Le présent chapitre qui s'articule autour de

trois sections va passer en revue la gestion de la dette publique du Gabon. Il s'agit précisément de recenser les principales réponses que la Gabon a apportées à cette dette.

A cet effet, la première section s'attache à rappeler le cadre institutionnel dans lequel s'opèrent les mécanismes et procédures d'endettement public au Gabon. La seconde fait l'inventaire des principales tentatives mises en œuvre pour résorber la dette publique au Gabon et la troisième section permettra principalement de mener une analyse critique de ces initiatives.

3.1 – Cadre institutionnel et procédures de gestion de la dette

Nous passerons en revue, d'une part, la cadre institutionnel dans lequel se fait la gestion de la dette du Gabon et, d'autre part, les procédures et les outils de gestion de celle- ci.

3.1.1 –Le cadre institutionnel de gestion de la dette au Gabon

Compte tenu de l'insuffisance de ses ressources propres, le Gabon fait régulièrement appel à l'emprunt extérieur pour financer ses besoins d'investissement dans les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, la route, etc.

La signature de conventions de dette au titre des financements extérieurs relève de la seule autorité du Ministère des Finances. De ce point de vue, toute autre intervention dans le processus d'engagement de l'Etat vis-à-vis des créanciers extérieurs est de nature à rendre inefficient le processus d'endettement de l'Etat, dans la mesure où cela entraîne un flux incontrôlé des financements rendant la prévision du service de la dette incertaine.

En matière de gestion de la dette, deux structures du Ministère des Finances travaillent en collaboration :

la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) et la Direction Générale des Services du Trésor (DGST).

La DGCP participe à la négociation de la dette publique et aux opérations d'émission de titres d'emprunt. Elle est chargée en outre de la gestion administrative de la dette ainsi que du suivi des opérations de prêts et conventions de travaux et fournitures à paiements différés contractés par l'Etat.

La DGST est chargée, quant à elle, de la gestion comptable de la dette (règlement aux créanciers).

Il subsiste néanmoins un certain nombre de dysfonctionnement, notamment en matière de circulation de l'information entre les deux Directions Générales.

3.1.2 – Les procédures et les outils de gestion de la dette gabonaise

Nous évoquerons successivement les conditions suspensives, les tirages et les outils de gestion.

S'agissant des conditions suspensives, il y a le projet de loi ou ordonnancement et l'avis juridique.

En effet, la mise en vigueur du prêt est conditionnée par l'élaboration d'une loi ou d'une ordonnance qui autorise l'Etat à emprunter auprès d'un créancier extérieur. Cette loi est préalablement examinée en conseil de Ministres avant d'être transmise pour vote à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Quant à l'ordonnance, elle est prise par le Président de la République en période d'intersession parlementaire.

L'avis juridique est une opinion émise par une autorité judiciaire. Cette opinion vise à garantir la sincérité de l'engagement de l'Etat, la régularité des pouvoirs du représentant de l'Etat ayant signé l'accord de prêt et l'irrévocabilité de l'engagement souscrit. L'autorité judiciaire habilitée à émettre les avis juridiques est le premier Président du Conseil d'état, étant donné qu'il vise

également les projets de loi ou d'ordonnancement autorisant l'emprunt en vertu du décret 937 du 6 octobre 2000.

De façon générale, le projet d'avis juridique, tout comme les projets de loi ou d'ordonnancement, est initié par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique sur la base du modèle, prévu à l'annexe de la convention de prêt. Son contenu peut varier selon les prêteurs.

Pour ce qui est des Tirages, les organismes multilatéraux décaissent directement au profit des prestataires ayant exécuté les travaux. La DGCP assure le contrôle et la cosignature de ces demandes avec les bureaux d'exécution de projet.

Pour les bailleurs de fonds bilatéraux, les décaissements se font généralement sous forme de matériel, par le mécanisme de crédit acheteur. Ce mécanisme pose le problème de la transparence en ce que la banque du pays du fournisseur décaisse en faveur de ce dernier, qui doit pouvoir livrer le matériel commandé. La fourniture de ce matériel est difficile à suivre du fait qu'il n'existe généralement pas dans les ministères techniques de bureau d'exécution du projet.

En ce qui concerne les Outils de gestion, la dette extérieure du Gabon est libellée en devise et comporte en même temps des taux d'intérêt variables. Ce qui pose le problème du suivi du portefeuille en matière de risques de taux de change et de variation des taux d'intérêt.

Pour intégrer ces préoccupations dans la gestion de la dette, le Gabon dispose de deux outils informatiques : le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et DEBT-PRO. Le logiciel SYGADE permet :

- **a.** l'enregistrement des prêts et la gestion de la base de données ;
- **b.** la projection de l'encours et le service de la dette jusqu'à la maturité des prêts ;

c. la production automatique des mandats de paiement à partir d'une application développée à la périphérie du logiciel. Le développement de ce type d'application est une priorité dans la gestion informatique de ce logiciel afin d'optimiser l'ensemble des opportunités qu'offre le SYGADE.

Le logiciel DEBT-PRO permet d'intégrer la gestion de la dette dans le cadre macroéconomique global en vue de l'analyse de la viabilité et de la soutenabilité de la dette publique.

Ce logiciel permet aussi de formuler des stratégies d'endettement en prenant en compte les déficits du budget et de la balance des paiements ainsi que la politique de nouveaux financements.

L'utilisation récente du logiciel DEBT-PRO constitue un tournant important dans la gestion de la dette. En effet, il permet de gérer le service de la dette en fonction de la capacité du budget à assurer les dépenses autres que celles de la dette. Il favorise aussi la sélection des investissements financés sur apport extérieur, à partir des objectifs arrêtés dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté;

Le logiciel DEBT-PRO permet une vision permanente de l'incidence des nouvelles dettes sur la soutenabilité des finances publiques.

La gestion de la dette extérieure au Gabon conduit à relever les éléments suivants :

- les difficultés rencontrées dans la mobilisation des financements extérieurs du fait de la longueur des procédures tant au niveau des bailleurs de fonds qu'à celui des administrations locales;
- la faiblesse des capacités d'absorption des ressources mobilisées dans les secteurs sociaux. Ce qui retarde la réalisation des

objectifs de réduction de la pauvreté;

- la faible capacité des structures impliquées dans l'exécution des différentes tâches liées à la mise en œuvre des stratégies d'endettement;
- la faible coordination entre les différents départements impliqués dans la gestion de la dette.

3.2 - Réponses au problème de l'endettement du Gabon

Les réponses au problème de l'endettement du Gabon reposent tout d'abord sur le traitement de la dette intérieure dans le cadre du Club de Libreville, ensuite sur les programmes d'ajustement structurel ainsi que sur les rééchelonnements en accord avec le Club de Paris.

3.2.1 –Le traitement de la dette intérieure

Le traitement de la dette intérieure se fait essentiellement avec le Club de Libreville. Cette instance est mise en place depuis le 22 mars 2004. Elle se préoccupe précisément des créances des opérateurs économiques. Ainsi, le trésor public a entrepris la première étape. Celle-ci concerne le traitement des

Encadré 3.1 : Structure de gestion de l'endettement public du Gabon

Jusqu'à la fin de l'année 1995, la fonction de la gestion de la dette était assumée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Gabon. Depuis janvier 1996, suite à la dissolution de la Caisse Autonome d'Amortissement, la gestion de la dette a été confiée à la Direction de la Dette nouvellement créée comme un département de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) du Ministère de l'Economie et des Finances instituée par le décret n° 0001536/PR du 26 décembre 1995. La Direction de la dette intervient dans la prospection, la négociation et la mobilisation des prêts liés aux différents programmes d'ajustement du pays. Elle assure également l'enregistrement et la gestion de la dette publique en même temps qu'elle assure le règlement du service de la dette due aux différents créanciers de l'Etat.

créances ayant fait l'objet d'une attestation dûment livrée par le trésor public avant le 12 mars 2004. Ces créances représentent les sommes dues au 31 décembre 2002.

Appliquées au taux de 7 % en 2003, elles étaient de 38,934 milliards Fcfa, payables en dix-huit mensualités à compter du 30 mars 2004.

La deuxième phase prenait effet en avril 2004.

Encadré 3.2 : Conditions d'adhésion au le club de Libreville

Est membre du Club de Libreville :

- 1. toute entreprise détenant une ou plusieurs créances sur l'Etat, dont le total est supérieur à 50 millions de francs CFA et certifiée (s) par le trésor public. Sont concernées :
- les instances au Trésor Public relevant des années antérieures à 2004;
- les échéances des moratoires restant dus au
 31 décembre 2003 ;
- toutes autres créances reconnues par l'Etat.
- 2. toute entreprise présentant une attestation d'imposition indiquant le montant des impôts et taxes qu'elle doit au Trésor Public pour l'exercice 2003 et s'engageant à présenter le même document pour les exercices suivants.

Il appartient à l'entreprise créancière de présenter au Club l'attestation validée du montant de ses créances et des impôts qu'elle doit.

L'existence d'un Club de Libreville est une véritable innovation puisqu'il n'existe nulle part ailleurs un regroupement des créanciers intérieurs d'un Etat. En fait, de façon générale, sous la pression des Clubs de Londres et de Paris et des institutions de Bretton woods, les Etats privilégient plutôt le remboursement de leur dette extérieure et accumulent des retards pour le paiement de leur dette intérieure. C'est le cas du Gabon où de surcroît, le choix des créanciers partiellement ou totalement remboursés ne semble obéir à aucune logique.

3.2.1.1- Les engagements dans le cadre du Club de Libreville

Devant une situation d'accumulation de la

dette publique gabonaise, les opérateurs économiques ont donc décidé d'innover en ayant l'idée d'un Club de Libreville, qui serait l'interlocuteur unique de l'Etat gabonais pour le traitement de la dette intérieure. Ce club assure pour le compte de ses membres, le portage de leurs créances. L'Etat verse mensuellement et globalement au Club une somme convenue. Si l'échéance n'est pas respectée, le Trésor procède, sur demande du Club, à une compensation avec les impôts dus par ses membres. Aussi, l'Etat s'engage-til désormais à honorer ses créances à venir dans un délai de 120 jours maximum après la présentation de la créance, tous les 5, 15 et 25 de chaque mois.

Le paiement de l'ensemble de ces dettes est étalé sur deux ans au minimum ou sur trois ans au maximum. Les créances antérieures à 2003 portent intérêt au taux de 7 % l'an. Toutefois, le club ne devient pas le créancier de l'Etat à la place de ses membres. Il les remplace et ne se substitue pas à eux. Le club se charge de répartir les créances de l'Etat entre ses membres au prorata du montant de leurs créances.

C'est depuis le 02 février 2004 que la Commission de certification des créances a vu le jour. Cette structure renforce en fait, la Direction Générale des services du Trésor chargée de la gestion de la trésorerie générale de l'Etat en deniers et en valeurs.

3.2.1.2-Le règlement de la dette intérieure

Le Gouvernement et le Club de Libreville ont signé le lundi 22 mars 2004 à Libreville, une convention par laquelle l'Etat s'engage à payer, via le Trésor Public, les dettes dues à ses principaux créanciers intérieurs membres du Club. Autrement dit, le Club de Libreville est un moyen pour l'Etat gabonais de régulariser sa situation auprès des opérateurs économiques et de rassurer les institutions bancaires désireuses d'accompagner lesdits opérateurs dans leur activité.

La première étape concerne le traitement des

créances ayant fait l'objet d'une attestation de reconnaissance délivrée par le Trésor public et clôturé le 12 mars 2004. Ces créances représentent les sommes dues au 31 décembre 2002 et portant intérêt aux taux de 7 % l'an et de 31,957 milliards de francs CFA en 2003, soit un total de 38,934 milliards de francs CFA payables en dix-huit mensualités à compter du 30 mars 2004.

Les créanciers sont informés de l'ouverture de la seconde phase du club (Club de Libreville II) qui, en accord avec le Ministre de Finances du Gabon, prenait effet à compter d'avril 2004. Cette phase concerne les instances au Trésor Public non prises en compte dans la première étape. A l'issue de celle-ci, des ouvertes discussions sont sur différents engagements pris par les administrateurs de crédits et non pris en compte par la chaîne budgétaire.

En fin 2005, les règlements de la dette intérieure se chiffrent à 193,1 milliards pour une dotation budgétaire de 276,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de l'ordre de 70 %. Les arriérés constatés à fin décembre 2004 ont été totalement apurés de même que la plupart des échéances courantes 2005.

3.2.2 Les programmes d'ajustement structurels

Du point de vue des programmes d'ajustements structurels préconisés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, on recense principalement à ce jour quatre réponses à la dette publique du Gabon.

Ces programmes constituent un ensemble de mesures permettant de pallier les déséquilibres économiques et financiers. Ils ont eu un impact sur la dette publique du Gabon.

Le premier programme fit l'objet d'un accord le 22 décembre 1986 pour une période de deux ans, et un montant de 98,7 millions de DTS fut alloué au Gabon. L'évolution de la dette publique durant cette période montre que la dette n'a pas fléchi (Tableau 3.1)cidessous.

Elle s'est accrue de plus en plus comme l'illustre le tableau 3.2 ci-après.

La mise en place du deuxième PAS avec l'assistance du FMI a été décidée sur la base des résultats non satisfaisants du premier. Ce deuxième fut approuvé en septembre 1989 par le FMI qui a alloué du même coup au Gabon, des financements d'un montant de 85 milliards Fcfa. L'évolution de la dette relative à ce programme est appréciée dans le tableau 3.3 page 92.

Quant au troisième PAS, il a été signé le 30 mars 1994 entre le FMI et le Gabon pour un montant de 38,6 milliards Fcfa pour une durée d'un an.

Il s'agissait précisément de soutenir les effets de la dévaluation de 1994.

Enfin, le quatrième programme a été approuvé le 28 mai 2004 par le FMI pour un montant de 69,44 DTS (environ 102 millions de dollars).

Au regard de ces différents programmes, il ressort que le problème de la dette publique n'a pas connu de solution véritable. L'endettement a plutôt augmenté.

Tableau 3.1 : Evolution de la dette pendant le premier PAS

	1986	1987	1988	Taux de variation 87/86	Taux de variation 88/86
Dette au 31/12	536	650,4	777,5	21,34 %	45 %

Source: DGB

Tableau 3.2 : Evolution de la dett	e pendant ie d	euxieille PAS		
	1989	1990	1991	Taux de variat

	1989	1990	1991	Taux de variation 90/89	Taux de variation 91/89
Dette au 31/12	911,8	937,1	960,8	2,77 %	5,37 %

Source: DGB

Tableau 3.3 : Evolution	ue la uet	te penuan	t le tioi	Sieille FAL	

	1994	1995	Taux de variation 95/94
Dette au 31/12	2014	2197	9,08 %

Source: DGB

En dehors de ces principales réponses évoquées précédemment, il importe de mentionner que le Gabon a également bénéficié de quelques annulations partielles de sa dette.

3.2.3 - Le Club de Paris

En ce qui concerne les rééchelonnements, le Gabon a entrepris du 1er juillet 1986 à ce jour, huit (8) accords de rééchelonnement de sa dette au Club de Paris avec ses créanciers (Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse). Le montant traité lors du premier Club de Paris, le 21 janvier 1987 était de 330 millions de dollars

Encadré 3.3 : Fonctionnement du Club de Paris

Qui est "membre" du Club de Paris ? Tous les pays créanciers qui garantissent les crédits à l'exportation contre les risques de transfert et les troubles politiques (mais non l'insolvabilité). Les grands pays de l'OCDE en sont membres actifs mais d'autres pays qui garantissent les crédits à l'exportation y participent aussi. Le Brésil, par exemple, a été partie prenante dans 18 accords signés avec 12 pays depuis 1980.

Les pays socialistes (l'ex-Union soviétique, les pays d'Europe de l'Est et la Chine) en sont absents. Tous ont rééchelonné leur dette par négociation bilatérale corrélativement au Club (les conditions n'étant pas identiques) chaque fois qu'un pays débiteur l'a sollicité.

Depuis 1979, le Trésor français a mis à la disposition du Club de Paris un secrétariat permanent et un Président, créant ainsi un groupe informel, sans statuts ni règlement intérieur et sans membres permanents. Cependant, la participation régulière des grands pays membres de l'OCDE fait en sorte que les précédents sont bien respectés dans le traitement de toute demande d'allègement de dette. Les décisions du Club sont prises par consensus.

Le Club reçoit un pays endetté uniquement pour éviter l'insolvabilité. L'aménagement de la dette concerne

habituellement le service de la dette exigible à court terme : 12-18 mois (période de consolidation). Le principal et l'intérêt peuvent être rééchelonnés, parfois même les arriérés dus au titre du principal et de l'intérêt font également l'objet de restructuration. Lors de la mise en place du Club de Paris, seuls 80 à 85 pour cent de la dette éligible étaient rééchelonnés ; or depuis peu la couverture est passée à 100 pour cent. Les dettes éligibles doivent avoir été contractées avant une date limite convenue. Aujourd'hui, les prêts d'état à Etat en font partie, aussi bien que les crédits à l'exploitation garantis par l'Etat. La dette à court terme et celle contractée après la date limite est normalement exclue. Les intérêts moratoires (intérêt grevant la dette rééchelonnée) devraient rembourser les coûts engagés par chaque institution de financement des crédits à l'exploitation pour refinancer la dette rééchelonnée. Les réunions du Club de Paris sont courtes, elles durent rarement plus d'une journée. A la fin des travaux, un procès verbal approuvé ad referendum est signé. Pour mettre en marche l'allègement de la dette, le pays endetté doit négocier un accord avec le gouvernement du pays de chaque institution créancière.

Ces accords renferment les conditions générales d'aménagement convenues au Club de Paris et précisent par ailleurs (a) la liste des prêts et les échéances rentrant dans le cadre de l'allègement et (b) le taux de l'intérêt moratoire.

américains (M\$).

Le tableau 3.4 page 93 présente les différents traitements de la dette publique du Gabon aux conditions classiques.

Il en ressort que les rééchelonnements obtenus ont accentué le poids de la dette du Gabon. Cette technique de traitement de la dette repose en grande partie sur les arriérés et une partie des échéances courantes et son coût représente en moyenne 50 % de la dette retraitée.

En réalité, le traitement de la dette du Gabon se fait de façon différente selon que les créanciers sont membres du Club de Paris ou pas.

En effet, s'agissant de la dette bilatérale des

Tableau 3.4 : Conditions générales des rééchelonnements de la dette du Gabon au Club de Paris

	CP1	CP2	СР3	CP4	CP5	CP6	СР7	CP8
Date de signature	21/01/87	21/03/88	19/09/89	24/10/91	15/04/94	12/12/95	15/12/00	11/06/04
Montant traité	330M\$	235 M\$	545 M\$	481 M\$	1359 M\$	1031 M\$	532 M\$	716 M\$
Date de maturité	15/0/97	30/06/98	31/12/00	31/12/02	30/09/09	01/06/09	30/09/12	31/01/19
Période de consolidation	12 mois	12 mois	16 mois	15 mois	12 mois	44 mois		
Catégorie de dettes	Non précédem- ment rééchelonné (NPR)	(NPR	(NPR	(NPR CP1	(NPR CP1 à 3	(NPR CP1 à 3	(NPR CP2 à 5 CP6	(NPR CP5 à 6
Type de dettes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés et échéances courantes	Arriérés	Arriérés et échéances courantes

Source : Procès verbal Club de Paris

créanciers du Club de Paris négociée en 2004, le Gabon a obtenu un traitement selon les termes de Houston. Ainsi, le pays n'a pas pu bénéficier d'une annulation partielle de sa dette. La dette retraitée a porté sur les arriérés au 30 avril 2004 ainsi que sur les échéances courantes du 1er mai 2004 au 30 juin 2005 au titre de la dette pré date butoir. Elle a été réaménagée comme suit :

- rééchelonnement de la dette non concessionnelle (non APD) et de la dette concessionnelle (APD) sur 14 ans dont 3 ans de différé :
- paiement des arriérés sur la dette non éligible avant le 31 décembre 2004.

Le montant est estimé à 716 millions de dollars US représentant 29 % de la dette totale due par le Gabon aux créanciers membres du Club de Paris au moment du traitement.

Pour ce qui est de la dette bilatérale des créanciers non membres du Club de Paris, la règle de comparabilité de traitement des créanciers exige qu'il n'y ait pas de discrimination.

3.3- L'examen critique des solutions jusque-là proposées

La plupart des solutions proposées par les autorités gabonaises en collaboration avec leurs partenaires méritent d'être examinées. Cela devra permettre de juger de leur efficacité ou non quant aux objectifs préalablement fixés.

Les mesures proposées par le Club de Libreville pour résorber la dette intérieure comportent deux principales limites : celle liée à la crédibilité de l'engagement du trésor public du Gabon et celle qui porte sur le comportement des opérateurs économiques.

S'agissant de la crédibilité, il faut retenir que l'engagement du trésor public repose sur les recettes de l'Etat. Or, celles-ci relèvent en grande partie des recettes fiscales dont le recouvrement pose des difficultés (évasion fiscale, exonération fiscale pour certaines sociétés,...etc.). Par ailleurs, les fluctuations des cours des principales matières premières (pétrole, bois tropicaux, manganèse, ...etc.) ne permettent pas d'assurer le règlement de la dette intérieure tel que le préconise le Club de Libreville.

S'agissant des comportements des opérateurs économiques qui sont pour la plupart des sociétés étrangères, il peut leur être difficile de s'engager à ne pas transférer, pendant au moins un an, les sommes reçues de l'Etat tel que le prescrit le Club de Libreville.

Les mesures de rééchelonnement et les PAS ne paraissent pas non plus être des réponses appropriées au problème de la dette publique du Gabon.

Encadré 3.4 : Les initiatives africaines quant à la question de la dette

Les responsables politiques africains ont maintes fois attiré l'attention de la communauté des nations nanties sur la gravité des problèmes de surendettement de leurs pays, conséquence de l'effondrement des recettes d'exportation :

- la Déclaration d'Addis-Abeba de 1984 des Ministres des Finances ;
- la recommandation de la Conférence des Ministres de la Commission Economique pour l'Afrique, toujours à Addis-Abeba en 1985 ;
- la position commune africaine sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique adoptée à la 3ème session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'état et de gouvernement de l'OUA en 1987;
- les engagements des Etats africains en faveur du programme des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique 1986-90 ;
- les conclusions du séminaire de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la conversion de la dette tenu à Abidjan en avril 1989;

La résolution de l'union des Parlements Africains lors de sa 12ème conférence à Yaoundé en mars 1989 contient autant de propositions faites par les dirigeants africains pour un meilleur équilibre des relations Nord-Sud et un traitement équitable du problème de la dette africaine.

En plus de ces initiatives susmentionnées, l'on peut également relever l'initiative de Dakar.

En effet, annoncée par la France en 1989 au sommet de la Francophonie de Dakar, cette initiative prévoit exclusivement l'annulation de la dette publique française (crédits commerciaux garantis exclus) de 35 pays africains. Cette décision n'est sous-tendue par aucune condition et aucun accord préalable avec le FMI n'est requis. Le geste de la France porte sur 16 milliards de francs français et marque une évolution dans les principes. En outre, ce plan est unilatéral et, par conséquent, vise à encourager les autres pays industrialisés à suivre cette voie.

Toutefois, toutes ces initiatives africaines n'ont pas produit des résultats concrets pour la grande majorité des pays africains, y compris le Gabon. Elles sont inopérantes même pour la plupart du temps.

Après avoir fait l'inventaire des réponses essentielles de la dette publique du Gabon, il apparaît opportun à présent de faire un examen critique de ces réponses. Le rééchelonnement consiste à repousser dans le futur le service de la dette pendant une période donnée. Il s'agit en réalité du report dans le temps de la charge de la dette assortie d'intérêts supplémentaires. Reporter à plus tard le remboursement de la dette conduit à alourdir la charge financière qui pèsera sur les générations futures. Cela signifie que les autorités budgétaires du Gabon sont peu altruistes.

En ce qui concerne les mesures des PAS, deux principales approches peuvent être évoquées : les approches d'ordre théorique, d'une part, et les approches liées aux effets sociaux, politiques et économiques, d'autre part.

Sur le plan théorique, les programmes d'ajustement structurel sont basés sur un diagnostic discutable et sont de surcroît stéréotypés aux pays connaissant les difficultés de la Balance des paiements. Or, l'endettement extérieur peut être plutôt un facteur causal du déséquilibre de la balance des paiements. Ainsi, une intervention monétaire et financière ne saurait-elle être la composante centrale d'une solution au problème de la dette au Gabon.

Sur les effets sociaux, politiques et économiques, l'une des conséquences immédiates des mesures d'ajustement les plus critiquées est l'appauvrissement des plus défavorisés.

De plus, la contribution de l'emprunt au développement dépend de la rentabilité atteinte dans l'utilisation des ressources empruntées et du coût de remboursement. Il reste que l'Etat a surtout financé des projets d'infrastructures, de transports à faible rentabilité ou à rentabilité différée. Ces projets sont facilement identifiables lorsque les financements proviennent des créanciers multilatéraux. En revanche, les projets financés par les créanciers bilatéraux et privés ne le sont pas. En outre, on note une inefficacité et une absence de décollage des principaux secteurs bénéficiaires des emprunts.

Par ailleurs, la faible concessionnalité de la dette gabonaise laisse à penser que les projets réalisés dans ces secteurs ont été financés à un coût relativement élevé. Il faut également noter que les rééchelonnements représentant plus de 60 % de l'encours de la dette, et le portefeuille des projets financés ne peut être que faible. Le coût de remboursement ne peut demeurer qu'une charge qui pèse sur les ressources propres de l'Etat, ce qui limite la réalisation d'autres projets. Dès lors, il apparaît que la dette publique gabonaise a, tant dans sa composition que dans son affectation, une incidence mitigée sur la croissance et le développement du pays.

Les limites des réponses apportées jusque-là à l'endettement justifient que nous fassions des propositions plus originales. Ce sera l'objet de la section qui suit.

3.4- Option pour une négociation efficace de la dette publique au Gabon

La dette soulève au moins deux problèmes, celui de l'équité intergénérationnelle, d'une part et, celui de la croissance économique, d'autre part.

S'agissant du premier problème, à savoir celui de l'équité intergénérationnelle, il est l'argument qui milite le plus en faveur de la réduction de la dette. L'endettement public a, par définition, des effets dynamiques en termes d'équité. Lorsqu'il est utilisé de façon appropriée, l'endettement public comme mode de financement des investissements publics est un facteur d'équité. Il peut toutefois devenir un facteur d'iniquité lorsque, par des rééchelonnements répétés le fardeau du remboursement de la dette est reporté sur les générations futures ou lorsque la dette a servi à financer des projets peu ou pas productifs. L'endettement a aussi un impact distributif important entre les générations.

En ce qui concerne le second problème, seule

une croissance économique soutenue peut permettre au Gabon de rompre la spirale

Encadré 3.5 : Importance de la qualité des politiques et des institutions des pays à faible revenu dans le maintien de la viabilité de leur dette publique

La Banque Mondiale et le FMI ont mis en place à partir de 2003 un nouveau cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu. Ce cadre a pour objectif de guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu pour leur permettre de couvrir leurs besoins de financement en tenant compte des moyens dont ils disposent pour assurer le service de leur dette présente et à venir, ainsi que de leur situation particulière étant donné que ces pays sont confrontés au double défi d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en maintenant leur endettement dans des limites supportables.

Le nouveau cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu est également utile pour guider les décisions des créanciers et bailleurs de fonds publics en matière d'aide publique au développement afin que les ressources destinées aux pays pauvres soient fournies à des conditions idéales permettant de maintenir leur endettement dans des limites supportables à long terme et de progresser dans la voie de la réalisation de leurs objectifs de développement

d'endettement.

Une politique appropriée pour le gouvernement pourrait comprendre la création d'une réserve annuelle pour parer à toute éventualité et d'un fonds de stabilisation. On pourrait utiliser ce fonds pour rembourser la dette tout comme on peut utiliser la vente de certains actifs publics pour accélérer la réduction de la dette.

Cette proposition présente un triple avantage :

> accroître la crédibilité et la prudence de la politique budgétaire ;

- reconnaître la nécessité de certains investissements publics à court terme, et;
- Pêtre une réponse efficace aux pressions à venir.

Il est en effet fondamental aujourd'hui de prévenir de nouvelles crises d'endettement, d'obtenir des ressources à des conditions concessionnelles appropriées et d'orienter les nouveaux emprunts vers le financement des projets à rendement économique et social élevé. Ceux-ci seraient ainsi compatibles avec les plans nationaux de développement, notamment le DSCRP qui se veut un outil de planification opérationnelle.

Aussi, la passation de nouveaux contrats de prêt doit-il se faire avec plus de transparence et dans de meilleures conditions de responsabilité pour permettre à la société civile et éventuellement au parlement de participer véritablement à leur réglementation et à leur contrôle.

La présente section cherche donc à proposer des options susceptibles de rendre plus efficaces la gestion et la négociation de la dette publique gabonaise.

A cet effet, il serait judicieux d'agir sur les facteurs qui expliquent l'endettement du Gabon.

Gérer activement la dette publique du Gabon est une autre proposition susceptible de réduire la dette publique gabonaise. Enfin, la troisième option est la réforme du système de gestion de la dette gabonaise.

3.4.1 – Des actions sur les facteurs de l'endettement au Gabon

Il convient d'examiner certaines propositions s'inscrivant dans une approche globale de développement économique et social. Cette approche prend en compte la politique économique, les institutions, les facteurs exogènes et la gestion interne de la dette. Ces différents éléments jouent un rôle important

dans la création d'un l'environnement favorable à un endettement soutenable à long terme. S'il faut réduire la dette, l'objectif ne peut être de la ramener à zéro. En effet, l'endettement est utile pour financer les dépenses à fort potentiel. Il s'agit donc de rechercher un niveau raisonnable d'endettement compatible avec la capacité de remboursement futur de l'Etat, étant donné que la production pétrolière, principale source de revenus de l'Etat, décroît d'environ 6 % par an et risquerait de prendre fin en 2033, ci d'ici là de nouvelles découvertes majeures ne sont pas faites.

Ces actions concernent aussi bien les facteurs directs que les facteurs indirects de l'endettement du Gabon.

3.4.1.1 – Les facteurs directs de l'endettement au Gabon

Le premier axe de propositions s'appuie sur les facteurs qui influencent le niveau d'endettement du Gabon : la croissance économique, le service de la dette, le solde budgétaire et les termes de l'échange.

En premier lieu, la réduction du niveau d'endettement réside dans la mise en œuvre des mesures stimulant la croissance économique.

La recherche d'une croissance économique durable passe par la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'élargissement de l'espace économique gabonais par l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la diversification de la base productive.

Le développement du secteur privé exige une bonne gestion macroéconomique jumelée à un environnement législatif et réglementaire favorable au développement d'un partenariat secteur public-secteur privé. Ainsi, la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles intégrant les politiques commerciales, fiscales et sectorielles contribuent à un environnement stable de l'activité économique.

Ces réformes économiques influencent davantage les incitations à investir. Il est reconnu que les pays qui entreprennent de bonnes politiques macroéconomiques et ayant des structures économiques favorables fonctionnement du marché peuvent connaître une croissance relativement stable. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer les investissements publics par le développement infrastructures de base et la fourniture des services sociaux12, d'améliorer la compétitivité de l'économie afin d'attirer les financements non générateurs de dette¹³ . Cela est possible si les flux de capitaux en faveur du Gabon sont utilisés de manière efficace, auxquels on peut ajouter les avoirs financiers détenus à l'étranger par les résidents.

En s'inspirant de l'expérience de nouveaux pays émergents, en faisant preuve d'ingéniosité et de perspicacité dans un espace régional intégré, générer un taux de croissance réel soutenu sur une longue période peut être à la portée du Gabon et des pays de la région. Toutefois, les financements en matière de recherche et développement étant limités, il faudrait trouver des partenaires pouvant assurer le transfert de technologie.

Ensuite, l'accroissement et la diversification du volume des exportations sont liés à la mise en place des conditions nécessaires pour stimuler une croissance économique durable. Des exportations croissantes et diversifiées permettront de se prémunir contre les chocs résultant de la fluctuation des cours des matières premières et des termes de l'échange. La diversification des exportations pourra également jouer un rôle de soutien efficace à la croissance économique.

La recherche d'une croissance et d'une diversification des exportations ne conduit pas à des résultats immédiats, mais constitue le préalable pour restaurer le crédit auprès des créanciers.

Enfin, la politique financière de l'Etat doit chercher à réduire les déficits budgétaires. L'assainissement des finances associé au soutien à la croissance déjà initié dans le des programmes d'ajustement structurel doit être fermement poursuivi. La mise en place d'une telle politique requiert de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques en accroissant le rendement fiscal et en réduisant les coûts des missions de l'Etat tout en améliorant leur qualité. Par ailleurs, l'Etat doit chercher à rendre ses finances publiques soutenables. Ce faisant, le renforcement et la mise en oeuvre de certaines mesures s'avèrent nécessaires : l'amélioration du rendement fiscal doit se faire par le développement de la fiscalité sur le secteur hors pétrole, les dépenses courantes doivent être financées par les ressources propres de l'Etat et les ressources d'emprunts devront être allouées d'une manière prioritaire aux dépenses d'investissement ; l'existence de mécanismes institutionnels qui garantissent à l'organe législatif et au public la qualité des données et des informations budgétaires devant être communiquées par les administrations publiques.

Parallèlement, cette soutenabilité des finances publiques doit s'inscrire dans une vision de moyen et long termes en s'exécutant dans un cadre budgétaire pluriannuel.

3.4.1.2 – Les facteurs indirects

Bien que faisant partie de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette se distingue de la politique budgétaire. Si la politique budgétaire a pour objectif de déterminer le niveau du déficit budgétaire, elle est destinée à en assurer le financement.

¹² Aucune croissance n'est possible en ignorant ces secteurs (les nouveaux modèles de la croissance endogène accordent une place particulière au capital humain et aux infrastructures) qui constituent le moteur de la croissance.

¹³ Il s'agit des investissements directs extérieurs, des investissements de portefeuille, de dons.

Cependant, la mise en place d'une politique rationalisée d'endettement fondée sur des perspectives de long terme constitue un autre préalable pour se rendre crédible auprès de la communauté financière. Une telle politique demande que l'évolution de la dette publique suive une trajectoire maîtrisable, notamment grâce à l'inscription de l'objectif de soutenabilité à moyen terme de la dette dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des finances publiques.

Ainsi, la recherche de la soutenabilité prend alors la forme d'un objectif de stabilisation du poids de la dette, à l'échelle d'un cycle économique. Elle sera encore mieux assurée si l'on assigne à la gestion de la dette des objectifs bien précis.

En outre, l'importance de la gestion de la dette et la transparence de ces mécanismes doivent être réaffirmées et mises effectivement en pratique par le Gabon. La transparence et la responsabilité doivent résider dans l'information des acteurs situés sur la chaîne de la dette.

De plus, un intérêt particulier doit être porté sur les emprunts. Cet intérêt nécessite d'analyser régulièrement la viabilité de la dette pour mesurer l'impact de tout nouvel emprunt sur le portefeuille de la dette et les agrégats macroéconomiques. Cela implique que le problème de l'endettement ne peut être traité isolément et indépendamment de la politique économique générale : d'où l'importance de la coordination des politiques macroéconomique et d'endettement.

Par ailleurs, cette dernière politique ne peut être efficace sans une centralisation du pouvoir d'emprunt et un plafonnement annuel de nouveaux emprunts. A cet égard, le dispositif institutionnel de la gestion de la dette doit être modifié pour se rapprocher des standards internationaux.

S'agissant de nouveaux emprunts contractés,

ils doivent être analysés sérieusement, notamment sous l'angle de leur incidence actuelle et future sur le budget de l'Etat, et l'allocation de ces fonds à des emplois doit tenir compte de leur impact sur les activités économiques.

En effet, il apparaît inopportun d'emprunter alors que les activités entreprises ne présentent qu'un impact diffus ou aléatoire sur la croissance, sans générer en contrepartie des ressources budgétaires. Il faut donc réserver le financement par emprunt aux investissements publics qui contribueront à augmenter le potentiel de croissance de l'économie et les recettes fiscales futures. Il convient également d'identifier les secteurs vers lesquels seront canalisés en priorité les emprunts en distinguant les investissements générateurs de revenus directs de ceux qui seraient porteurs d'un flux de retour différé, voire diffus.

En fin de compte, pour éviter l'accumulation des arriérés de paiement et des impayés sur la dette, une gestion active de la trésorerie publique s'avère d'une importance capitale. Cette gestion active requiert le développement d'un marché de titre public performant. Les programmes de conversion de dette, « dette contre nature » et « les négociations de droit à polluer » forment également une piste à explorer pour réduire le fardeau de la dette, notamment en exploitant les clauses de conversion de dette contenues dans certains accords de rééchelonnement du Club de Paris.

En fait, les mesures relatives aux déterminants directs et indirects ne seront crédibles que si elles s'inscrivent dans une stratégie de désendettement claire et formelle en prenant en compte la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, la pauvreté constitue un obstacle majeur au développement par l'exclusion d'une large frange de la population du circuit de production. Il appartient alors aux autorités gabonaises de convaincre leurs partenaires par une politique de désendettement cohérente traitée en liaison avec sa politique économique générale et partant de son développement économique, politique et social.

3.4.2 - Gestion active de la dette

Il ne s'agit pas ici de réduire le stock effectif de la dette, mais plutôt de réduire directement le montant annuel des paiements de service qui incombent au Gabon. Pour y parvenir, l'on peut recourir à plusieurs techniques¹⁴:

- (i) réduire les taux d'intérêt;
- (ii) plafonner les paiements au titre du service de la dette ;
- (iii) effectuer les paiements anticipés

3.4.2.1 – Réduire les taux d'intérêt

Dans le cadre d'un accord de réaménagement ou de restructuration de la dette, le taux d'intérêt peut être fixé à un niveau flottant à l'intérieur d'une bande dont les limites sont prédéterminées. La différence entre le taux effectivement versé et le « vrai » taux peut être soit ajoutée aux arriérés, soit capitalisée (ajoutée au stock de la dette comme s'il s'agissait d'un prêt), soit enfin remise purement et simplement.

La logique qui consiste à réduire le taux d'intérêt est inspirée de ce que la dette publique a tendance à s'auto-alimenter : si l'Etat est incapable de dégager les recettes nécessaires, il est contraint d'emprunter pour faire face au service de la dette. Cet effet « boule de neige » peut rendre la dette publique « insoutenable » c'est-à-dire mettre l'Etat dans l'impossibilité de respecter les conditions intertemporelles de sa solvabilité.

¹⁴Voir entre autres : Département de l'Information des Nations Unies (1990). – La dette: Crise pour le développement. – New-York Aussi, tant que le taux de croissance excède le taux d'intérêt réel des emprunts publics, le ratio dette/PIB peut être stabilisé même si le budget primaire de l'Etat (c'est-à-dire hors charges d'intérêt) est déficitaire ; le risque d'effet boule de neige n'existe pas. Mais quand le taux de croissance tombe en dessous du taux d'intérêt réel, la stabilisation du ratio dette/PIB exige un excédent primaire. Si tel n'est pas le cas, l'effet boule de neige joue à plein, gonflant indéfiniment le ratio dette/PIB.

Une autre solution pourrait toutefois consister à plafonner le montant des paiements du service de la dette.

3.4.2.2 – Plafonner les paiements au titre du service de la dette

Plutôt que d'agir sur le taux d'intérêt, il s'agit de plafonner le montant des paiements de service à un certain pourcentage des paiements d'exportation. La différence entre le montant échu et le montant effectivement versé peut être traitée selon les mêmes options que dans le cas de la réduction des taux d'intérêt.

Il est également possible d'effectuer des paiements anticipés.

3.4.2.3 – Effectuer des paiements anticipés

Il s'agit pour le Gabon, en tant que pays exportateur du pétrole, d'utiliser les surplus de recettes pétrolières issues des hausses successives et inattendues des prix du pétrole, pour les paiements anticipés de sa dette. De tels paiements réduiront considérablement le stock de la dette du pays et le poids du service annuel de la dette.

L'Algérie a récemment recouru à cette technique en consacrant les recettes pétrolières exceptionnelles engrangées pour apurer sa dette extérieure et effacer la dette des entreprises publiques.

Une autre possibilité envisageable par le

Gabon, pays non éligible à l'initiative PPTE, est représentée par la conversion de sa dette.

3.5 – La conversion des créances

Il est établi que le poids de la dette publique gabonaise a des effets défavorables sur le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et des services publics sociaux. En effet, la dette extérieure excessive générée par un usage peu efficace des ressources à la fin des années 70, joue un rôle considérable pour décourager l'investissement domestique ou étranger, raréfier l'épargne locale disponible pour le développement des entreprises et aggraver considérablement les problèmes de pauvreté.

Une possibilité, pour y remédier, est de convertir cette dette en projets d'investissement à caractère social. Cette opération consiste en la cession de la dette par le créancier à un investisseur qui, en retour, vend la dette au pays débiteur en échange de parts dans une entreprise locale ou en échange de monnaie locale utilisée pour des projets dans le pays concerné.

Cette opération pourrait permettre au Gabon d'utiliser le montant des fonds convertis en financement des projets sociaux. L'objectif principal étant en fait de mener, au travers de cette conversion de dettes, une lutte efficace contre la pauvreté, grâce à un accroissement des dépenses publiques à caractère social (éducation, santé, notamment) en compensation de la diminution ou du retardement du paiement de la dette extérieure.

Une telle proposition ne préconise pas une annulation de la dette ni un rééchelonnement de type classique de la dette publique gabonaise. En effet, l'endettement n'étant pas en lui-même nocif, c'est son usage insuffisamment productif ou trop risqué des fonds qui est le problème fondamental.

Cela a été le cas par le passé, dans la mesure où l'aide publique était largement concessionnelle

et généralement liée ; ce qui a facilité les surfacturations et les mauvais choix économiques, eux-mêmes naturellement générateurs d'un endettement insupportable et d'une pauvreté accrue.

Si l'on veut réellement tirer les leçons de l'expérience passée et prévenir le retour à un endettement insupportable du Gabon, il serait souhaitable d'examiner:

- la possibilité d'un nouveau rôle pour l'aide publique au développement (APD) en matière de financement des secteurs capables de s'autofinancer au Gabon.
- I'opportunité de convertir la fraction résiduelle de la dette en instruments de promotion financiers ou non financiers des entreprises locales.

3.5.1 – Financer le développement des secteurs productifs et rentables

Cette optique exige tant de la part des pouvoirs publics que des bailleurs de fonds un changement d'attitude profond.

Il s'agit, en plus du déliement de l'aide, de donner désormais priorité au développement et à la diversification des capacités locales et régionales de production et de commercialisation, d'une part, et de rechercher la compétitivité économique des produits gabonais, d'autre part.

3.5.1.1 – Diversification des capacités productives

De façon générale, le processus de diversification est influencé par le volume de l'investissement, le niveau de revenu par tête, le degré d'ouverture du commerce, l'orientation de la politique macroéconomique et le cadre institutionnel. Au Gabon, la diversification est une option d'autant plus pertinente que le pays court le risque d'être une économie « tout pétrole ». En effet, le progrès économique ici, ne fait référence qu'au secteur pétrolier au

détriment des autres secteurs (agriculture –café, cacao-, mines, bois, etc.).

L'examen de la structure des exportations du Gabon révèle une forte concentration des échanges extérieurs sur les produits pétroliers. Ce qui expose l'économie gabonaise aux aléas des cours du dollar, monnaie de libellé du pétrole. Le taux de change de sa monnaie fait donc fréquemment l'objet de mésalignements, soit en termes de sous-évaluation, soit en termes de surévaluation.

La part du pétrole dans le PIB est restée constamment prépondérante: 48,41% en 2000, 41,54% en 2001, 41,74% en 2003 et 44,41% en 2004. En moyenne sur les cinq dernières années, le secteur du pétrole représente 45% du PIB du Gabon.

Or, l'Agence Internationale de l'Énergie¹⁵ analysant l'évolution de la demande mondiale d'énergie, identifie deux scénarii possibles :

(i) le scénario tendanciel selon lequel la demande mondiale évolue comme par le passé suivant un taux annuel stabilisé à 1.6%; en 2004, la part de la demande de pétrole était

Encadré 3.6 : évolution de la production pétrolière

Après avoir augmenté sans interruption depuis 1990, la production pétrolière a commencé à décliner en 1998 (- 4,83 %) puis entre 2000 et 2002, respectivement de 4,51 % et de 2,53 %, avant de se relever légèrement en 2003 et 2004 (+6,9 % et +0,3 %). Le prix moyen du brut gabonais est passé de 27,16 dollars en 2000 à 35,75 dollars à 2004, soit en moyenne une hausse de 5,6 % en 2002, 15,84 % en 2003 et 28,32 % en 2004.

De même, les exportations de pétrole ont commencé à baisser en 1998, se sont légèrement relevées en 2001 (20,16 %) avant de retomber en 2002 (7,98). En 2003 et 2004, elles ont connu une augmentation respective de 3,8 % et 0,41 %.

de l'ordre de 80% de la demande totale d'énergie et restera prépondérante pour atteindre 81% en 2030. Dans ces conditions, le prix du baril pourrait même culminer à US\$ 97;

(ii) le second scénario dans lequel

l'Agence suppose que la demande énergétique globale soit réduite de 10% en 2030 à cause de l'amélioration de l'efficacité énergétique combinée à une plus grande utilisation de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. En conséquence, la consommation de pétrole n'augmenterait que de 1.2% par an alors que celle des autres types d'énergie augmenterait de 23% d'ici à 2030. Le prix du baril augmentera malgré tout, mais suivant un taux décroissant.

Partant des résultats de cette analyse, des incertitudes devraient alors être soulevées relativement au niveau et à la pérennité de l'exploitation pétrolière à plus ou mois long termes et par conséquent, engager une réflexion soutenue sur les perspectives d'une croissance économique suffisamment forte, à même de répondre aux attentes et prévisions du Gabon.

Même si l'on ne peut parler d'une extinction des secteurs productifs dits traditionnels (agriculture –café, cacao-, mines, bois, etc.), on peut redouter néanmoins une baisse continue de la contribution respective desdits secteurs à la formation du PIB. Ce qui a pour corollaire la fragilisation économique du pays face aux chocs possibles sur les prix ou les quantités exportées de pétrole.

De ce point de vue, une vision à long terme de la dynamique de croissance économique et du développement du pays commande que des mesures de politiques macro-économiques et sectorielles appropriées en appui à la diversification soient dores et déjà prises pour que les générations futures soient des acteurs d'une économie post-pétrole capable de leur offrir des opportunités de création de richesses.

Le lien entre diversification, croissance économique et développement humain n'est pas nouveau. En fait, les pays ou régions africains qui ont réalisé le plus de performances sont en effet les pays ou

¹⁵ Voir l'AIE, in « World Energy Outlook »

régions dont les économies ont été les plus diversifiées. La SADC16 (tirée par la République Sud Africaine dont l'économie a enregistré l'indice de diversification le plus élevé de cette sous région) a réalisé en 2006, les meilleures performances économiques en termes de croissance de son PIB réel. Dans le cas de la CEMAC, qui est une des sous régions africaines les moins diversifiées, la prédominance du pétrole expliquerait la tendance à la concentration des économies nationales, notamment dans les cas du Gabon, du Congo et du Tchad où les taux de croissance économique réels ont été, ces dernières années, bien moindre que celui du Cameroun dont l'économie présente l'indice de diversification le plus élevé de cet espace économique.

Des politiques macroéconomiques et sectorielles bien ciblées permettant à l'État de réaliser des investissements publics pertinents de soutien à l'économie sont essentielles pour la réussite du processus de diversification. Le pays pourra dès lors passer d'une économie de type rentier (pétrole) à une économie post-pétrole diversifiée et compétitive qui mettra à profit les énormes revenus tirés de l'exportation du pétrole. Autrement dit, le Gabon engagera sa diversification économique en adossant le financement de la stratégie sur les ressources tirées de la production pétrolière.

Dans la perspective d'une diversification de la production, il est possible d'identifier les secteurs suivants comme piliers potentiels de l'économie gabonaise. Ce sont: (i) la forêt et l'environnement (ii) les mines et les hydrocarbures, (iii) le tourisme, (iv) l'agriculture et (v) la pêche.

Au préalable, le Gabon devra anticiper ou à défaut, accompagner le processus en renforçant les capacités de son administration, en engageant des réformes courageuses en matière de Gouvernance et

en investissant dans les infrastructures structurantes.

Ce faisant, le Gabon travaillera à la formulation d'une stratégie nationale de diversification économique dont les principaux axes seraient, d'une part, le développement des secteurs d'offre de production par la promotion des investissements privés et l'amélioration de la compétitivité du secteur privé et d'autre part, le développement des exportations vers les marchés de la CEMAC et de la CEEAC.

Cette stratégie pourra s'appuyer sur des politiques sectorielles bien élaborées dans les cinq secteurs potentiels de relance de la croissance à moyen terme.

Chacun de ces domaines devra développer une stratégie sectorielle qui aille dans le sens de la réalisation des objectifs du DSCRP. Par exemple dans le domaine de l'agriculture, la nouvelle politique se fixera pour objectifs (i) d'assurer la sécurité alimentaire du pays, (ii) de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale; (iii) d'accroître la contribution du secteur à la formation du PIB et (iv) de préserver l'environnement.

Aussi, la stratégie de diversification de l'offre de production sera d'autant plus efficace que l'État aidera à accroître le financement pour la recherche fondamentale et de développement pour encourager l'innovation, augmenter la productivité et mettre en place les mécanismes essentiels pour accélérer la croissance économique.

De plus, le renforcement des capacités de l'administration et des infrastructures publiques ainsi que l'amélioration de la qualité de l'intégration du réseau de transport et de l'énergie au niveau national comme régional, constitueront des éléments déterminants pour l'accroissement substantiel de la productivité et de la compétitivité nationale et internationale de l'économie Gabonaise.

¹⁶ Voir le «Rapport Economique sur l'Afrique 2006», CEA

3.5.1.2 – Recherche de compétitivité

La recherche de la compétitivité vise à développer en priorité de nouveaux modes de financement orientés vers le renforcement et la diversification de capacités et systèmes locaux ou nationaux de financement. Dans perspective, l'Etat devra offrir suffisamment de garanties à court, moyen et long termes aux entreprises, investisseurs et aux exportateurs. En d'autres termes, il s'agit de créer, renforcer et diversifier les capacités institutionnelles locales et en particulier le système financier de manière à ce qu'ils puissent mieux contribuer au développement d'un tissu d'entreprises performantes, notamment au niveau des PME, en les aidant à participer, sur des bases compétitives, au commerce national, régional et international.

En fait, une concentration excessive des activités de production et d'exportation sur un seul produit (pétrole) qui contrarie voire asphyxie les secteurs économiques traditionnels, fait penser au risque et à la menace du « syndrome hollandais ». Les conséquences de la survenance du syndrome hollandais sont sans appel au sens où il inhibe les performances réelles des autres secteurs productifs de l'économie considérée. Par exemple, l'appréciation du taux de change effectif réel causée par un tel dysfonctionnement, obère la compétitivité nationale et internationale des biens exportables. Ainsi, le syndrome hollandais enferme le pays dans un cercle vicieux conduisant droit au développement d'un processus irréversible de paupérisation des acteurs et populations non professionnellement reliés au secteur exportateur. Ce processus passe d'abord par une perte progressive et croissante de compétitivité, une exacerbation du gaspillage des ressources productives, un accroissement de la propension à la corruption, une instabilité politique, toutes choses qui favorisent le développement d'une pauvreté structurelle.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, promouvoir le développement humain durable et placer son économie sur le sentier d'une croissance économique forte et durable susceptible de le hisser au rang des économies émergentes, le Gabon a besoin de se doter d'une infrastructure économique créatrice de produits et de services à forte valeur ajoutée. La recherche de la compétitivité qui se bâtit sur la base d'une amélioration constante de la productivité du travail et du capital, ne pourra devenir une réalité tangible que lorsque l'on s'engagera dans une dynamique de réformes relatives à :

- (i) une bonne maîtrise des effectifs de la fonction publique et un système de rémunération directement corrélé avec le rendement réel des agents, ce qui rendrait indirectement plus attractif les emplois dans le secteur privé;
- (ii) une relance des autres secteurs qui ont déjà amorcé une certaine phase de déclin sous l'hégémonie de l'économie pétrolière;
- (iii) une politique efficace de formation compatible avec les besoins de développement des principaux secteurs porteurs de croissance;
- (iv) une promotion de la bonne gouvernance.

En définitive, les avantages des réformes indispensables au passage d'une économie rentière à une économie post - pétrole, diversifiée et créatrice de valeur ajoutée non « héritée » sont bien plus élevés que les gains susceptibles d'être tirés de l'exploitation des ressources fossiles. Prendre conscience de cette réalité implique que l'État fasse les options stratégiques suivantes : (i) engager des réformes qui visent à lui assurer une maîtrise et une gestion optimale de ses dépenses, (ii) définir une politique d'investissement public fondée sur les principes d'efficacité et de rentabilité tout en exerçant un effet d'entraînement sur l'investissement privé et (iii) initier des réformes de gouvernance qui améliorent significativement l'environnement affaires. Ceci gouvernera naturellement l'efficacité avec laquelle l'État mobilisera auprès de ses partenaires extérieurs et même intérieurs (soit par le canal de l'endettement, soit par celui de l'investissement privé étranger), les ressources nécessaires à la construction d'une économie compétitive et moderne réalisant les taux de croissance du PIB requis pour vaincre la pauvreté et garantir un remboursement correct de la dette extérieure.

A coup sûr, ces options stratégiques garantiront, à terme, une compétitivité certaine à l'économie gabonaise en ce qu'elles favoriseront, suivant un principe causal, l'accélération/accroissement d'un processus créatif (innovation) au niveau des unités de production de biens et de services exportables, l'amélioration de la productivité tant du capital que du travail et donc une meilleure compétitivité; toutes choses qui conduisent à l'avènement d'une ère de prospérité « créée ».

3.5.2 - Convertir la dette en actifs

Des formes variées de conversion de dettes en actifs ont été expérimentées ces dernières années, et souvent avec succès, au niveau purement privé comme au niveau de certaines agences d'aide (rachats de créances et conversions en projets de développement). Il s'agit en général d'opérations isolées et de dimensions limitées. Peu d'information systématique existe, y compris au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, sur les formules les plus efficaces et les bonnes pratiques en la matière. Cette conversion doit se faire au profit des projets et programmes de renforcement des capacités institutionnelles locales d'appuis financiers et non financiers aux entreprises (PME et micro entreprises). A condition de prendre place dans un cadre multi-bailleurs et d'avoir l'envergure et la transparence voulues, de telles opérations sont pourtant susceptibles, grâce à leur souplesse et flexibilité, de répondre de manière bien plus efficace et adaptée que les seules annulations de dettes aux besoins de "capacity building", partenariats et mise en place de conditions de bonne gouvernance

publique et privée dans les PED concernés. Les avantages de la formule schématisée cidessus sont multiples et devraient notamment être les suivants :

- Pallier les insuffisances de l'Etat entrepreneur et la faiblesse des institutions locales sur les plans de financement et gestion des investissements;
- **Éviter les risques de privatisations** hâtives et de bradage éventuel des entreprises et propriétés de l'État ;
- Restaurer rapidement la crédibilité internationale du Gabon sur le marché des capitaux et face aux investisseurs étrangers ;
- Faciliter le développement de partenariats Public-Privés en permettant la relance rapide des entreprises les plus prometteuses de l'actuel portefeuille de l'état gabonais, ainsi que des approches décentralisées de développement et d'intégration régionale;
- Créer des conditions de développement d'un marché local des capitaux;
- > Contribuer au remboursement de la dette intérieure de l'état gabonais vis à vis des entreprises locales;
- Permettre le développement de filiales spécialisées sectorielles où régionales, notamment pour les PME et les organismes de micro- crédits et favoriser l'émergence d'un marché diversifié de services financiers et non financiers aux entreprises.

Une autre solution serait de réformer le système de gestion de la dette publique du Gabon.

En effet, le service de la dette publique du Gabon est géré par un service spécifique de la DGCP (Direction Générale de la Comptabilité Publique) du Ministère de l'Economie et des Finances, à l'aide du progiciel SIGAV mis en place en 2000 avec l'appui de la CNUCED. Les échéances annuelles de cette dette sont payées selon la procédure exceptionnelle de paiement sans ordonnancement préalable, puis régularisées par ordonnance de paiement.

Cependant, la dette inscrite dans les comptes du Trésor public ne coïncide pas exactement avec le montant qu'en connaît le DGCP. En pratique, il n'existe pas de suivi exhaustif des tirages de prêts. Cette insuffisance d'informations financières et comptables est liée à l'absence d'intégration des opérations sur financements extérieurs. Pour pallier cette insuffisance et bien d'autres limites structurelles, la reforme du système de gestion de la dette publique peut s'avérer nécessaire.

Celle-ci pourrait reposer sur le renforcement des structures de gestion de la dette.

Les besoins de financement du Gabon et son niveau d'endettement sont en constante croissance.

En réponse à cette augmentation de la dette, l'Etat se doit d'entreprendre un effort de modernisation de la gestion de sa dette. L'enjeu en est double :

- (i) assurer la couverture des besoins financiers de l'Etat gabonais en toute circonstance, dans un contexte où le financement monétaire du déficit budgétaire est limité par les critères de convergence de la CEMAC:
- (ii) limiter autant que possible les charges induites par une telle dette en améliorant le niveau relatif de son coût de financement.

La croissance de la dette et l'effort pour en améliorer sa gestion apparaissent ainsi indissociables.

Aussi, l'effort de modernisation de la gestion de la dette de l'Etat peut-il se traduire par la création d'une Agence de gestion. Cette structure, si elle est dotée de moyens renforcés, peut être organisée de façon spécifique, au sein de l'administration du Trésor pour mieux répondre aux missions et au contexte de l'action d'un émetteur souverain.

3.6 – Principes d'amélioration de la gouvernance de la dette publique du Gabon

L'amélioration de la gouvernance de la dette publique au Gabon passe par un certain nombre de principes qui s'inscrivent dans un cadre juridique et institutionnel précis.

L'examen dudit cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette publique du Gabon et son appréciation par rapport aux meilleures pratiques internationales pourraient être l'un des moyens les plus pertinents pour juger de l'efficacité de la gestion de l'endettement dans ce pays.

En se référant aux meilleures pratiques internationales en matière d'organisation juridique et institutionnelle de la gestion de la dette, on se rend compte que l'expérience de plusieurs pays qui ont su concevoir et mettre en œuvre avec succès leur politique d'endettement et la vaste documentation actuellement disponible en la matière montrent que le cadre juridique et institutionnel indispensable à une bonne gestion de la dette publique devrait disposer des caractéristiques minimales suivantes : fixation des objectifs généraux en matière d'endettement, définition claire des responsabilités et des rôles en matière de gestion de la dette et séparation des fonctions, limitation et contrôle des responsabilités en matière d'engagements contractuels directs ou conditionnels de l'Etat, transparence et information du public, évaluation et contrôle.

3.6.1 - Fixation des objectifs généraux en matière d'endettement

D'après les « Directives Internationales pour la Gestion de la Dette Publique » de la Banque

Mondiale et du Fonds Monétaire International, « l'objectif de la gestion de la dette est de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant, tout en réalisant les autres objectifs des autorités, tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté ou le développement des marchés financiers entre autres ».

Conformément à cette définition, la gestion de la dette publique consiste à établir une stratégie permettant à l'Etat de mobiliser les ressources dont il a besoin et de réaliser ses objectifs de coûts et de risques ainsi que tous les autres objectifs que les autorités peuvent avoir fixés à la gestion de la dette. De la sorte, pour être crédible, la stratégie de gestion de la dette publique devrait s'assurer que le niveau et le rythme de croissance de la dette sont tolérables, que le service de la dette publique sera régulièrement payé et que les objectifs de coûts et de risques des autorités seront réalisés.

Cette stratégie devrait également s'assurer que le programme du Gouvernement en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté à long terme sera financé. Toute stratégie de gestion de la dette qui ne respecte pas ces fondamentaux expose le pays à un ensemble de risques dont les plus importants sont de porter l'endettement public à un niveau excessif, de renchérir les coûts des emprunts publics, de peser sur la production réelle du secteur privé et de nourrir une instabilité financière. En effet, ce dernier risque aurait des conséquences multiples, notamment : les sorties massives de capitaux à court terme, les pressions sur les taux d'intérêt intérieurs et les réserves officielles ainsi que le déclenchement et la propagation des crises économiques et financières.

3.6.2 Définition des rôles en matière de gestion de la dette

Le cadre juridique devrait comporter une

séparation des responsabilités de gestion de la dette de celles relatives aux politiques budgétaire et monétaire et permettre une définition claire des compétences en matière de négociation et de conclusion des nouveaux financements, d'émission et de gestion de la dette et des titres publics. Lorsque les fonctions de gestion de la dette ne sont pas regroupées au sein d'une même structure, les rôles, les responsabilités et les objectifs des organismes financiers composant la chaîne de la dette devraient être clarifiés. En l'occurrence, cette clarification est indispensable pour éviter des duplications de fonctions et de responsabilités, pour réduire les incertitudes et les risques administratifs et financiers, pour renforcer la crédibilité de la gestion de la dette à travers une bonne information sur les orientations des pouvoirs publics et pour éviter les conflits d'objectifs et de responsabilités à divers niveaux de la gestion de la dette.

3.6.3- Limitation des responsabilités

Le cadre juridique devrait fixer les limites et les modalités de contrôle des responsabilités en matière d'engagement contractuel direct de l'Etat ou de fourniture par l'Etat de son aval pour favoriser l'endettement d'autres institutions publiques. Les limites imposées à l'endettement public pourraient prendre la forme de plafond d'endettement annuel exprimé en pourcentage du PIB, des recettes budgétaires ou des recettes d'exportation, des limites minimales en matière de concessionnalité ou de maturité des nouveaux emprunts, etc.

3.6.4 - Transparence et information du public

Une bonne organisation des flux d'informations entre les différents acteurs de la chaîne de la dette devrait être mise en place car elle est indispensable à une gestion prudente et efficace de la dette. Il conviendrait donc dans ce contexte que la circulation des informations repose sur des procédures claires de suivi, de contrôle et de communication des résultats et favorise la réalisation des objectifs de la politique

d'endettement.

Les aspects matériels importants des opérations de gestion de la dette publique, lorsque celles-ci se développent par l'intermédiaire des marchés financiers, devraient être rendus publics. Il s'agit notamment des réglementations et des procédures applicables à la distribution des titres publics. La transparence des opérations est indispensable pour améliorer la qualité de la gestion de l'endettement du fait de l'obligation accrue de rendre compte imposée aux différentes structures intervenant dans la chaîne de la dette publique. En effet, une définition claire des objectifs, des orientations et des résultats de la gestion de la dette ainsi que leur diffusion auprès des marchés, du public et des partenaires sont fondamentales pour le développement harmonieux du marché des titres publics, pour permettre aux intervenants sur ce marché d'apprécier les risques financiers inhérents au pays et pour encourager une plus grande participation des investisseurs et, aider à terme l'Etat à abaisser le coût du service de la dette publique. La transparence des opérations est un des éléments les plus importants de la réforme d'un système de gestion de la dette. Cette transparence doit être appréciée à plusieurs niveaux, notamment:

- la formalisation du cadre juridique qui clarifie les rôles, les responsabilités et les objectifs des organismes financiers chargés de la gestion de la dette;
- la formalisation et la clarté des procédures qui organisent les flux d'information entre les différents acteurs de la chaîne de la dette :
- l'information du public sur les orientations et les objectifs de la gestion de l'endettement ainsi que sur les aspects matériels importants des opérations de gestion de la dette telles que les réglementations et les procédures applicables à la distribution des titres publics à travers le marché financier;

l'information de tous les partenaires du pays sur les résultats de la politique d'endettement. Dans ce contexte, et selon le Manuel sur la transparence en matière de finances publiques publié par le Département des finances publiques du FMI, les gestionnaires de la dette devraient publier régulièrement des informations sur l'encours, la composition de la dette publique et les actifs financiers de l'Etat, notamment leur ventilation par monnaies, la structure de leurs échéances et leurs taux d'intérêt ainsi que les informations sur les mouvements financiers.

Les informations sur la politique d'endettement devraient être présentées dans un cadre permettant une lecture facile et claire.

3.6.5 - Exhaustivité

Le cadre juridique devrait s'intéresser à toutes les catégories de dons et de dettes, notamment la dette directe du Gouvernement ou la dette avalisée par lui, la dette directe des entreprises publiques, la dette privée non garantie, la dette extérieure à court, moyen et long termes, la dette intérieure et les passifs conditionnels ou obligations passives.

3.6.6 - Evaluation et contrôle

Les activités des structures de gestion de la dette devraient faire l'objet d'une évaluation constante pour vérifier leur conformité avec les objectifs des pouvoirs publics, l'évolution de l'environnement institutionnel et les changements intervenus au niveau des pratiques internationales. Cette évaluation devrait, d'une part, être à la fois interne et permanente pour permettre d'apporter plus de souplesse aux dispositifs existants, de réduire le coût des réformes institutionnelles et d'identifier les nouveaux domaines prioritaires pour le renforcement des capacités et, d'autre part, être externe pour accroître le niveau de la transparence et la qualité de la gouvernance dans la gestion de la dette publique.

L'évaluation de la gestion de la dette peut se faire dans un premier temps à travers les informations qui sont fournies par les structures de gestion de la dette comme indiqué ci-dessus. Toutefois, étant donné que la gestion de la dette couvre un aspect de la gestion des deniers publics et représente en même temps l'exécution d'un mandat du Parlement donné au Pouvoir Exécutif, elle devrait faire l'objet d'un double audit, interne et externe. L'audit de la gestion de la dette est complémentaire des règles de transparence auxquelles devraient se soumettre tous les acteurs économiques qui financent certaines de leurs activités par appel public à l'épargne.

- Audit interne de la dette publique

L'audit interne est une autoévaluation par la structure de gestion de la dette publique. Cette autoévaluation permanente du système devrait, dans un premier temps, porter sur le respect des normes prescrites par le cadre juridique. L'audit interne devrait ensuite s'assurer de l'adaptabilité du cadre juridique et institutionnel aux meilleures pratiques internationales pour une bonne gestion de la dette.

Cet exercice devrait ainsi apporter plus de

souplesse aux dispositifs existants, contribuer à réduire le coût des réformes institutionnelles et à identifier les nouveaux domaines prioritaires pour le renforcement des capacités.

L'auditeur interne devrait en conséquence avoir une très bonne connaissance de l'organisation institutionnelle de la gestion de la dette, avoir une vision globale du processus d'endettement ainsi que de ses interrelations avec les différentes politiques macro-économiques et financières et enfin disposer lui-même d'une expérience de gestionnaire de la dette. L'auditeur interne par ailleurs devrait participer programmes de formation des gestionnaires de la dette à l'instar de celui plus spécifique qui est destiné aux auditeurs de la dette.

- Audit externe de la dette publique

Selon le Manuel sur la transparence en matière de finances publiques du FMI, un élément clé de la transparence budgétaire réside dans l'existence de mécanismes institutionnels qui garantissent à l'organe législatif et au public, la qualité des données et des informations budgétaires communiquées par les administrations publiques.



Rannort National sur le Dévelonnen	nent Humain au Gahon 2006	

u terme de ce rapport, il a été passé en revue la situation du développement humain du Gabon. Il ressort de cette analyse que si l'accès aux biens et services essentiels (eau potable, électricité, éducation et santé) connaît une évolution positive eu égard aux années précédentes, les populations pauvres éprouvent plus de difficultés à y accéder.

C'est ainsi que près de 33 % des Gabonais sont classés comme pauvres dans la mesure où ils vivent en dessous de la ligne de pauvreté nationale. Et l'une des caractéristiques de cette pauvreté est qu'elle semble deux fois plus importante parmi les ménages dirigés par les nationaux que par ceux dirigés par les expatriés.

Cette situation du développement humain est donc préoccupante et elle s'explique en grande partie par l'importance de la dette gabonaise. Le présent rapport a établi une corrélation entre l'importance de la dette publique du Gabon et l'état de précarité dans lequel vivent les Gabonais. L'approche économétrique menée révèle que les remboursements de la dette influencent négativement les niveaux de développement humain, exerçant ainsi un effet d'éviction que subissent les secteurs productifs au Gabon. En fait, la dette et le développement durable du Gabon évoluent par le principe des vases communicants.

En effet, lorsque s'effectuent tous les remboursements de la dette publique (encours, services, arriérés), on observe une détérioration des indicateurs de développement humain, notamment du système éducatif et de santé. Quand la dette publique est remboursée, elle détourne les ressources nécessaires au financement des infrastructures de développement.

D'autant que le Gabon, considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, n'est pas éligible à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE). Il partage ainsi ses moindres ressources financières entre le remboursement de la dette et le financement du développement durable.

Dans ce contexte, la stratégie mise en place consiste au respect ferme de tous les engagements internes et externes ainsi qu'à la recherche de financements à des conditions très favorables, l'objectif essentiel étant de maintenir la viabilité de la dette tout en garantissant le financement des projets structurels et sociaux pertinents.

De ce point de vue, le Gabon s'est appuyé principalement sur le Club de Libreville pour traiter des questions relevant de la dette intérieure et le Club de Paris en ce qui concerne la dette extérieure.

Ces traitements ayant montré leurs limites, des solutions plus originales doivent être proposées. Ainsi, en matière de gouvernance, l'allocation inefficiente des ressources budgétaires et le suivi insatisfaisant des finances publiques sont des préoccupations majeures.

Pour ce qui est de l'allocation inefficiente des ressources budgétaires, la dette publique gabonaise n'est pas le résultat d'un effort structuré pour la croissance et la préparation de l'avenir au cours de ces 25 dernières années. Le Gabon a fonctionné généralement comme un « Etat Providence ». Il compensait les chocs extérieurs en s'endettant pour maintenir le niveau de vie des agents intérieurs.

Ainsi, la dette n'a pas financé un effort structuré en faveur des dépenses les plus utiles à la croissance et à la préparation de l'avenir. En fait, une grande partie de l'augmentation de la dette a été utilisée pour financer les dépenses courantes de l'État. Elle a également permis de maintenir certaines dépenses dont l'efficacité affichée n'est pas avérée.

En ce qui concerne le Suivi insatisfaisant des finances publiques, on s'est rendu compte que chaque fois qu'un problème ancien ou nouveau se présente, le pays a toujours répondu par une dépense supplémentaire, sans remettre en cause la routine des dépenses engagées précédemment sur des sujets antérieurs. La « culture de la dépense » est ainsi substituée à la recherche d'une efficacité en profondeur et à la fixation d'objectifs en termes d'utilité pour les citoyens et pour l'économie.

Ce faisant, le Gabon a peu à peu accumulé les déficits publics, sans parvenir à résoudre les problèmes élémentaires de base pour réduire la pauvreté. Il s'est endetté dans des conditions qui restreignent ses marges de manoeuvre pour la régulation conjoncturelle et qui hypothèquent son avenir à moyen terme.

Poursuivre sur cette tendance conduirait à une paralysie durable de l'action publique et mettrait à rude épreuve les ambitions de croissance dans les années qui viennent.

Toutefois, cette situation n'est pas une fatalité. En faisant le choix d'une analyse

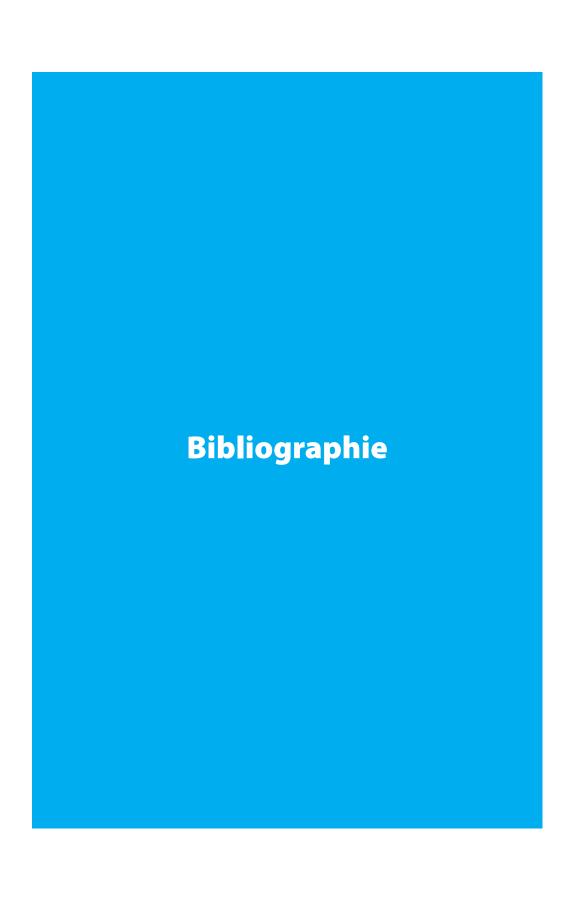
lucide et d'une méthode rationnelle, il est possible de rendre à l'action publique son efficacité, au service de la croissance et de l'emploi, et de construire pour le pays l'avenir qu'il mérite.

Le Gabon a de bonnes chances de se remettre dans un cercle vertueux de croissance et de prospérité partagée, à condition que toute la société prenne collectivement conscience de l'urgence de la situation. Un effort de tous est indispensable.

Ce sont les habitudes collectives qu'il faut changer. L'enclenchement rapide d'une dynamique de désendettement, l'amélioration volontariste de l'efficacité de l'appareil administratif et la diversification des bases productives de l'économie nationale sont indispensables. Rompre avec les routines destructives pour relever les défis du futur et préserver le modèle de société dynamique auquel aspirent les citoyens : tel doit être l'enjeu décisif de la gestion des finances publiques dans les prochaines années.



Vue des enfants dans une cour de récréation



Rannort National sur le Dévelonnen	nent Humain au Gahon 2006	

ARTUS P. (1989), « Efficacité et Limites de l'Emploi de la Politique Budgétaire », Revue Française d'Economie, Vol. 4, automne pp.24-46.

ARTUS P., LEGROS et NICOLAÏS J. P. (1990), « Cycle de vie et Consommation : Quelques Tests Empiriques », Revue d'Economie Politique, pp. 463-588.

AZAM J. P. (1996), « Dette Publique et Taux de Change dans la Zone Franc », Revue d'Economie du Développement, 4, décembre, pp. 63-93.

BABEAU A. (1988), « Le Comportement d'Epargne et d'Endettement des ménages en 1987 », Revue d'Economie Financière, n° 7, décembre.

BABEAU A. (1990), « Le Patrimoine des Ménages », Les Cahiers Français, n° 240 BAJD/OCDE (2006), « Perspectives économiques en Afrique », document internat.

BALASSA (1994), « La Théorie de la Parité de Pouvoir d'Achat : un Réexamen », Revue d'Economie du Développement, 1, mars.

BARRO (1974), « Are Government Bonds Net Wealth? », Journal of Political Economy, Vol. 81, pp. 1095-1117.

BANQUE MONDIALE (2006), « Gabon, Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière », Rapport N° 35247-GA.

BANQUE MONDIALE (2005), « Stratégie d'Appui au pays pour la République du Gabon »,

BERNHEIM et BAGWELL (1988), « Is Everything Neutra? », J.P.E., pp. 308-338.

BLANCHARD O. (1985), « Debt, Deficits and Finite Horizon », J.P.E., Vol. 93, N° 2, april, pp. 223-243.

BONGO ONDIMBA O. (2005). – Mon Projet, des Actes pour le Gabon. – Novembre, Libreville : Multipress Gabon

BUCHANAN J. (1976), « Barro on Ricardian Equivalence Theorem », J.P.E., pp. 337-342.

CARROLL and SUMMERS (1991), « Consumption Growth Parallels Income Growth: Some New Evidence » in National Saving and Economic Performance, university of Chicago Press, pp. 305-343.

CARROLL and SUMMERS (1992), « The Bufferstock Theory of Saving : Some Macroeconomics Evidence », Brooking papers on Economic Activity.

CARROLL and SUMMERS (1997), « Bufferstock Saving and Life-Cycle Permanent Income Hypothesis », the Quaterly Journal of Economics, n° 2, pp. 3-35.

CHAMBAS (1994), « Fiscalité et Développement en Afrique Subsaharienne », Economica, Paris, Ministère de la Coopération.

CHAMBAS et COMBES (1995), « Déficit Public et Epargne Privée dans les Pays Africains de la Zone Franc », Revue Canadienne d'Etudes du Développement, Vol. 26, n°2.

CHAMBRIER B. (1992), La crise de l'économie gabonaise,

CORBO et SCHMIDT-HEBBEL (1991), « Public Policies and Saving in Development Countries », Journal of development Economics, 36, pp. 89-115.

DEATON (1991), « Saving and Liquidity Constraints », Econometrica, n° 59, pp.1221-48.

De BOISSIEU Ch. (1980), « Principes d'Economie Politique », Economica, Paris.

DIAMOND (1965), « National Debt in a Neoclassical Growth Model », American review, pp. 1125-1150.

DESCAMPS et PAGE Mc. (1994), « Dette Publique : Neutralité ou Effet de Richesse ? », Revue d'Economie Politique, 5, sept-octobre, pp. 623-768.

EBOUE Ch. (1998), « Le Franc CFA à l'heure de l'Euro », Symposium International sur l'avenir de la zone franc, CODESRIA, Dakar, novembre.

EYA'A NGOUA U. (2006). – Rapport provisoire Analyse de la dette. – Processus RNDH 2005 du Gabon;

FRIEDMAN M. (1957), « A Theory of Consumption Function », Princetown University Press.

GALAVIELLE J. P. (1993), « Impôt ou Emprunt : Suggestions pour une révision du Financement Public », Problèmes Economiques, n°. 2327, mai, pp. 16-25.

GUILLAUMONT P. et S. (1994), « Ajustement et Développement, l'expérience des ACP.

HENNER H. F. (1989), « Dette et Ajustement », Revue d'Economie Politique, 3, mai-juin, pp.

HICKS (1974), « The Crisis in Keynesian Economics », Basil Blackwell, Oxford, pp. 50...

MODIGLIANI et BRUMBERG (1954), « utility Analysis and the Consumption Function : an Interpretation of Cross-section Data », in Post Keynesian Economics, Kenneth K Kurihassa, Nex Bronswick N.J. Rutgers University Press, pp. 388-436.

NICOLETTI (1988), « Une Analyse Internationale de la Consommation Privée, de l'Inflation et de l'Hypothèse de la Neutralité de la Dette », Revue Economique de l'O.C.D.E., 11, pp. 275-320.

NDO NDONG J-S. (2001), « Dette publique et effet de richesse au Gabon », Economie & Gestion, la Revue du LEA, Vol. 2, n° 1, pp. 53-74. NDONG NTAH M. (2006), «Regards rétrospectif et prospectif sur l'Aide Publique au Développement en Afrique Sub-Saharienne» in Mondialisation, Exclusion et Développement Africain: Stratégies des acteurs publics et privés, Maisonneuve et Larousse, Coll. Economie d'Afrique.

OBAME EMANE V. (2006). – Rapport provisoire Statistique du développement humain. – Processus RNDH 2006 du Gabon.

OJO K. O. (1989) "Debt capacity model of Sub-saharan African: Economic Issues and Perspectives"Development Policy Review, vol 7. Washington

ONDO OSSA A. (1999), « Economie Monétaire Internationale », ESTEM, Paris, 245 pages. PATINKIN D. (1965), « Money, Interest and Price », Harper and Row.

PECHA et SICSIC (1988), «Développement du Crédit à la Consommation et Economie réelle », revue Economique financière, n° 5/6, juinseptembre.

Perspectives Economiques en Afrique 2005-2006

www.oecd.org/dev/publications/perspective s africaines.

PIGOU A. C. (1941), « A Study of Public Finance », Macmillan.

PNUD-GABON (2006), «Profil Pays du Gabon », Département des Politiques et des Stratégies, janvier.

RAFFINOT M. (1991)" Dette extérieure et ajustement structurel" Universités francophones, EDICEF/AUPELF, Paris.

Banque Mondiale (1999) "World debt Tables" Washington.

STEIN J.C. (1996), « Private Consumption and Public Debt », NBER, Vol. 2, pp. 1115-1133.

ST. ETIENNE (1990), « Financement de l'Economie et Politique Financière », Hachette Supérieure, pp. 105-132.

TOBIN J. (1952), « Asset Holding and Spending decisions », American Economic Review, paper and Proceeding, Vol. 42, pp. 109-123.

VAROUDAKIS A. (1999), « La Politique Macroéconomique », Dunod, Paris.

VESPIRINI J. P. (1981), « Economie Politique, Théories et Modèles de l'Economie Contemporaine », Economica, pp. 272-90. VILLA P. (1996), « La Richesse des Ménages », Revue Economique, n°1, janvier, p. 142.

YAPO L.(2001), Research Assistant - Les Déterminants de l'Endettement Extérieur des PPTE : Cas de la Côte d'Ivoire

ZELDES (1989), « Optimal Consumption with Stochastic Income: Deviations from Certainty Equivalence », Quaterly Journal of Economics, vol. 104, pp. 275-298.

ZOMO YEBE G. (1993), Comprendre la crise économique gabonaise, L'harmattan, Paris.

Rannort National sur le Dévelonner	pent Humain au Gahon, 2006	

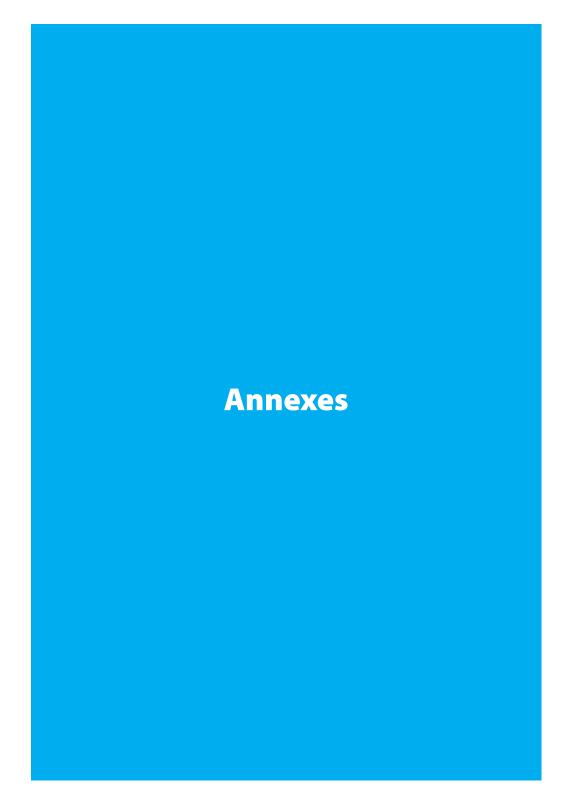
Liste des Encadrés des Graphiques et des Tableaux

Rannort National sur le Dévelonnen	nent Humain au Gahon 2006	

LISTE DES ENCADRES

1-	Evolution économique et endettement public du Gabon	19
1.1-	Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	28
1.2-	Logement dans l'Enquête de Perception de la Pauvreté 2004	31
1.3-	Perception du système éducatif et dépenses des ménages	33
1.4-	Santé dans l'Enquête de Perception de la Pauvreté 2004	39
1.5-	Participation du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives	44
1.6-	Organisation du système judiciaire	
3.1-	Structure de gestion de l'endettement public au Gabon	
3.2-	Conditions d'adhésion au Club de Libreville	
3.3-	Fonctionnement du Club de Paris	91
3.4-	Les initiatives africaines quant à la question de la dette	92
3.5-	Importance de la qualité des politiques et des institutions des pays	
	à faibles revenus dans le maintien de la viabilité de leur dette publique	96
3.6-	Evolution de la production pétrolière	
	RAPHIQUES	
1.1-	Evolution du taux de réussite au BEPC	
1.2-	Evolution du taux de réussite au BAC	
1.3-	Evolution des effectifs des étudiants de 1970-2003	
1.4-	Evolution du nombre de diplômés à l'USTM	
1.5-	Ligne de pauvreté par régions	
1.6-	Difficultés à satisfaire les besoins de base	
1.7-	Dépense moyenne par tête et indice d'inégalité par régions	
2.1-	Dynamique de l'encours de la dette	
2.2-	Taux de croissance de la dette	
2.3-	Encours de la dette publique en 2005	
2.4-	Encours de la dette en pourcentage du PIB	
2.5-	Evolution de l'encours de la dette extérieure 1995-2005	61
2.6-	Structure de l'encours de la dette en 2005	
2.7-	Principaux créanciers bilatéraux au Gabon	62
2.8-	Principaux créanciers multilatéraux en 2005	
2.9-	Service et encours de la dette (1995-2005)	63
2.10-	Evolution de l'encours de la dette intérieure de 1995 à 2005	64
2.11-	Structure de l'encours de la dette intérieure en 2005	64
2.12-	Evolution du stock de la dette	68
2.13-	Evolution du ratio du service de la dette et de l'investissement	74
2.14-	Evolution de l'IDH et du revenu disponible	77
2.15-	Evolution concomitante IDH, IPUB et REGDED	78
2.16-	Evolution de l'encours de la dette sur PIB selon les trois scénarios	82
2.17-	Evolution des ratios de l'endettement du Gabon	83
LISTE DES TA	ABLEAUX	
1.1-	Taux d'admission par séries au BAC	34
1.2-	Résultats du BAC pour l'enseignement privé en 2004	34
1.3-	Lignes de pauvreté par région en 2005	
1.4-	Indicateur de la pauvreté au Gabon en 2005	

1.5-	Dépense moyenne par tête et indice d'înégalité par région	51
1.6-	Evolution de l'emploi au Gabon de 2001 à 2005	52
1.7-	Evolution de la masse salariale du Gabon de 2001-2005	53
1.8-	Rapprochement IDH et PIB par habitant du Gabon	54
1.9-	Tendances de l'ISDH et de l'IPF du Gabon	55
1.10-	Tendances de l'IPH du Gabon	56
2.1	Dette bilatérale par principaux créanciers	62
2.2-	Dette multilatérale (services et encours) de 1995 à 2005	63
2.3-	Part des recettes fiscales dans le PIB	65
2.4-	Recettes budgétaires et investissements publics	66
2.5-	Evolution du stock de la dette	68
2.6-	Financement extérieur par secteur de 2001 à 2005 en %	70
2.7-	Indicateur de liquidité	72
2.8-	Indicateur de solvabilité	73
2.9-	Evolution de l'ICOR	
2.10-	L'encours de la dette selon trois scénarios.	81
2.11-	Ratio du service de la dette	82
3.1-	Evolution de la dette pendant le premier PAS	92
3.2-	Evolution de la dette pendant le deuxième PAS	
3.3-	Evolution de la dette pendant le troisième PAS	
3.4-	Conditions générales des rééchelonnements	
	de la dette du Gabon au Club de Paris.	93
1	en Annexe Dette publique - règlements 1995-2005	125
2	Dette publique - arriérés cumulés 95-05	
3	Dette publique - service de la dette 95-05	
5	Dette publique – tirages réels 95-05	
5	Dette publique — encours de la dette 95-05	
6	Service de la dette (en millions de dollars US)	
7	Répartition des ménages selon le mode d'éclairage	
8	Répartition des ménages selon le mode de cuisson	
9	Note technique sur le calcul de l'IDH	
10	Tendance de l'ISDH	
11	Capacité de suivi et de compte-rendu concernant les progrès	131
11	accomplis dans la réalisation des OMD	127
12	Structure et évolution de la dette extérieure de 1995 à 2005	
13	Dette publique du Gabon — Encours de 1995 à 2005	
14	Ratio de la dette extérieure	
15	Composition de la dette extérieure par secteur d'activités de 1985 à 1999	
16	Financement par secteur de 2001 à 2005	
17	Structure de la dette publique intérieure de 1995 à 2005	
18	Estimation du modèle	
19	Test de co-intégration de Johansen	
20	Résultats du modèle à correction d'erreur (VAR)	
21	Scénario 1 de Soutenabilité de la dette dit Scénario DSCRP	
22	Scénario 2 de Soutenabilité de la dette dit Scénario des OMD	
22	Scénario 3 de Soutenabilité de la dette dit Scénario tendanciel	
24	Ratio de variabilité de la dette sur 20 ans (2003-2023).	
4 4	nationed variabilite he la hette out ZV alio (ZVV)-ZVZ)	143



Rapport National sur le Dévelo	oppement Humain au Gabon	. 2006	_

Annexe 1: Dettes publiques -Règlements 1995-2005

3	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	273,4	270,3	327,3	180,4	100,5	368,9	553,4	195,1	305,9	307,1	356,3
Principal	130,8	142,2	183,6	101,2	57,8	261,3	316,8	149,6	225,9	256,2	270,3
Intérêt	142,6	128,1	143,6	79,2	42,7	107,6	236,6	45,5	80,0	50,9	85,9
Dette extérieure	197,3	171,5	217,2	121,7	80,6	247,9	459,5	130,6	218,0	225,2	245,3
Principal	71,9	58,7	86,8	53,0	48,2	149,6	234,8	93,9	147,4	184,5	165,7
Intérêt	125,5	112,7	130,4	68,7	32,4	98,3	224,8	36,7	70,7	40,7	79,5
dette bilatérale	155,3	131,8	171,8	96,5	42,5	170,1	372,0	91,3	156,1	179,7	203,3
Principal	54,7	42,1	66,1	40,3	30,2	107,2	184,4	73,8	102,8	153,4	135,6
Intérêt	100,5	89,8	105,7	56,2	12,3	63,0	187,6	17,5	53,2	26,3	67,7
dette multilatérale	42,1	39,6	45,4	25,1	38,1	77,8	87,6	39,3	62,0	45,5	41,9
Principal	17,1	16,7	20,7	12,7	18,0	42,4	50,4	20,1	44,5	31,1	30,1
Intérêt	24,9	23,0	24,7	12,5	20,1	35,3	37,2	19,2	17,4	14,4	11,8
Dette intérieure	76,1	98,9	110,1	58,8	19,8	121,0	93,9	64,5	87,9	82,0	111,0
Principal	58,9	83,5	96,9	48,3	9,6	111,7	82,1	55,7	78,6	71,7	104,6
Intérêt	17,2	15,4	13,2	10,5	10,2	9,3	11,8	8,8	9,4	10,3	6,4
Bancaire	33,4	30,5	29,8	18,0	10,9	45,2	19,0	10,9	19,0	22,2	21,9
Principal	20,7	19,4	20,4	11,0	1,8	37,6	15,5	8,6	14,2	18,3	19,3
Intérêt	12,7	11,1	9,4	6,9	9,1	7,6	3,5	2,3	4,8	3,9	2,5
Moratoires	38,4	64,5	79,8	38,8	8,2	65,8	68,3	37,9	24,3	22,7	16,6
Principal	34,1	60,4	75,9	35,3	7,1	64,9	60,8	32,0	21,4	18,8	15,1
Intérêt	4,2	4,1	3,9	3,4	1,1	0,8	7,5	5,9	2,9	3,8	1,5
Divers	4,3	3,8	0,5	2,0	0,7	10,0	6,6	15,6	44,6	37,1	72,5
Principal	4,1	3,6	0,5	1,9	0,7	9,1	5,8	15,1	43,0	34,6	70,1
Intérêt	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0.9	0,8	0,5	1,6	2,5	2,4

Annexe 2: Dettes publiques -Arrièrés cumulés 95-05 1995-2005

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	39,8	36,5	25,2	263,6	311,9	0,0	73,6	308,2	351,0	6,1	5,1
Principal	36,6	33,6	23,0	173,8	163,1	0,0	44,7	197,6	207,8	4,9	4,4
Intérêt	3,2	2,9	2,2	89,8	148,7	0,0	28,9	110,6	143,2	1,2	0,7
Dette extérieure	0,0	0,0	0,0	161,3	311,9	0,0	61,1	278,3	326,0	4,4	5,1
Principal	0,0	0,0	0,0	80,2	163,1	0,0	34,5	171,0	186,6	4,0	4,4
Intérêt	0,0	0,0	0,0	81,0	148,7	0,0	26,6	107,3	139,4	0,5	0,7
dette bilatérale	0,0	0,0	0,0	138,6	278,4	0,0	60,0	264,7	325,0	4,4	5,1
Principal	0,0	0,0	0,0	69,8	146,2	0,0	33,7	158,5	185,8	4,0	4,4
Intérêt	0,0	0,0	0,0	68,8	132,2	0,0	26,3	106,2	139,2	0,5	0,7
dette multilatérale	0,0	0,0	0,0	22,7	33,4	0,0	1,1	13,6	1,0	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	0,0	10,4	16,9	0,0	8,0	12,5	8,0	0,0	0,0
Intérêt	0,0	0,0	0,0	12,3	16,5	0,0	0,3	1,1	0,2	0,0	0,0
Dette intérieure	39,8	36,5	25,2	102,4	0,0	0,0	12,5	30,0	25,0	1,7	0,0
Principal	36,6	33,6	23,0	93,6	0,0	0,0	10,2	26,6	21,2	0,9	0,0
Intérêt	3,2	2,9	2,2	8,8	0,0	0,0	2,3	3,3	3,8	8,0	0,0
Bancaire	0,0	0,0	3,3	14,8	0,0	0,0	2,9	6,2	4,6	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	2,6	12,5	0,0	0,0	2,6	4,5	3,7	0,0	0,0
Intérêt	0,0	0,0	0,7	2,2	0,0	0,0	0,3	1,7	0,9	0,0	0,0
Moratoires	37,0	33,8	20,3	82,5	0,0	0,0	9,4	13,2	12,8	1,7	0,0
Principal	33,7	31,0	19,1	76,1	0,0	0,0	7,5	11,9	10,4	0,9	0,0
Intérêt	3,2	2,8	1,2	6,4	0,0	0,0	1,9	1,3	2,5	8,0	0,0
Divers	2,9	2,7	1,6	5,1	0,0	0,0	0,1	10,6	7,5	0,0	0,0
Principal	2,9	2,6	1,3	4,9	0,0	0,0	0,1	10,2	7,1	0,0	0,0
Intérêt	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0.3	0.4	0,0	0,0

Rapport National sur le Développement Humain au Gabon 2006

Annexe 3 : Dette publique du Gabon : Service de la dette de 1995 à 2005(en milliards de FCFA)

								-			
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	383,7	371,7	239,3	320,4	425,8	406,5	627,1	453,2	399,3	294,7	370,
Principal	230,4	229,9	110,6	160,5	269,7	259,1	361,6	323,2	277,6	245,1	287,
Intérêt	153,3	141,8	128,7	159,9	156,1	147,4	265,5	130,0	121,7	49,5	82,5
Dette extérieure	313,2	305,0	195,5	271,5	315,4	337,9	520,7	361,0	309,7	224,0	246,
Principal	176,6	176,3	77.1	120,6	172,2	200,8	269,3	243,6	198,6	183,6	168,
Intérêt	136,6	128,7	118,4	150,9	143,1	137,1	251,4	117,4	111,1	40,4	77,
dette bilatérale	264,4	246,5	145,2	209,7	254,1	267,9	421,5	298,7	251,9	176,0	195,
Principal	156,4	144,4	52,9	87.9	139,3	160,3	209,7	202,1	158,3	150,5	130,
Intérêt	107,9	102,1	92,3	121,8	114,7	107,6	211.8	96,6	93,6	25,5	65.
dont consolidée Club de Paris	211,5	199,8	106,8	164,1	193,4	206,0	323,0	171,3	178,6	109,8	55/
Principal	116,9	112,3	28,0	55,8	93,2	111,9	129,8	87,2	91,0	92,6	20,
Intérêt	94,6	87,5	78,8	108,3	100,2	94,1	193,3	84,2	87,6	17,2	34,
dette bancaire	10,1	21,1	10,2	12,6	11,9	12,2	10,5	10,5	8,8	1,7	8,
Principal	4,7	16,4	7.1	9,3	9.2	9,8	8,4	9.7	8,5	1,7	8,
Intérêt	5,4	4,7	3,1	3,4	2,8	2,4	2,1	0,8	0,2	0,0	0,
dette multilatérale	38,8	37,4	40,1	49,2	49,4	57,7	88,7	51,8	49,0	46,3	42,
Principal	15,5	15,5	17,1	23.5	23,7	30,7	51,2	31,8	31,8	31,4	30,
Intérêt	23,3	21,9	23,0	25,7	25,7	27,1	37,5	20,0	17,2	14,8	11,
Dette intérieure	70,4	66,7	43,8	49,0	110,5	68,7	106,4	92,1	89,6	70,6	124,
Principal	53,8	53,5	33,5	39.9	97.5	58.3	92.3	79.6	78.9	61.5	119,
Intérêt	16,6	13,2	10,3	9,1	13,0	10,3	14,1	12,6	10,6	9,1	5
Bancaire	29,8	26,9	27,9	25,5	22.7	19,0	21,9	14,1	17,2	18,0	22,
Principal	17,6	16,6	19,0	18,1	16,5	14,0	18,1	10,5	13,4	14,9	19,
Intérêt.	12,2	10,2	8,9	7,5	6,2	5,0	3,8	3,7	3,8	3,0	2,
Moratoires	32,2	33,5	13,8	21,9	86,3	44,8	77,8	41,8	23,9	18,0	16,
Principal	28,2	30,9	12,6	20,5	79,6	40,4	68,3	36,0	19,8	15,0	15,
Intérêt	4,0	2,6	1,1	1,5	6,7	4,4	9,5	5,8	4,1	2,9	1.
Divers	8,4	6,3	2,1	1,5	1,4	4,8	6,7	36,2	48,5	34,7	86,
Principal	8,0	6,0	1,9	1,3	1,3	3,9	5,9	33,1	45,7	31,5	84,
Interêt	0.4	0,3	0.3	0.2	0.1	0.9	8.0	3,1	2.8	3.2	1,

Source : Ministère de l'Economie, des l'inances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

annexe 4 : Dette Publique du Gabon - Tirages réels de 1995 à 2005 (en milliards de francs de francs CFA)												
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Dette extérieure	0,8	45,7	74,1	11,6	0,0	22,7	9,3	17,7	15,4	60,3	8,9	
dette bilatérale	0.4	12,5	73,5	0,0	0,0	15,5	7,7	14,9	6,8	14,1	5,0	
dette multilatérale	0,4	33,2	0,6	11,6	0,0	7.1	1,6	2,8	8,6	46,1	3,9	

Source : Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatsation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

Annexe 5 : Dette Publique du Gabon - Encours de 1995 à 2005 (en milliards de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	2196,4	2202,7	2211,0	2382,2	2442,8	2274,3	2310,2	2374.6	2145,4	2021,2	1894,5
Dette extérieure	1955,7	1987,3	2030,7	1993,1	2079.8	2001,8	2117.0	2095.4	1906,1	1852,2	1770,1
Dette bilatérale	1585,4	1618.2	1638,0	1623.9	1668,1	1627.2	1781.7	1798.1	1676.9	1620,2	1558,8
Consolidée Club de Paris	1317,6	1320,8	1327,2	1288.5	1318,2	1312.4	1439.0	1471.2	1443,2	1440.7	1383.6
Dette bancaire	77.1	62.8	59.5	47.4	54.7	38.2	26.8	21.1	18.6	18.0	12.3
Dette multilatérale	293,2	306,3	333,2	321.8	357.0	336,4	308.5	276,2	210,6	214.0	199.0
Dette intérieure	240.7	215,4	180.3	389.1	363.0	272.5	193,2	279.2	239.3	169.0	124,4
Bancaire	133,3	120,7	105,9	100,2	109,7	49.7	38,3	58,1	43.1	30,4	31,3
Moratoires	75,0	68,1	48,4	262,7	216,8	176,6	141,5	104,2	84,0	63,4	23.0
Divers	32.5	26,6	26,1	26,2	36,6	46,2	13,4	116.9	112,3	75,2	70,1

Annexe 6 : Service de la dette en millions de dollars US

Country Name	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Angola	388,5	248,7	154,6	259,1	463,9	994,1	1011,2	1565,6	1483	1751,9	1865,3
Burkina Faso	45,9	33,4	38	43,6	48,6	48,7	51,4	53,9	64,2	46,8	37,9
Cameroon	427,2	393,5	470,9	384,8	431,2	509,8	509,4	527,8	548,1	557,5	342,2
Centrafrique	15,1	15,5	9,2	23,1	15,7	12,9	15,6	33,3	18,7	14,1	13,3
Chad	10,5	10,8	17	18,1	15,8	30,1	35,2	34,9	32,4	26,3	23,3
Cote d'Ivoire	1279,5	1159,6	1093,9	1244,2	1046,1	1374,7	1359,7	1383,5	1449,1	1020,3	618,3
Gabon	309,2	432,9	156,8	267,8	456,2	383,6	432,7	307	537,9	353,5	455,8
Morocco	2377,7	3891,3	3325,8	3639,4	3763,7	3351,8	3190,3	2782,4	3048,7	2574,6	2627,5
Nigeria	2944,8	3749	1491	1871,7	1832,9	2509,1	1415,8	1331,9	1063,4	1844,9	2561,9
Senegal	311,3	210	122,5	234,1	281,1	288,5	247	320,8	236,9	217,2	214,2
Tunisia	1364,4	1341,6	1352,3	1456,9	1479,7	1465,6	1412,6	1430,2	1534,4	1900	1354,9
Congo, Dem. Rep.	177,4	77,4	27,5	15,7	25	48,4	12,5	19,3	20,5	24,8	17,8
Congo, Rep.	298,4	162,3	128	535,3	180,9	338,7	112,3	41	25	42,8	92,4

Annexe 7 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage

	Petrole	Electricité SEEG	Electricité voisin	Electricité privé	Autre
Quintile				19 19	
Plus pauvre	39.9	37.4	19.1	2.6	1.0
Moyen pauvre	25.0	51.4	20.1	3.2	0.3
Moyen	20.8	55.7	19.3	2.8	1.3
Moyen riche	14.3	58.8	23.7	2.6	0.6
Plus riche	8.8	63.6	24.6	2.8	0.3
Milieu/Résidence	00000	110001	1000 Apr 1		
Urbain	6.1	66.2	26.8	0.3	0.7
Rural	65.0	17.6	3.9	13.1	0.4
Région					
Libreville	1.8	66.5	31.0	0.1	0.6
Port Gentil	1.9	72.6	24.7		0.8
Nord	50.9	32.9	9.5	6.4	0.3
Sud	54.3	34.7	9.1	1.2	0.8
Est	24.6	58.2	11.6	5.0	0.7
Ouest	21.8	48,0	21.0	8.7	0.5
National	17.7	56.6	22.3	2.8	0.6

Annexe 8 : Répartition des ménages selon le mode de cuisson

	Pétrole	Bois et dérivés	Gaz	Autre
Quintile				47.1
Plus pauvre	39.9	59.4	39.4	1.2
Moyen pauvre	25.0	37.8	59.8	2.4
Moyen	20.8	30.8	66.9	2.3
Moyen riche	14.3	21.4	73.6	5.0
Plus riche	8.8	13.8	77.8	8.3
Milieu/Résidence				
Urbain	6.1	14.4	79.6	6.0
Rural	65.0	76.6	22.6	0.8
Région		75		
Libreville	1.8	3.7	89.5	6.8
Port Gentil	1.9	2.8	92.4	4.8
Nord	50.9	69.3	25.9	4.8
Sud	54.3	73,4	25.6	1.0
Est	24.6	48.3	46.5	5.2
Ouest	21.8	30.7	67.5	1.8
Ensemble	17.7	26.8	68.3	5.0

Sources : Données de l'EGEP

Annexe 9 - Note technique sur le calcul de l'IDH

L'Indice de développement Humain (IDH) est un outil synthétique de mesure du développement humain. Il chiffre le niveau moyen atteint par chaque pays, sous trois aspects essentiels :

- Longévité et santé, représentés par l'espérance de vie à la naissance.
- Instruction et accès au savoir, représentés par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers), et par le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus (pour un tiers).
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent, représenté par le PIB par habitant (en PPA).

I. Démarche et formules

Avant de calculer l'IDH lui-même, il faut établir un indice pour chacune de ces dimensions. La détermination de ces indices dimensionnels -c'est-à-dire correspondant à l'espérance de vie, au niveau d'instruction et au PIB- passe à chaque fois par la définition d'une fourchette de variation, avec un minimum et un maximum.

Les résultats obtenus dans chaque dimension sont exprimés par une valeur comprise entre 0 et 1 selon la formule générale suivante :

Indice dimensionnel = <u>valeur constatée - valeur minimale</u> valeur maximale - valeur minimale L'IDH correspond à la moyenne arithmétique de ces indices dimensionnels.

Valeurs minimales et maximales pour le calcul de l'IDH

	Valeur	Valeur
Critère	maximale	<u>minimale</u>
Espérance de vie à la naissance (années)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	100	0
Taux brut de scolarisation combiné (%)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

II. Pour Illustration

Pour illustrer le calcul de l'IDH, nous utiliserons des données concernant l'Afrique du Sud.

1. Calcul de l'indice d'espérance de vie

L'indice d'espérance de vie mesure le niveau atteint par le pays considéré en terme de d'espérance de vie à la naissance. Pour l'Afrique du Sud, l'espérance de vie était de 48,4 ans en 2003, soit un indice d'espérance de vie de 0,391.

Indice d'espérance de vie =
$$\frac{48,4-25}{85-25}$$
 = **0,391**

2. Calcul de l'indice de niveau d'instruction

L'indice de niveau d'instruction mesure le niveau atteint par le pays en terme d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur). La procédure consiste tout d'abord, à calculer un indice pour l'alphabétisation des adultes et un autre pour la scolarisation. Ces deux indices sont ensuite fusionnés pour donner l'indice de niveau d'instruction, dans lequel l'alphabétisation des adultes reçoit une pondération des deux tiers et le taux brut de scolarisation d'un tiers. En Afrique du Sud, où le taux d'alphabétisation des adultes atteignait 82,4% en 2003 et le taux brut de scolarisation combiné 78% pour l'année scolaire 2002/03, l'indice de niveau d'instruction est de 0,809.

Indice d'alphabétisation des adultes =
$$\frac{84,2-0}{100-0}$$
 = 0,809
Indice de scolarisation = $\frac{78-0}{100-0}$ = 0,780

Indice de niveau d'instruction = 2/3 (indice d'alphabétisation des adultes) + 1/3 (indice de scolarisation)

$$= 2/3 (0.824) + 1/3 (0.780) = 0.809$$

3. Calcul de l'indice de PIB

L'indice de PIB est calculé sur la base du PIB par habitant corrigé (en PPA). Le revenu intervient dans l'IDH afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction. Son montant est corrigé parce qu'un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. Le calcul s'effectue donc à partir d'un logarithme du revenu. L'Afrique du Sud, dont le PIB par habitant était de 10 346 dollars en 2003, l'indice de PIB s'établit à 0,774.

Indice de PIB =
$$\frac{\log (10 \ 346) - \log (100)}{\log (40 \ 000) - \log (100)}$$
 = **0,774**

4. Calcul de l'IDH

Une fois les trois indices dimensionnels calculés, il ne reste plus qu'à déterminer leur moyenne arithmétique pour parvenir à l'IDH.

Source: PNUD (2006). - RMDH 2005

Annexe 10: Tendance de l'ISDH

Année	Indicateur sexospécifique du développement	Espérance de vie à la naissance des filles	Espérance de vie à la naissance des garçons	Taux brut d'alphabétisation des femmes	Taux brut d'alphabétisation des hommes	Taux combiné de scolarisation des fi ll es	Taux combiné de scolarisation desgarçons	Revenu estimé du travail des femmes	Revenu estimé du travail des hommes
	humain	(ans)	(ans)	(%)	(%)	(%)	(%)	(par tête en PPA)	(par tête en PPA)
1993	0,6403	55,40	53,70	65,70	79,40	70,73	74,37	4571,22	12654,13
1994	0,6461	55,70	53,90	67,10	80,30	70,87	74,40	4602,02	12674,15
1995	0,6515	55,80	54,20	68,50	81,20	70,97	74,43	4631,62	12707,08
1996	0,6567	56,00	54,40	69,80	82,10	71,10	74,43	4657,64	12717,26
1997	0,6622	56,20	54,60	71,20	83,00	71,23	74,43	4691,88	12751,25
1998	0,6675	56,40	54,80	72,60	83,90	71,33	74,43	4707,10	12774,44
1999	0,6701	56,70	55,00	74,00	84,80	71,43	74,47	4477,76	12090,95
2000	0,6774	56,90	55,30	75,40	85,70	71,33	74,48	4648,30	12517,43
2001	0,6803	56,90	55,80	76,70	86,60	71,47	74,47	4479,50	12011,12
2002	0,6901	57,10	55,70	78 ,10	87,50	71,57	74,45	4932,37	13203,15
2003	0,6928	57,40	55,50	79,50	88,40	71,87	74,63	4797,28	12807,92
2004	0,6953	57,60	55,40	80,60	88,90	71,41	74,72	4743,19	12611,69
2005	0,6990	57,80	55,40	81,60	89,40	70,82	74,90	4796,52	12702,26

<u>Source</u>: **V. Obame Emane. – (2006).** – Rapport thématique provisoire sur les statistiques du développement humain, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

Fort

Appréciation provinciale de la qualité Moyen Moyen Moyen Moyen Faible Faible Faible qualité nationale Appréciation Moyen Moyen Faible Moyen Moyen de la Fort Fort Fort données dans les Utilisation des politiques Moyen Fort Fort Fort Fort Fort Fort Fort Désagrégation Province Urbain, rural Province Urbain, rural Urbain, rural Urbain, rural Urbain, rural Urbain Province Urbain Province Urbain Province Province Province Annexe 11 : Exemple d'Evaluation de la qualité des données statistiques disponibles (OMD-GABON) National Champ National National National National National National Urbain Périodicité Ponctuelle Annuelle 3 ans 3 ans 3 ans 3 ans 5 ans 5 ans Institution responsable Ministère de 1'Education Nationale DGSEE DGSEE DGSEE DGSEE DGSEE DGSEE DGSEE Année récente 2005 2005 2005 2000 1994 2005 2005 VRETTE ETT LA FATIM Source des données statistique Annuaire QUIBB (EGEP) QUIBB (EGEP) EGEP EGEP EGEP EDSG EBC pauvreté [incidence de la pauvreté * intensité de la 8. Taux d'alphabétisation dessous du seuil national 3. Part du quintile le plus commençant la première l'enseignement primaire consommation nationale Pourcentage d'enfants et achevant la cinquième 7. Proportion d'écoliers population n'atteignant 2. Indice d'écart de la nsuffisance pondérale pas le niveau minimal population vivant en année d'études dans scolarisation dans le 5. Proportion de la I. Proportion de la d'apport calorique de moins de 5 ans des 15 à 24 ans pauvre dans la orésentant une 6. Taux net de Indicateurs de pauvreté pauvreté] Cible 3 – Donner à tous les enfants du Gabon, les moyens d'achever un cycle d'études Objectifs et cibles au seuil de pauvreté revenu est inférieur population dont le Cible 1 – Réduire proportion de la 1990 et 2015, la proportion de la OBJECTIF 1 de moitié, entre population qui moitié d'ici 2015, la souffre de la Réduire de Cible 2 – complet primaires faim

Rapport National sur le Développement Humain au Gabon, 2006

Objectifs et cibles	Indicateurs	Source des données	Année récente	Institution responsable	Périodicité	Champ	Désagrégation	Utilisation des données dans les politiques	Appréciatio n de la qualité	Appréciatio n de la qualité
OBJECTIF 3 - PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L	VOIR L'EGALITE DI	ES SEXES ET		AUTONOMISATION DES FEMMES	FEMMES				патющаю	ргоушстанс
	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	EGEP	2005	DGSEE	3 ans	National	Province Urbain, rural	Moyen	Fort	Moyen
Cible 4 – Eliminer d'ici 2005, les disparités entre les sexes dans les enseignements	10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	RGPH	2003	DGSEE	10 ans	National	Province Urbain, rural	Fort	Moyen	Moyen
primaire et secondaire	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus par rapport aux hommes en Français	QUIBB RGPH	2005	DGSEE	3 ans	National	Province Urbain, rural	Fort	Moyen	Moyen
	11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	EGEP	2005	DGSEE	3 ans	National	Province Urbain	Moyen	Moyen	Faible
	12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	Registres administratifs	2002	Assemblée Nationale	5 ans	National	National	Fort	Fort	Faible mais s'améliorant
OBJECTIF 4 – REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE	LA MORTALITE IN	FANTILE								
Cible 5 – Réduire de deux	13. Taux de mortalitédes enfants de moins de5 ans	EDSG	2000	DGSEE	5 ans	National	Région Urbain, rural	Fort	Fort	Moyen
tiers d'ici 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cing (5) ans	14. Taux de mortalité infantile	EDSG	2000	DGSEE	5 ans	National	Région Urbain, rural	Fort	Fort	Moyen
	15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	EGEP	2005	DGSEE		National	Région Urbain, rural	Fort	Fort	Fort
OBJECTIF 5 – AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	RER LA SANTE MATI	ERNELLE								
Cible 6 – Réduire de trois quarts d'ici 2015, le taux de mortalité matemelle	16. Taux de mortalité maternelle	EDSG	2000	DGSEE	5 ans	National	Région	Fort	Moyen	Faible
	17. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	EDSG	2000	DGSEE	5 ans	National	Région Urbain, rural	Fort	Fort	Fort
Source: Gouverneme	Source: Gouvernement du Gabon (2006). – 2ºmª Rapport National de progrès sur les OMD (en cours de finalisation). Libreville	pport National de	progrès sur les OME	en cours de finalis	ation). Libreville					

Rapport National sur le Développement Humain au Gabon, 2006

<u>Annexe 12</u>: Structure et évolution de la Dette extérieure de 1995 à 2005 (en milliards de francs de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moy.
Service de la dette	383,7	371,7	239,3	320,4	425,8	406,5	627	453,2	399,3	294,7	370,6	390,2
Principal	230,4	229,9	110,6	160,5	269,7	259,1	362	323,2	277,6	245,1	287,8	250,5
Intérêt	153,3	141,8	128,7	159,9	156,1	147,4	266	130	121,7	49,5	82,9	139,7
dette bilatérale	264,4	246,5	145,2	209,7	254,1	267,9	422	298, 7	251,9	176	195,4	248,3
Principal	156,4	144,4	52,9	87,9	139,3	160,3	210	202,1	158,3	150,5	130,2	144,7
Intérêt	107,9	102,1	92,3	121,8	114,7	107,6	212	96,6	93,6	25,5	65,1	103,5
Club de Paris	211,5	199,8	106,8	164,1	193,4	206	323	171,3	178,6	109,8	55,4	174,5
Principal	116,9	112,3	28	55,8	93,2	111,9	130	87,2	91	92,6	20,9	85,4
Intérêt	94,6	87,5	78,8	108,3	100,2	94,1	193	84,2	87,6	17,2	34,5	89,1
dette bancaire	10,1	21,1	10,2	12,6	11,9	12,2	10,5	10,5	8,8	1,7	8,6	10,7
Principal	4,7	16,4	7,1	9,3	9,2	9,8	8,4	9,7	8,5	1,7	8,4	8,5
Intérêt	5,4	4,7	3,1	3,4	2,8	2,4	2,1	0,8	0,2	0	0,2	2,3
dette multilatérale	38,8	37,4	40,1	49,2	49,4	57,7	88, 7	51,8	49	46,3	42,1	50,0
Principal	15,5	15,5	17,1	23,5	23,7	30,7	51,2	31,8	31,8	31,4	30,2	27,5
Intérêt	23,3	21,9	23	25,7	25,7	27,1	37,5	20	17,2	14,8	11,9	22,6
Encours	1955,7	1987,3	2030,7	1993,1	2079,8	2001,8	2117	2095,4	1906,1	1852,2	1770,08	1980,8
dette bilatérale	1585,4	1618,2	1638	1623,9	1668,1	1627,2	1782	1798,1	1676,9	1620,2	1558,8	1654,2
Club de Paris	1317,6	1320,8	1327,2	1288,5	1318,2	1312,4	1439	1471,2	1443,2	1440,7	1383,6	1369,3
dette bancaire	77,1	62,774	59,495	47,4	54,721	38,2	26,8	21,093	18,6	17,999	12,266	39,7
dette multilatérale	293,17	306,28	333,2	321,8	357	336,4	308	276,19	210,61	213,95	198,98	286,9
Tirage	0,822	45,728	74,11	11,598	0	22,674	9,28	17,677	15,352	60,266	8,927	24,2
dette bilatérale	0,4	12,542	73,543	0	0	15,546	7,7	14,87	6,775	14,136	4,994	13,7
dette multilatérale	0,422	33,186	0,567	11,598	0	7,128	1,58	2,807	8,577	46,13	3,933	10,5
Règlements	197,34	171,46	217,18	121,66	80,626	247,91	460	130,61	218,03	225,18	245,263	3 210,4
Principal	71,855	58,739	86,781	52,994	48,197	149,64	235	93,864	147,37	184,53	165,728	3 117,7
Intérêt	125,49	112,72	130,4	68,667	32,429	98,266	225	36,748	70,662	40,654	79,535	92,8
dette bilatérale	155,28	131,82	171,83	96,543	42,495	170,15	372	91,314	156,08	179,69	203,35	161,0
Principal	54,734	42,07	66,103	40,344	30,206	107,19	184	73,793	102,84	153,44	135,614	90,1
Intérêt	100,55	89,752	105,72	56,199	12,289	62,952	188	17,521	53,245	26,252	67,734	70,9
dette multilatérale	42,058	39,641	45,358	25,118	38,131	77,762	87,6	39,298	61,952	45,491	41,915	49,5
Princ <u>i</u> pal	17,121	16,669	20,678	12,65	17,991	42,448	50,4	20,071	44,535	31,089	30,114	27,6
Intérêt	24,937	22,972	24,68	12,468	20,14	35,314	37,2	19,227	17,417	14,402	11,801	21,9
Arriérés	39,8	36,5	25,2	263,6	311,9	0	73,6	308,2	351	6,1	5,149	129,2

Annexe 13 : Dette Publique du Gabon - Encours de 1995 à 2005 (en milliards de francs CFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dette	2196,4	2202,7	2211,0	2382,2	2442,8	2274,3	2310,2	2374,6	2145,4	2021,2	1894,5
1. Dette extérieure	1955,7	1987,3	2030,7	1993,1	2079,8	2001,8	2117,0	2095,4	1906,1	1852,2	1770,1
Dette bilatérale	1585,4	1618,2	1638,0	1623,9	1668,1	1627,2	1781,7	1798,1	1676,9	1620,2	1558,8
	1317,6	1320,8	1327,2	1288,5	1318,2	1312,4	1439,0	1471,2	1443,2	1440,7	1383,6
Dette bancaire	77,1	62,8	59,5	47,4	54,7	38,2	26,8	21,1	18,6	18,0	12,3
Dette multilatérale	293,2	306,3	333,2	321,8	357,0	336,4	308,5	276,2	210,6	214,0	199,0
2. Dette intérieure	240,7	215,4	180,3	389,1	363,0	272,5	193,2	279,2	239,3	169,0	124,4
Bancaire	133,3	120,7	105,9	100,2	109,7	49,7	38,3	58,1	43,1	30,4	31,3
Moratoires	75,0	68,1	48,4	262,7	216,8	176,6	141,5	104,2	84,0	63,4	23,0
Divers	32,5	26,6	26,1	26,2	36,6	46,2	13,4	116,9	112,3	75,2	70,1

<u>Source</u>: Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptabilité Publique

Annexe n°14 : Ratio de la dette extérieure

Année	Encours/ PIB courant	Encours/ PIB nom Pét	PIB nominal/ sans Pétrole	Encours/ PIB réel,	Encours/ Recettes Budg	Encours/ Export.	Service Effectif/ Recettes budgétaires
1995	88,7	226,5	145,9	226,5	300,6	161,3	37,4
1996	75,6	172,3	134,8	172,3	291,7	129,1	35,8
1997	71,1	173,5	120,5	173,5	214,6	124,9	31,8
1998	90,1	333,7	123,4	333,7	261,1	211,7	19,8
1999	85,1	232,8	134,1	232,8	309,3	158,8	12,7
2000	63	133,6	119,3	133,6	188,3	96,2	30,5
2001	66,9	166,1	111,9	166,1	196,8	120,4	47,2
2002	69,1	174,3	114,5	174,3	233,2	126,4	19,2
2003	61	150,3	102,6	150,3	204,3	113,4	29,1
2004	53,3	122,0	94,6	122,0	200,7	108,9	30,5

<u>Source</u> : **U. Eya'a Ngoua (2006).** – Rapport thématique provisoire sur l'analyse de la dette, rédigé dans le cadre du processus de production du RNDH du Gabon

Annexe 15: Composition de la dette extérieure par secteur d'activité de 1985 à 1999

Année	1985	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1999	Moy.
Bilatérale non cons.	278	308	291	239	241	167	258	255	351	314	310	368	423	293
Octra	150	176	167	126	112	56,3	109	79,9	51,2	22	21,2	18,4	9,7	84,6
Agriculture	21,7	37,6	34,1	43,7	56,1	48,1	42,5	60,8	115	93,3	93,6	96,6	110	65,6
Energie	25,4	19,9	18,7	15,2	13,3	6,5	9,3	10,4	10,2	9,1	7,1	18	19,6	14,1
Défense nationale	29,6	28,6	24,6	23,8	25,7	19,4	31,4	30,5	36,3	26,5	7,3	4,4	10,8	23
Tourisme,Hotellerie	12,7	10,4	5,7	3,4	3,4	1,2	3,5	3,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6	3,5
Télécom	0,9	0,3	0,5	0,4	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2
Routes	11,8	5,7	6,6	4,6	6,5	15	19,3	29,2	66	85,9	106	135	146	49
Transport	5	7,5	4,6	2,6	2,7	0,9	0,9	2,2	0,1	0,4	0,5	0	6,8	2,6
Infrastruc.diverses	3,9	3,4	7,9	3,8	4	4	7,9	9,9	9,8	14,4	11,6	26,9	30,3	10,6
Santé	1,5	2,6	4,3	2,9	1	1,2	4	4,9	6,3	5,3	5,9	6,6	19,5	5,1
Mines	1,1	3,3	1,7	1,3	1,7	0,4	0,4	0,4	0,2	0	0	0	0	0,8
Educ nationale	10,5	10,2	12,8	9,8	11,4	12,6	26,8	19,8	33,3	36,6	29,8	34,6	39,5	22,1
Forêt Environnement	0,4	0,9	1	1	1	1	1,7	1,5	13	12,5	12,1	12,2	13,5	5,5
Restruct./Privatis.	0	0	0	0,3	1,9	0,5	0,5	1,8	3,5	1,5	1,1	0,9	0,9	1
Infrastruc. portuaires	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement	1,7	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,2
PME/PMI	1,3	0,8	1	0	0	0	0	0	5,9	5,9	13,7	14,3	15,2	4,5

<u>Source</u>: Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation / Direction Générale de la Comptai Publique

Annexe16: Financement par secteur de 2001 à 2005 en pourcentage (%)

•	2001	2002	2003	2004	2005	Ensemble
Secteur productif	15,7	1,3	6,9	0,5	8,3	3,3
Agriculture	0,0	0,0	6,6	0,4	8,3	1,7
o .	1 ′		· ′		•	1
Economie forestière	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
Privatisations	0,0	1,3	0,0	0,1	0,0	0,3
Economie	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
Secteur Socio-Educatif	31,5	37,9	2,9	0,6	2,1	9,5
Education Nationale	0,0	0,0	1,5	0,6	0,0	0,5
Santé	31,5	37,9	1,4	0,0	2,1	9,0
Secteur des infrastructures de base	52,8	60,9	90,2	29,1	89,6	48,6
Equipements&construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assemblée Nationale	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
SENAT	0,0	0,7	2,0	0,0	0,0	0,4
Routes	2,8	59,1	43,4	29,1	89,6	37,6
Transport et aviation civile	0,0	0,0	44,1	0,0	0,0	6,2
Défense Nationale	47,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
Télécommunication	0,0	1,1	0,8	0,0	0,0	0,3
Autres Secteurs	0,0	0,0	0,0	69,8	0,0	38,6
PAS	0,0	0,0	0,0	69,8	0,0	38,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: DGCP

Annexe 17 : Structure de la dette publique intérieure de 1995 à 2005 (en milliards Fcfa)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Service de la dette	70,4	66,7	43,8	49,0	110,5	68,7	106,4	92,1	89,6	70,6	124,6
Principal	53,8	53,5	33,5	39,9	97,5	58,3	92,3	79,6	78,9	61,5	119,0
Intérêt	16,6	13,2	10,3	9,1	13,0	10,3	14,1	12,6	10,6	9,1	5,6
Bancaire	29,8	26,9	27,9	25,5	22,7	19,0	21,9	14,1	17,2	18,0	22,0
Principal	17,6	16,6	19,0	18,1	16,5	14,0	18,1	10,5	13,4	14,9	19,4
Intérêt	12,2	10,2	8,9	7,5	6,2	5,0	3,8	3,7	3,8	3,0	2,5
Moratoires	32,2	33,5	13,8	21,9	86,3	44,8	77,8	41,8	23,9	18	16,615
Principal	28,2	30,9	12,6	20,5	79,6	40,4	68,3	36,0	19,8	15,0	15,1
Intérêt	4,0	2,6	1,1	1,5	6,7	4,4	9,5	5,8	4,1	2,9	1,5
Divers	8,4	6,3	2,1	1,5	1,4	4,8	6,7	36,2	48,5	34,7	86,0
Principal	8,0	6,0	1,9	1,3	1,3	3,9	5,9	33,1	45,7	31,5	84,4
Intérêt	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,9	0,8	3,1	2,8	3,2	1,6
Arriéré	39,8	36,5	25,2	102,4	0,0	0,0	12,5	30,0	25,0	1,7	0,0
Principal	36,6	33,6	23,0	93,6	0,0	0,0	10,2	26,6	21,2	0,9	0,0
Intérêt	3,2	2,9	2,2	8,8	0,0	0,0	2,3	3,3	3,8	0,8	0,0
Bancaire	0,0	0,0	3,3	14,8	0,0	0,0	2,9	6,2	4,6	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	2,6	12,5	0,0	0,0	2,6	4,5	3,7	0,0	0,0
Intérêt	0	0,03	0,7	2,22	0	0	0,32	1,67	0,9	0	0
Moratoires	37	33,8	20,3	82,5	0	0	9,42	13,2	12,8	1,65	0
Principal	33,7	31	19,1	76,1	0	0	7,48	11,9	10,4	0,89	0
Intérêt	3,23	2,76	1,22	6,4	0	0	1,94	1,34	2,5	0,76	0
Divers	2,85	2,74	1,6	5,09	0	0	0,11	10,6	7,53	0	0
Principal	2,85	2,6	1,34	4,94	0	0	0,11	10,2	7,11	0	0
Intérêt	0	0,14	0,26	0,15	0	0	0	0,31	0,41	0	0
Encours	241	215	180	389	363	273	193	279	239	169	124,396
Bancaire	133	121	106	100	110	49,7	38,3	58,1	43,1	30,4	31,328
Moratoires	75	68,1	48,4	263	217	177	142	104	84	63,4	22,953
Divers	32,5	26,6	26,1	26,2	36,6	46,2	13,4	117	112	75,2	70,115
Règlements	76,1	98,9	110	58,8	19,8	121	93,9	64,5	87,9	82	110,998
Principal	58,9	83,5	96,9	48,3	9,6	112	82,1	55,7	78,6	71,7	104,61
Intérêt	17,2	15,4	13,2	10,5	10,2	9,33	11,8	8,79	9,35	10,3	6,388
Bancaire	33,4	30,5	29,8	18	10,9	45,2	19	10,9	19	22,2	21,878
Principal	20,7	19,4	20,4	11	1,76	37,6	15,5	8,61	14,2	18,3	19,332
Intérêt	12,7	11,1	9,35	6,94	9,15	7,63	3,5	2,32	4,77	3,9	2,546
Moratoires	38,4	64,5	79,8	38,8	8,21	65,8	68,3	37,9	24,3	22,7	16,615
Principal	34,1	60,4	75,9	35,3	7,14	64,9	60,8	32	21,4	18,8	15,137
Intérêt	4,23	4,12	3,88	3,44	1,08	0,84	7,53	5,94	2,95	3,83	1,478
Divers	4,28	3,82	0,53	2,05	0,71	10	6,63	15,6	44,6	37,1	72,505
Principal	4,08	3,61	0,53	1,91	0,71	9,14	5,83	15,1	43	34,6	70,141
Intérêt	0,2	0,21	0	0,14	0	0,87	0,8	0,54	1,63	2,54	2,364

ANNEXE 18: L'estimation du modèle

Le modèle estimé se présente comme suit :

```
C_t = a_0 + a_1 D_t + a_2 C P_t + a_3 R_t + \mu_t, (1)
avec C_t, la consommation des ménages à l'instant t; D_t, la dette publique du Gabon au temps t; CP_t, la consommation publique au temps t; R_t, le revenu disponible; \mu_t, le terme erreur.
```

La dette publique est une variable exogène du modèle. Les post-keynésiens considèrent qu'elle exerce bien un effet de richesse. Mais, depuis le théorème de l'équivalence ricardienne, la dette publique est neutre. Cette variable est rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB).

Le déficit public est mesuré par la consommation publique rapportée au PIB en volume (C. Eboué, 1998). Son effet sur la consommation privée a donné lieu à plusieurs travaux (notamment Chambas, 1994; Buchanan et Diamond, 1976). Selon ces travaux, le déficit budgétaire agit positivement sur la consommation des agents et crée par ce biais, un effet de richesse. Mais pour les autres, le déficit n'a pas d'effet sur la consommation (Evans, 1989).

Le revenu disponible, pris au sens de la comptabilité nationale, a un effet positif sur la consommation des ménages, en dépit de la traditionnelle controverse théorique entre les keynésiens et les monétaristes (Vespirini, 1981).

Les résultats du Modèle proposé

Les variables sur lesquelles nous travaillons ici sont observées dans le temps. La plupart des séries économiques dans les pays en développement ont une tendance géométrique. Nous tentons de la corriger ici en les transformant à l'aide du logarithme. L'avantage de cette démarche est que nos séries sont linéarisées, d'une part, et la différence première du logarithme est le taux de croissance de la série originale, d'autre part.

Le recours au test de stationnarité pour savoir si le temps n'exerce pas une influence anormale sur nos variables, abstraction faite des autres phénomènes au Gabon, nous indique que toutes nos séries ont, en niveau, une tendance stochastique. En effet, les séries obtenues par différence première sont stationnaires [I(1)].

L'examen du tableau 2 (en annexe) nous révèle qu'il existe au moins une combinaison linéaire stationnaire entre nos variables transformées 17 LC $_t$, LD $_t$, LCP $_t$ et LR $_t$. Les variables du modèle convergent donc vers un équilibre de long terme. Par ailleurs, la visualisation du tableau 3 (en annexe) met en exergue les interrelations entre toutes les variables de notre modèle.

La relation entre la consommation privée et ses déterminants peut être saisie par un mécanisme à correction d'erreur. Celui-ci se met sous la forme suivante :

$$\Delta LC_t = \alpha_0 + \alpha_1 \Delta LD_t + \alpha_2 \Delta LC_t + \alpha_3 \Delta LR_t + \alpha_4 LC_{t-1}$$
 + $\beta_1 LD_{t-1} + \beta_2 LC_{t-1} + \beta_3 LR_{t-1} + \varepsilon_t$

avec:

- α_1 , α_2 et α_3 , les élasticités de court terme par rapport à la dette publique, à la consommation publique et au revenu disponible ;

- α_4 , le coefficient de correction d'erreur à long terme ;

- \square_1 , \square_2 , et \square_3 , les élasticités de long terme.

L'estimation de cette relation donne les résultats suivants :

la relation de longue période

¹⁷ Le L devant la variable indique qu'il s'agit d'un logarithme népérien.

$$\begin{split} \Delta lC_t &= -0.759[lC_{t-1} - 0.168lD_{t-1} - 0.513lCP_{t-1} & (-7.03) & (-3.43) & (-5.21) \\ & - 0.935lR_{t-1} + 3.16] \\ & (-43.02) \\ \text{la relation dynamique} \\ \Delta lC_t &= -0.178\Delta lC_t - 0.191\Delta lD_t - 0.108\Delta lCP_t \\ & - 0.208\Delta lR_t + 0.12 \\ & (-1.34) & (4.39) \\ R^2 &= 0.71 \; ; \; R^2 \; ajust\'e = 0.65 \; ; \end{split}$$

L'examen des résultats montre que l'équation estimée a un pouvoir explicatif globalement satisfaisant puisque le coefficient de détermination, R², est égal à 0,71 malgré la perte d'information liée aux différentes transformations des variables.

Les chiffres entre parenthèses sont des valeurs du test de Student.

Annexe 19: Johansen Cointegration Test Summary

sur les variables du modèle.

Date: 24/06/06 Time: 08:49

Sample: 1970 2005 Included observations: 36 Series: LC LD LCP LR Lags interval: 1 to 1

Data Trend: Rank or No. of CEs	None No Intercept No Trend	None Intercept No Trend	Linear Intercept No Trend	Linear Intercept Trend	Quadratic Intercept Trend
	Log	Likelihood	By Model	and Rank	
0	22.42866	22.42866	34.75303	34.75303	35.13970
1	37.22413	44.23674	55.36339	60.58551	60.97080
2	41.20098	57.48209	60.96911	68.85789	69.14042
3	42.97468	61.11533	62.73886	73.18877	73.45433
4	43.41449	62.87142	62.87142	74.51035	74.51035
	Akaike	Information	Criteria by	Model and	Rank
0	-0.414752	-0.414752	-0.951809	-0.951809	-0.718690
1	-0.853169	-1.241080	-1.765380	-2.037775	-1.869084
2	-0.593611	-1.514974	-1.610911	-1.990832	-1.880027
3	-0.191915	-1.168731	-1.208959	-1.689598	-1.642215
4	0.295839	-0.701382	-0.701382	-1.194216	-1.194216
	Schwarz	Criteria by	Model and	Rank	
0	0.325370	0.325370	-0.026656	-0.026656	0.391493
1	0.257014	-0.084639	-0.470166	-0.696303	-0.388839
2	0.886633	0.057787	0.054365	-0.233041	-0.029721
3	1.658391	0.820348	0.826378	0.484511	0.578152
4	2.516207	1.704016	1.704016	1.396212	1.396212
L.R. Test:	Rank = 1	Rank = 2	Rank = 1	Rank = 1	Rank = 1

Annexe 20: Vector Error Correction Estimates

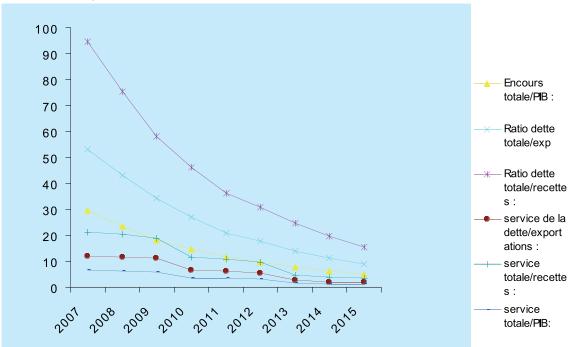
Date: 24/06/06 Time: 09:00 Sample(adjusted): 1970 2005

Included observations: 35 after adjusting endpoints Standard errors & t-statistics in parentheses

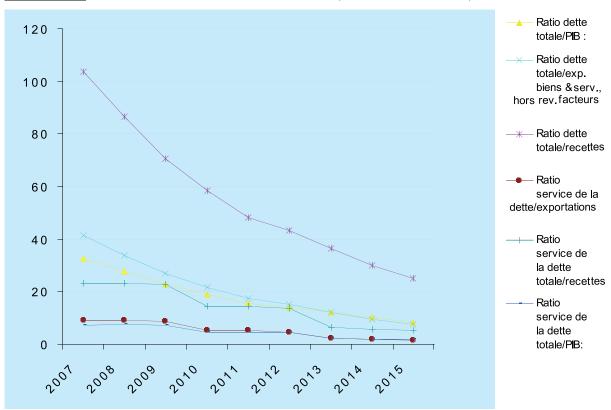
LC(-1)	
LD(-1) -0.169717 (0.04943) (-3.43343) LCP(-1) -0.513569 (0.09847) (-5.21540) LR(-1) -0.935685 (0.02175) (-43.0203) C 3.161444 Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.1444) (-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194) (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.14584) (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.14584) (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.51284)	
(-3.43343) LCP(-1)	
LCP(-1)	
(0.09847) (-5.21540) LR(-1) -0.935685 (0.02175) (-43.0203) C 3.161444 Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.144- (-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194- (-7.03606) (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.1455- (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.5128- (-0.512	
(-5.21540) LR(-1) -0.935685 (0.02175) (-43.0203) C 3.161444 Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.1444) (-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194) (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.14584) (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.14584) (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.51284)	
LR(-1)	
(0.02175) (-43.0203) C 3.161444 Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.1444- (-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194- (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.14594- (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.5128- (-0.	
(-43.0203) C 3.161444 Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.1444-0.0000000000000000000000000000000	
C 3.161444 Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.144-0000000000000000000000000000000000	
Error Correction: D(LCONS) D(LDET) D(LCPUB) D(LRE CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.144-0000000000000000000000000000000000	
CointEq1 -0.759786 -0.057050 0.208063 0.2478 (0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.1444 (-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194 (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.1455 (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.5125 (-2	
(0.10798) (0.36506) (0.30979) (0.144° (-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194° D(LC(-1)) -0.178257 -1.291184 -0.827606 -0.0748° (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.1458° (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.5128°	V)
(-7.03606) (-0.15627) (0.67162) (1.7194 D(LC(-1)) -0.178257 -1.291184 -0.827606 -0.0748 (0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.14594) (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.51294)	53
D(LC(-1))	14)
(0.10932) (0.36957) (0.31362) (0.1459 (-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.5129	49)
(-1.63061) (-3.49371) (-2.63888) (-0.5129	
D/LD/ 4)\	94)
D(LD(-1)) -0.191792 -0.327528 -0.164291 0.0016	
(0.05971) (0.20185) (0.17129) (0.0797)	70)
(-3.21226) (-1.62264) (-0.95915) (0.0206	36)
D(LCP(-1)) -0.108341 0.345695 0.155496 0.1289	06
(0.07450) (0.25187) (0.21374) (0.0994)	45)
(-1.45417) (1.37249) (0.72750) (1.296	,
D(LR(-1)) -0.208945 0.154773 1.142989 0.2373	
$(0.15594) \qquad (0.52718) \qquad (0.44737) \qquad (0.208)$	
(-1.33991) (0.29359) (2.55493) (1.1400	
C 0.117249 0.123893 -0.049479 0.0867	'28
(0.02670) (0.09025) (0.07659) (0.0356)	,
(4.39190) (1.37274) (-0.64603) (2.4333	73)
R-squared 0.711176 0.416634 0.432994 0.1496	00
Adj. R-squared 0.653411 0.299960 0.319593 -0.0204	-80
Sum sq. resids 0.265587 3.035395 2.185848 0.4732	
S.E. equation 0.103070 0.348448 0.295692 0.1375	
Log likelihood 29.78981 -7.970585 -2.881353 20.836	
Akaike AIC -1.534826 0.901328 0.572991 -0.9571	
Schwarz SC -1.257280 1.178874 0.850536 -0.6796	
Mean dependent 0.078150 0.020898 -0.007077 0.1036	
S.D. dependent 0.175076 0.416463 0.358472 0.1361	95
Determinant Residual Covariance 3.30E-07	
Log Likelihood 55.36339	
Akaike Information Criteria -1.765380	
Schwarz Criteria -0.470166	

Annexe 21 : Scénario de soutenabilité- scénario n°1 dit de référence (extrait du DSCRP													
	2003	2004	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Stock total de la dette	1969,6	1894,5	1785,5	1604	1415,2	1233,6	1045,4	7,006	773,6	723,5	633	548,8	478,2
Encours (hors arriérés)	1642,6	1391,1	1182,5	6'696	754,5	536,7	322,3	215,3	90,1	26,5	23,8	22	20,8
Stock des nouveaux emprunts	0	503,4	603	634,1	2,099	6'969	723,2	685,5	683,5	269	609,2	526,8	457,4
Stock des arriérés 2/	326,9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de la dette : total	318,8	347,5	325,6	318,6	314,2	331,8	336,7	223,4	233,2	224,8	113,5	104,1	103,7
Service de la dette : encours exigible	318,8	343,4	288	283,3	273,2	262,5	254,5	146,8	153,2	135,9	15,1	10,9	6,9
Service de la dette : nouveaux emprunts	0	4,1	37,6	35,3	4	69,2	82,2	76,5	80	89	98,4	93,2	8,96
Amortissement total	206,8	225,2	217,3	219,5	226,4	255	272	169,5	187	185,5	81,4	6'92	80,2
Amortissement : dette courante	206,8	223,2	208,6	212,6	215,4	217,8	223,7	127	140,1	130,2	13,2	9,6	6,1
Amortissement exigible : nouveaux emprunts	0	1,9	8,7	7	7	37,1	48,3	42,5	46,9	55,3	68,2	67,2	74,1
Paiements d'intérêt : total	112	122,3	108,3	99,1	87,9	8'92	64,7	53,9	46,1	39,3	32,2	27,2	23,5
Paiements d'intérêt : dette courante	112	120,2	79,4	8,07	57,8	44,7	30,8	19,9	13,1	5,7	1,9	1,2	8,0
Paiements d'intérêts exigibles : nouveaux emprunts	0	2,1	28,9	28,3	30,1	32,1	33,9	34	33,1	33,6	30,2	26	22,7
Ratios de l'analyse de viabilité de la dette	2003	2004	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio dette totale/PIB:	99	49,6	43,0	40,1	31,1	25,4	20,1	16,1	12,9	11,2	9,1	7,3	5,9
ratio dette courante/PIB	46,7	36,4	28,5	24,2	16,6	11,0	6,2	3,9	1,5	0,4	0,3	0,3	0,5
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/PIB	6,9	13,2	14,5	15,9	14,5	14,3	13,9	12,3	4,11	10,8	8,8	2,0	11,5
Ratio dette totale/exp. biens & serv., hors rev. facteurs :	103,3	82,2	68,3	67,1	43,4	34,8	27,1	21,2	16,4	14,1	11,3	9,0	7,2
ratio dette courante/exportations	86,1	60,4	45,2	40,6	23,1	15,1	8,3	5,1	1,9	0,5	0,4	0,4	0,3
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/exportations	17,1	21,8	23,1	26,5	20,2	19,7	18,7	16,2	14,5	13,6	10,9	9,8	6,9
Ratio dette totale/recettes :	187,7	170,4	142	133,6	97,3	79,1	62,4	50,0	39,8	34,5	27,9	22,2	17,8
ratio dette courante/recettes	156,6	125,2	94	80,8	51,9	34,4	19,2	12,0	4,6	1,3	1,0	6'0	8,0
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/recettes	31,2	45,3	47,9	52,8	45,4	44,7	43,2	38,1	35,2	33,2	26,8	21,4	17,0
Ratio service de la dette/exportations :	16,7	15,1	12,4	13,3	9'6	9,4	8,7	5,3	2,0	4,4	2,0	1,7	1,6
ratio service de la dette courante/exportations	16,7	14,9	7	11,8	8,4	7,4	9'9	3,5	3,3	2,6	0,3	0,2	0,1
ratio service de la nouvelle dette/exportations	0	0,2	4,1	1,5	1,3	2,0	2,1	1,8	1,7	1,7	1,8	1,5	4,1
Ratio service de la dette totale/recettes :	30,4	31,3	25,9	26,5	21,6	21,3	20,1	12,4	12,0	10,7	2,0	4,2	3,9
ratio service de la dette courante/recettes	30,4	30,9	22,9	23,6	18,8	16,8	15,2	8,2	6,7	6,5	2,0	0,4	0,3
ratio service de la nouvelle dette/recettes	0	0,4	က	2,9	2,8	4,4	4,9	4,2	4,1	4,2	4,3	3,8	3,6
Ratio service de la dette totale/PIB:	9,1	9,1	8,1	7,5	6,9	8,9	6,5	4,0	3,9	3,5	1,6	1,4	1,3
Exportations biens & services, hors rev. des facteurs	1907	2304,5	2616	2391,7	2189,3	1988	1865,7	1745,2	1633	1543,2	1486,6	1429,8	1386,2
Exportations de biens	2244,7	2556,2	2547	2961	3264	3544	3862	4240	4705	5137	5581	6108	9299
Recettes budgetaires hors dons	1049,1	1111,5	1255	1350	1455	1560	1675	1801	1942	2098	2273	2467	2685
PIB nominal	3518,9	3818	4033	4272	4553	4863	5203	5578	5991	6447	6951	7509	8128

Annexe 22 : Scénario N° 2 dit Scénario des OMD (Evolution des ratios dette et service de la dette)



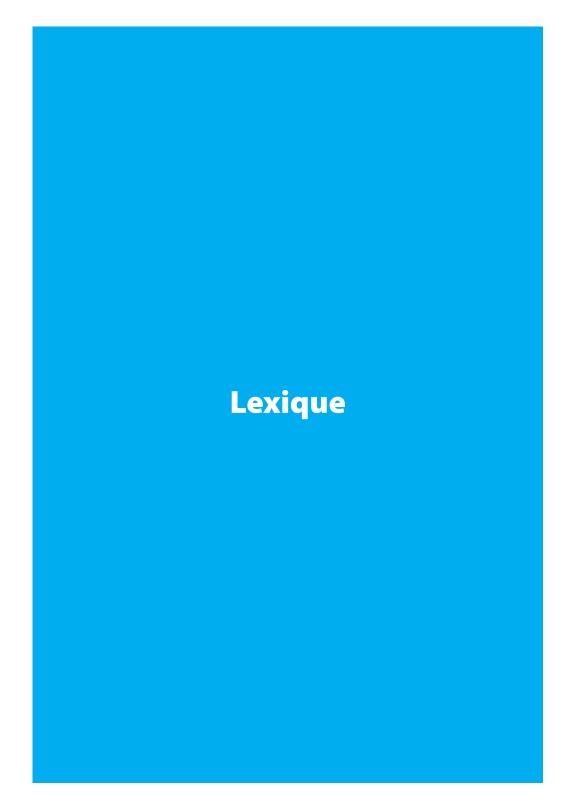
Annexe 23 : Scénario N° 3 dit Scénario tendanciel (Evolution des ratios)



Annexe 24 : Ratios de variabilité de la dette sur 20 ans (2003-2023) scénario référenciel

ratio service de la nouvelle dette/ recettes	0,0	0,4	3,0	2,9	3,6	6,3	7,7	7,4	8,0	9,1	10,0	9,4	2,6	10,6	9,5	8,0	5,6	2,5	1,8	2,6	3,4
ratio service de la dette courante/ recettes	30,4	30,9	22,9	23,6	24,1	24,0	23,9	14,2	15,3	13,8	1,5	1,1	2,0	9,0	0,5	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
Ratio service de la dette totale/ recettes	30,4	31,3	25,9	26,5	27,7	30,4	31,6	21,6	23,3	22,9	11,6	10,5	10,4	11,2	10,0	8,3	5,8	2,6	1,9	2,7	3,5
ratio service de la nouvelle dette/ exportations	0,0	0,2	4,1	1,5	1,9	3,5	4,4	4,4	4,9	2,8	9'9	6,5	2,0	6,7	7,2	6,5	4,4	2,0	1,4	2,1	2,8
ratio service de la dette courante/ exportations	16,7	14,9	11,0	11,8	12,5	13,2	13,6	8,4	9,4	8,8	1,0	0,8	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Ratio service de la dette/ exportations	16,7	15,1	12,4	13,3	14,4	16,7	18,0	12,8	14,3	14,6	9,7	7,3	2,7	8,3	2,7	6,4	4,6	2,1	1,5	2,2	2,8
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/ recettes	31,2	45,3	47,9	52,8	58,2	63,8	6,79	66,3	68,3	71,0	62,2	53,2	46,0	39,8	34,6	29,8	27,8	28,5	29,5	29,7	30,1
ratio dette courante/ recettes	156,6	125,2	94,0	80'8	66,5	49,1	30,3	20,8	0,6	2,7	2,4	2,2	2,1	2,0	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4
Ratio dette totale/	187,7	170,4	142,0	133,6	124,7	112,9	98,2	87,2	77,3	73,7	64,6	55,4	48,1	41,8	36,4	31,5	29,4	30,0	30,6	31,1	31,4
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/ exportations	17,1	21,8	23,1	26,5	30,2	35,1	38,8	39,3	41,9	45,2	41,0	36,8	33,0	29,5	26,2	23,2	21,9	22,7	23,5	24,1	24,6
ratio dette courante/ exportations	86,1	60,4	45,2	40,6	34,5	27,0	17,3	12,3	2,5	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	4,1	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1
ratio dette totale/ exportation	103,3	82,2	68,3	67.1	64,6	62,1	26,0	51,6	47,4	46,9	42,6	38,4	34,5	30,9	27,6	24,5	23,2	23,9	24,6	25,3	25,7
ratio nouvelle dette & arriérés apurés/ PI B	6,9	13,2	14,5	15,9	17,1	18,5	19,3	18,4	18,3	18,6	16,0	13,5	11,5	8,6	8,3	7,0	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
ratio dette courante/ PIB	46,7	36,4	28,5	24.2	19,5	14,2	9,8	2,8	2,4	2,0	9'0	9,0	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	6,0	0,3	0,3	0,3
Ratio dette totale/ PIB	56,0	49,6	43,0	40,1	36,5	32,7	27,9	24,1	20,7	19,3	16,6	14,1	12,0	10,3	8,7	7,5	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9

Rapport National sur le Dévelo	oppement Humain au Gabor	n. 2006	



Rapport National sur le Dévelo	oppement Humain au Gabor	n. 2006	

LEXIQUE

Accord Stand-By

Les accords stand-by ou accords de confirmation, du FMI, permettent à un pays membre de dépasser la limite de 25 % des quotas par an pour ses droits de tirage selon une clause d'exception.

Aide au développement

L'aide au développement est un transfert de ressources entre deux pays se manifestant par des prêts, des investissements voire des dons.

Aide liée

Un transfert de ressources conditionné. Un prêt serait une aide liée s'il est assujetti à des conditions bien définies, exemple, les ressources doivent être orientées vers le financement d'un secteur spécifique.

Allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE

Abandon de créances consentis dans le cadre de l'aide publique au développement, en vertu de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

Arriérés de la dette

Dette due et non remboursée à une date précise. Les arriérés peuvent correspondre à des retards de paiement comme à de la dette échue depuis longtemps.

Budget

Etat prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une période donnée par une unité économique. Le budget est une loi qui autorise l'engagement des dépenses et la recherche des financements.

Choix des investissements

Méthodes de calcul économique permettant d'éclairer la décision de l'investisseur par comparaison des coûts et des recettes liés à un ou plusieurs investissements.

Chômage

Sont au chômage toutes les personnes audessus d'un age déterminé qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, mais qui sont disponibles pour travailler et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou de s'installer en tant que travailleurs indépendants.

Chômage de longue durée

Période de chômage d'au moins douze mois.

Chômage des jeunes

Renvoie au chômage au sein de la population âgée de 15 ou 16 ans selon les pays, à 234 ans.

Club de Londres

Organisme qui réunit les banques créancières et qui gère la dette privée mondiale et la dette commerciale sans garantie publique.

Club de Paris

Organisme fondé en 1956 qui réunit les créanciers publics des pays en voie de développement pour tenter de trouver une solution aux difficultés de paiement que l'un de ces pays peut rencontrer. Le club de Paris ne se contente pas de gérer la dette publique par des procédures de rééchelonnement ou de refinancement, il a également pris des initiatives d'annulation d'une partie de la dette des pays pauvres.

Consolidation de la dette

Modifications conditions des de remboursement de la dette. Elle peut s'effectuer soit au travers d'une modification des termes contractuels de la existante (on parle alors "rééchelonnement"), soit par échange de la avec un nouvel instrument (notamment, au travers du "refinancement").

Conversions de créances

Ces opérations peuvent se traduire par des conversions en nature, en aide, en créances ou dans d'autres opérations en monnaie locale. Elles impliquent souvent la cession de la dette par un pays créancier à un investisseur qui, en retour, vend la dette au pays débiteur en échange de parts dans une entreprise locale ou en échange de monnaie locale utilisée pour des projets dans le pays concerné.

Déficit budgétaire

Dépassement des dépenses budgétaires définitives (dépenses civiles, ordinaires et en capital, dépenses militaires) sur les ressources fiscales et assimilées.

Dépenses fiscales

Coût des incitations fiscales en termes de recettes fiscales auxquelles

l'administration doit renoncer dans le cadre de sa politique budgétaire.

Dépenses publiques

Ensemble des dépenses effectuées par la puissance publique (gouvernement, collectivités locales).

Dépenses de santé par habitant (PPA)

Somme de dépenses publiques et privées consacrées à la santé (en PPA), divisée par le nombre d'habitants. Les dépenses de santé englobent l'administration des soins (préventifs et curatifs), le planning familial, les activités nutritionnelles et la part de l'aide d'urgence consacrée à la santé, mais ne comprennent pas la fourniture d'eau potable ou d'infrastructures d'assainissement.

Dette externe

Ensemble des dettes d'un pays vis-à-vis de créanciers étrangers.

Dette publique

Ensemble des engagements financiers contractés par l'Etat, nets des remboursements effectués.

Différé (de paiement)

Un traitement de dette peut se traduire par un différé d'une partie de la dette due immédiatement ou dans un avenir proche à une date ultérieure. Quand un nouvel échéancier de remboursement à long terme est défini, le traitement n'est pas appelé différé mais reprofilage ou rééchelonnement.

Effet boule de neige

Processus cumulatif qui peut être soit positif soit négatif. Exemple d'effet boule de neige pernicieux : l'endettement qui oblige à emprunter pour rembourser s'aggrave par les intérêts du nouvel emprunt qui obligera à emprunter davantage plus tard.

Effet d'éviction

Effet par lequel une dépense publique additionnelle financée par emprunt auprès des agents non bancaires élève le taux d'intérêt, ce qui a pour conséquence une baisse des dépenses privées de la part des souscripteurs.

Effet de levier financier

Accroissement de la rentabilité des capitaux propres par l'utilisation intensive de capitaux empruntés, lorsque le coût de l'endettement (intérêt plus commission) est inférieur à la rentabilité des capitaux propres, ou rentabilité financière.

Effet de cliquet

Existence d'une non réversibilité dans la variation d'une grandeur économique que l'on a l'habitude de voir orientée à la hausse. Exemple, dans les sociétés développées, certaines rigidités sociales empêchent la baisse des revenus nominaux.

Encours de la dette

L'encours d'une dette est le montant décaissé ou utilisé qui n'a pas encore été remboursé ou annulé. En général, Il s'agit du total des décaissements réels moins les remboursements du principal.

Espérance de vie à la naissance

Nombre d'années que vivrait un nouveauné si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeurent les mêmes tout au long de sa vie.

Indicateur de liquidité

L'indicateur de liquidité révèle la disponibilité d'un pays en devises étrangères. Il permet d'évaluer la capacité d'une économie à générer des ressources suffisantes pour faire face à ses engagements à court terme.

Indicateur de la participation des femmes (IPF)

Indicateur composite mesurant les inégalités entre hommes et femmes e fonction de trois aspects essentiels de la responsabilité des individus et des groupes; participation à la vie et aux décisions économiques, participation à la vie et aux décisions politiques et contrôle sur les ressources économiques.

Indicateur de la pauvreté humaine (IPH1) dans les pays en développement

Cet indicateur composite mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine (tels que considérés par l'indicateur de développement humain) : santé/longévité, instruction et condition de vie décentes, en y ajoutant l'exclusion.

Indicateur de solvabilité

L'indicateur de solvabilité se rapporte à la croissance et au développement. Il mesure la capacité d'un pays à générer des ressources suffisantes pour rembourser intégralement sa dette.

Indicateur du développement humain (IDH)

Cet indicateur composite mesure le niveau moyen atteint par un pays donné selon les trois critères essentiels du développement humain : longévité/santé, instruction et niveau de vie décents.

Indicateurs sexospécifiques du développement humain (ISDH)

Indicateur composite mesurant le niveau moyen atteint par un pays en utilisant les variables essentiels mêmes l'indicateur du développement humain santé/longévité, instruction et condition de vie décentes mais en corrigeant le résultat obtenu des inégalités sociologiques constatées entre populations féminine et masculine.

Indice d'écart de pauvreté

Distance moyenne pour atteindre le seuil de pauvreté à i dollar par jour (en PPA de 1993), exprimée en pourcentage de ce seuil. Cette moyenne est mesurée sur l'ensemble de la population, en affectant à la population non pauvre un indice d'écart de pauvreté de zéro. Cet indicateur reflète à la fois la profondeur et l'incidence de la pauvreté.

Liquidité

La liquidité est une notion de court terme. Un problème de liquidité survient si les actifs immédiatement disponibles ne sont pas suffisants pour assurer aujourd'hui la charge de la dette et le remboursement du principal qui arrive à l'échéance. L'analyse de la liquidité est surtout pertinente pour les pays en développement, dans le cadre de leur accès au marché du crédit global.

Point d'achèvement

Dans le cadre de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés initiative PPTE, la communauté internationale s'engage, à une date précise appelée point d'achèvement, à fournir une aide suffisante pour permettre au pays d'atteindre un niveau d'endettement soutenable.

Point de décision de l'initiative PPTE

Date à laquelle un pays pauvre très endetté (PPTE) ayant obtenu des résultats dans le cadre de programmes d'ajustement prônés par le FMI et la Banque mondiale s'engage à entreprendre des réformes supplémentaires, ainsi qu'à définir et à appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté.

Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire

Renvoie au pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté, fixé, selon le cas :

- à 1dollar par jour : aux prix internationaux de 1985 (équivalant à 1,08 dollar aux prix internationaux de 1993), corrigés des parités de pouvoir d'achat)
- à 2 dollars par jour : aux prix internationaux de 1985 équivalant à 2,15 dollars aux prix internationaux de 1993), corrigés des parités de pouvoir d'achat)
- à 4 dollars par jour : aux prix internationaux de 1990, corrigés des parités de pouvoir d'achat)
- à 11 dollars par jour (par personne, pour une famille de trois individus) : aux prix internationaux de 1994 corrigés des parités de pouvoir d'achat)
- à 50 % du revenu médian : correspond à 50 % du revenu médian corrigé disponible des ménages

Population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés

Part de la population disposant d'un accès correct à l'un quelconque des moyens suivants pour se procurer de l'eau potable: réseau d'adduction d'eau, robinets publics, trous de sonde équipés de pompe, puits protégés, sources et citernes d'eau de pluie protégées. Par accès régulier, on entend la possibilité de se procurer au moins vingt litres par personne et par jour, à partir d'un point d'eau situé à moins d'un kilomètre du logement.

Population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés

Valeur 100 minorée du pourcentage de la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés. Sont compris dans les points d'eau non aménagés les services procurés par des vendeurs d'eau, l'eau en bouteille, les camions citernes et les sources et puits non protégés.

Population urbaine

Population, en milieu d'année, des zones classées comme urbaines selon les critères utilisés dans le pays considéré et communiquée aux Nations Unies.

Rééchelonnement

a) Définition technique étroite - report de tout ou partie d'une ou plusieurs échéances d'un ou plusieurs prêts, le créancier et le débiteur restant les mêmes. D'un point de vue juridique, un rééchelonnement équivaut à un nouveau prêt.

b) Définition large - terme générique les techniques recouvrant refinancement et de rééchelonnement tel que défini à l'alinéa a) ci-avant, c'est-àdire désignant toute action aboutissant à un nouveau calendrier de remboursement du principal ou des intérêts, ou des deux, d'une dette en cours. L'opération en question peut se traduire par un changement de créancier, par exemple en cas de rééchelonnement par le secteur public d'une dette à l'égard du secteur privé. Pour le CAD, un rééchelonnement équivaut à un nouveau prêt et implique le remboursement du principal rééchelonné.

Reprofilage

Dans un accord du Club de Paris, une partie de la dette peut être reprofilée sur une durée de quelques années au lieu d'une période plus longue. La durée d'un reprofilage est intermédiaire entre celle d'un différé et celle d'un rééchelonnement de long terme.

Service de la dette

Le service de la dette est la somme du montant du principal et d'intérêt que devrait payer un pays au titre de sa dette au cours d'une période donnée.

Solvabilité de l'Etat

La solvabilité caractérise la situation financière d'un État capable de faire face à ses engagements, c'est-à-dire dont la contrainte budgétaire inter temporelle est respectée, y compris en recourant à des ajustements budgétaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Le constat de la non-solvabilité d'un État s'accompagne d'une crise des finances publiques qui se résout par un défaut (répudiation de la dette) ou un épisode d'hyper inflation.

Soutenabilité du déficit budgétaire

On dit qu'une politique budgétaire est soutenable si elle ne conduit pas à une accumulation « excessive» de dette publique, c'est-à-dire à un niveau de dette qui, sans changement majeur, ne pourrait pas être couvert à l'avenir par des surplus budgétaires.

La soutenabilité correspond à la situation d'un État dont la solvabilité est assurée sans qu'il ait particulièrement besoin d'ajuster sa politique budgétaire dans l'avenir. Une politique peut ainsi ne pas être soutenable sans pour autant que l'État cesse d'être solvable dans la mesure où, au besoin, il peut choisir de modifier sa politique budgétaire, aujourd'hui ou à l'avenir, pour pouvoir honorer sa dette. Pour un État, le constat d'une absence de soutenabilité des finances publiques n'est pas synonyme d'impasse budgétaire mais traduit la nécessité, pour respecter la contrainte de budget intertemporelle, d'un ajustement fiscal conséquent.

Taux d'alphabétisation des adultes

Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Taux d'alphabétisation des jeunes adultes

Pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Taux d'analphabétisme des adultes

Se calcule par soustraction du taux d'alphabétisation des adultes de valeur 100.

Termes de l'échange

Rapport de l'indice des prix des exportations à l'indice des importations, mesuré par référence à une année donnée. Une valeur supérieure à 100 signifie que le prix des exportations a augmenté par rapport à celui des importations depuis l'année de référence.